

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

HUMAN RIGHTS

Chair:
The Honourable JIM MUNSON

Wednesday, June 1, 2016
Wednesday, June 8, 2016

Issue No. 7

Fourth and fifth meetings:
Issues relating to human rights and,
inter alia, to review the machinery of
government dealing with Canada's
international and national human rights
obligations

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

DROITS DE LA PERSONNE

Président :
L'honorable JIM MUNSON

Le mercredi 1^{er} juin 2016
Le mercredi 8 juin 2016

Fascicule n° 7

Quatrième et cinquième réunions :
Évolution de diverses questions ayant trait aux droits
de la personne et à examiner, entre autres choses,
les mécanismes du gouvernement pour que le Canada
respecte ses obligations nationales et internationales
en matière de droits de la personne

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

The Honourable Jim Munson, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Hubley
* Carignan, P.C. (or Martin)	Martin
Cordy	Nancy Ruth
Frum	Ngo
* Harder, P.C. (or Bellemare)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Omidvar (*May 31, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE

Président : L'honorable Jim Munson

Vice-présidente : L'honorable Salma Ataullahjan

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Hubley
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Martin
Cordy	Nancy Ruth
Frum	Ngo
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Cordy a remplacé l'honorable sénatrice Omidvar (*le 31 mai 2016*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 1, 2016
(13)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:35 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Hubley, Munson, Nancy Ruth and Ngo (5).

Other senator present: The Honourable Senator Omidvar (1).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Julia Nicol, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 3, 2016, the committee continued its study to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*) (Topic: Available economic levers to enhance respect for human rights, including the Export and Import Permits Act)

WITNESSES:*Project Ploughshares:*

Cesar Jaramillo, Executive Director.

As an individual:

Ken Epps, Policy Advisor, Project Ploughshares.

Human Rights Watch:

Belkis Wille, Yemen and Kuwait Researcher.

As an individual:

Andrea Charron, Assistant Professor and Deputy Director
Centre for Defence and Security Studies, University of
Manitoba.

The chair made a statement.

Mr. Jaramillo and Mr. Epps each made a statement and answered questions.

At 12:39 p.m., the committee suspended.

At 12:44 p.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 1^{er} juin 2016
(13)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 35, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Hubley, Munson, Nancy Ruth et Ngo (5).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Omidvar (1).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Julia Nicol, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 février 2016, le comité poursuit son étude sur l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*) (Sujet : Les leviers économiques disponibles pour mieux faire respecter les droits de la personne, incluant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation)

TÉMOINS :*Project Ploughshares :*

Cesar Jaramillo, directeur général.

À titre personnel :

Ken Epps, conseiller en politiques, Project Ploughshares.

Human Rights Watch :

Belkis Wille, chercheuse chargée du Yémen et du Koweït.

À titre personnel :

Andrea Charron, professeure adjointe et directrice adjointe,
Centre d'études sur la défense et la sécurité, Université du
Manitoba.

Le président prend la parole.

M. Jaramillo et M. Epps font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 39, la séance est suspendue.

À 12 h 44, la séance reprend.

The chair made a statement.

Ms. Charron and Ms. Wille each made a statement and answered questions.

At 1:37 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 8, 2016
(14)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 12:29 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Munson and Ngo (4).

Other senator present: The Honourable Senator Omidvar (1).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Julia Nicol, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 3, 2016, the committee continued its study to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*) (Topic: Available economic levers to enhance respect for human rights, including the Export and Import Permits Act)

WITNESSES:

Global Affairs Canada:

Wendy Gilmour, Director General, Trade Controls Bureau;

Dominic Gingras, Director, Market Access and Trade Remedies Law Division.

As an individual:

Milos Barutciski, Co-Head of International Trade, Bennett Jones Law Firm.

The chair made a statement.

Ms. Gilmour made a statement and, together with Mr. Gingras, answered questions.

Le président prend la parole.

Mme Charron et Mme Wille font chacune une déclaration et répondent aux questions.

À 13 h 37, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 8 juin 2016
(14)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 12 h 29, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Munson et Ngo (4).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Omidvar (1).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Julia Nicol, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 février 2016, le comité poursuit son étude sur l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*) (Sujet : Les leviers économiques disponibles pour mieux faire respecter les droits de la personne, incluant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation)

TÉMOINS :

Affaires mondiales Canada :

Wendy Gilmour, directrice générale, Bureau de la Réglementation commerciale;

Dominic Gingras, directeur, Direction de l'accès aux marchés et des recours commerciaux.

À titre personnel :

Milos Barutciski, coprésident de l'équipe spécialisée en commerce international, Cabinet d'avocats Bennett Jones.

Le président prend la parole.

Mme Gilmour fait une déclaration et, avec M. Gingras, répond aux questions.

The Honourable Senator Munson moved:

That, notwithstanding the motion adopted in the meeting on Friday, December 11, 2015, the committee be authorized pursuant to rule 12-17, to meet for the purpose of receiving evidence without quorum, even though members representing both the opposition and the Senate Liberals may not be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 1:20 p.m., the committee suspended.

At 1:21 p.m., the committee resumed.

At 1:24 p.m., the deputy chair, the Honourable Senator Ataullahjan, took the chair.

The deputy chair made a statement.

Mr. Barutciski made a statement and answered questions.

At 1:59 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Munson propose :

Que, nonobstant la motion adoptée par le comité le vendredi 11 décembre 2015, le comité soit autorisé, conformément à l'article 12-17 du Règlement, à se réunir dans le but de recevoir des témoignages sans quorum, même en l'absence de membres représentant l'opposition et les sénateurs libéraux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 13 h 20, la séance est suspendue.

À 13 h 21, la séance reprend.

À 13 h 24, la vice-présidente, l'honorable sénatrice Ataullahjan, assume la présidence.

La vice-présidente prend la parole.

M. Barutciski fait une déclaration et répond aux questions.

À 13 h 59, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Mark Palmer

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 1, 2016

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:35 a.m. to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations (topic: available economic levers to enhance respect for human rights, including the Export and Import Permits Act).

Senator Jim Munson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, everybody. Welcome to the Standing Senate Committee on Human Rights. Welcome, viewers, to this committee and its work. We have been quite busy in the last few weeks dealing with issues ranging from North Korea to Syrian refugees, and many other issues that the committee finds important.

Today we're starting our first day of testimony dealing with "available economic levers to enhance respect for human rights, including the Export and Import Permits Act." This study is part of the committee's examination of Canada's international and national human rights obligations.

Before we get to our testimony and statements, we will have the senators introduce themselves, including our vice-chair.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan, from Toronto, Ontario.

Senator Nancy Ruth: Nancy Ruth, Ontario.

Senator Ngo: Thanh Hai Ngo, Ontario.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, from Toronto, Ontario.

The Chair: I am a senator from Ontario but my heart is in New Brunswick. That's where I'm from, but I do know where I live.

Today, the committee will hear from two panels. On our first panel, from Project Ploughshares we have Cesar Jaramillo, Executive Director; and Ken Epps, Policy Advisor. Later, we will introduce the two other witnesses who will be with us in the second hour.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1^{er} juin 2016

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 35, pour surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne (sujet : Les leviers économiques disponibles pour mieux faire respecter les droits de la personne, incluant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation).

Le sénateur Jim Munson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour tout le monde. Bienvenue au Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Je souhaite aussi la bienvenue aux téléspectateurs au comité et à ses travaux. Nous avons été très occupés au cours des dernières semaines. Nous avons traité de dossiers comme la Corée du Nord, les réfugiés syriens et beaucoup d'autres enjeux que le comité trouve importants.

Aujourd'hui, nous entreprenons la première journée de témoignages sur les « leviers économiques disponibles pour mieux faire respecter les droits de la personne, incluant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation ». Cette étude s'inscrit dans l'examen que fait le comité des obligations internationales et nationales du Canada en matière de droits de la personne.

Avant de passer aux témoignages et déclarations, je vais demander aux sénateurs de se présenter, y compris notre vice-président.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de Toronto, en Ontario.

La sénatrice Nancy Ruth : Nancy Ruth, de l'Ontario.

Le sénateur Ngo : Thanh Hai Ngo, de l'Ontario.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de Toronto, en Ontario.

Le président : Je suis un sénateur de l'Ontario, mais mon cœur appartient au Nouveau-Brunswick. C'est de là que je viens, mais je sais où je vis.

Aujourd'hui, le comité accueille deux groupes de témoins. Pour ce qui est de notre premier groupe de témoins, nous accueillons Cesar Jaramillo, directeur général de Project Ploughshares, et Ken Epps, conseiller en politiques. Je présenterai plus tard les deux autres témoins qui se joindront à nous durant la deuxième heure.

Gentlemen, welcome to our committee. As I mentioned before, this is not an interrogation. This is a conversation and we'd like to learn and understand a lot more about the Export and Import Permits Act and how it works and doesn't work. Whoever is ready to start, please go ahead.

Cesar Jaramillo, Executive Director, Project Ploughshares: Thank you very much, senator. The title of my presentation is "The Saudi arms deal: A test case on the strength of Canada's military export controls."

Thank you very much for the kind invitation to address this committee. It is a much-valued opportunity for Project Ploughshares, and for me personally.

For 40 years, Project Ploughshares has worked with governments, churches and civil society in Canada and abroad to advance policies and actions that prevent war and armed violence and build sustainable peace. In this context, efforts to track arms exports and to strengthen export controls have been a key focus of our activities.

In my opening remarks, I would like to say a few words about the multi-billion dollar deal to sell Canadian-made armoured vehicles to the Kingdom of Saudi Arabia, which is widely known to be one of the worst human rights violators in the world. It is the view of Project Ploughshares that the effectiveness of Canada's export control regime is contingent upon its ability to produce objective, reliable assessments related to export permit applications. In our expert assessment, the regime's integrity has been compromised with the decision to proceed with this deal.

In this regard, I would like to highlight five basic facts about this controversial contract.

First, the deal is, by far, the largest military export contract in Canadian history. The contract, valued at \$14.8 billion, was awarded during the 2013-14 fiscal year. With the value of all military export contracts for that period adding up to \$15.5 billion, the Saudi deal alone accounted for more than 95 per cent of military export controls for the fiscal year.

Second, Saudi Arabia is one of the worst human rights violators in the world. By any modern standard, Saudi Arabia is indeed a human rights pariah. According to Washington-based Freedom House, the country is among the worst of the worst human rights offenders in the world. Year after year, authoritative organizations such as Amnesty International and Human Rights Watch condemn the consistent, systematic repression of the Saudi civilian population by the governing regime.

Messieurs, bienvenue au Comité. Comme je l'ai déjà mentionné, il ne s'agit pas d'un interrogatoire. C'est une conversation, et nous aimerions beaucoup mieux comprendre la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, apprendre des choses à ce sujet et savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Nous allons commencer par celui d'entre vous qui est prêt.

Cesar Jaramillo, directeur général, Project Ploughshares : Merci beaucoup, monsieur le sénateur. Le titre de mon exposé est le suivant : « Le contrat de vente d'armes à l'Arabie saoudite : un cas type de la solidité des contrôles des exportations militaires canadiennes ».

Je vous remercie de votre aimable invitation à m'adresser au comité. C'est une occasion très importante pour Project Ploughshares et pour moi, personnellement.

Depuis 40 ans, Project Ploughshares a travaillé en collaboration avec les gouvernements, les églises et la société civile au Canada et à l'étranger pour promouvoir les politiques et les mesures de prévention de la guerre et de la violence armée et assurer une paix durable. Dans ce contexte, les efforts de suivi des exportations d'armes et de renforcement des contrôles des exportations ont été un élément clé de nos activités.

Dans ma déclaration préliminaire, j'aimerais vous parler rapidement du contrat de plusieurs milliards de dollars concernant la vente de véhicules armés fabriqués au Canada au Royaume d'Arabie saoudite, qui, c'est bien connu, est l'un des pays qui violent le plus les droits de la personne dans le monde. Selon Project Ploughshares, l'efficacité du cadre de contrôle des exportations du Canada dépend de sa capacité de réaliser des évaluations objectives et fiables des demandes de licence d'exportation. Selon notre évaluation spécialisée, l'intégrité du cadre a été compromise par la décision d'aller de l'avant avec cet accord.

À ce sujet, j'aimerais souligner cinq faits fondamentaux au sujet de ce contrat controversé.

Premièrement, ce contrat est, de loin, le plus important contrat d'exportation militaire dans l'histoire du Canada. Le contrat, évalué à 14,8 milliards de dollars, a été passé durant l'exercice 2013-2014. La valeur de tous les contrats d'exportation militaire durant cette période s'élevant à 15,5 milliards de dollars, l'entente saoudienne compte à elle seule pour plus de 95 p. 100 des contrôles des exportations militaires durant cet exercice.

Deuxièmement, l'Arabie saoudite est l'un des pays qui violent le plus les droits de la personne dans le monde. Selon toutes les normes modernes, l'Arabie saoudite est sans aucun doute un État paria en ce qui a trait aux droits de la personne. Selon la Freedom House, dont les bureaux se trouvent à Washington, le pays fait partie des États qui violent le plus les droits de la personne. Année après année, des organisations faisant autorité, comme Amnesty internationale et Human Rights Watch, condamnent la répression constante et systématique de la population civile saoudienne par le régime gouvernemental.

Beheadings are routine. Posting online comments critical of the regime can result in the author being publicly flogged. Women cannot drive and freedom of speech is severely censored. Freedom of association, freedom of the press and academic freedom are restricted. Hundreds of thousands of websites have been blocked. The state imposes harsh penalties — including beheadings — for crimes such as witchcraft, apostasy, sorcery and fornication.

Third, this is, in fact, an arms deal. While former Prime Minister Harper referred to the armoured vehicles that Canada is poised to ship to Saudi Arabia as transport vehicles, and current Prime Minister Trudeau has referred to them as Jeeps, the fact is that the Saudi contract is as subject to Canada's military export control policy as say a deal for Canadian-made bombs, missiles or high-caliber automatic weapons.

In practice, this means that a human rights assessment must be conducted before an export permit can be issued by Canada's Department of Foreign Affairs. And this is not a matter of opinion or interpretation.

Canada's military export controls specifically apply to "any article included in the Export Control List" as mandated by the Export and Import Permits Act. The armoured vehicles at the centre of the Saudi deal fall specifically under Group 2 of the Export Control List, which includes military goods and technology that Canada considers to be "specially designed or modified for military use."

Fourth, although the Minister of Foreign Affairs has stated that Canada "has no evidence" that Saudi Arabia has used Canadian-made goods against civilians and may reconsider the authorization of this deal should evidence emerge, the threshold established by Canadian export controls to assess the possibility of misuse is neither evidence nor certainty but reasonable risk. Given what is known about Saudi Arabia's abysmal and worsening human rights record, both within Saudi Arabia and in neighbouring Yemen, we consider this risk to be evident.

In fact, not only do authoritative organizations that track human rights internationally warn of a worsening human rights situation in Saudi Arabia, but Global Affairs Canada's own 2015 human rights report on the kingdom points to "a significant increase in the number of executions, restrictions on universal rights, such as freedom of expression, association and belief, lack of due process and fair trial rights."

Les décapitations sont courantes. Le fait d'afficher en ligne des commentaires critiques du régime peut exposer l'auteur à une flagellation publique. Les femmes ne peuvent pas conduire, et la liberté de parole est gravement limitée. La liberté d'association, la liberté de presse et la liberté universitaire sont limitées. Des centaines de milliers de sites web ont été bloqués. L'État impose de sévères pénalités, y compris des décapitations — pour les crimes comme la sorcellerie, l'apostasie et la fornication.

Troisièmement, le contrat de vente d'armes. Même si l'ancien premier ministre Harper a décrit les véhicules blindés que le Canada doit expédier à l'Arabie saoudite comme des véhicules de transport et que le premier ministre Trudeau les décrit comme des Jeeps, il n'en reste pas moins que le contrat avec l'Arabie saoudite est tout aussi assujéti à la politique sur le contrôle des exportations militaires du Canada que, disons, un contrat lié à des bombes, des missiles ou des armes automatiques de gros calibre fabriquées au Canada.

En pratique, cela signifie qu'une évaluation des droits de la personne doit être réalisée avant que la licence d'exportation soit délivrée par le ministère des Affaires étrangères du Canada. Ce n'est pas une question d'opinion ou d'interprétation.

Les contrôles des exportations militaires du Canada s'appliquent précisément à tous les articles inclus dans la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Les véhicules blindés au centre de l'accord avec l'Arabie saoudite sont visés précisément dans le groupe 2 de la liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée, qui inclut les marchandises et technologies militaires spécialement conçues ou modifiées à des fins militaires ».

Quatrièmement, même si le ministre des Affaires étrangères a déclaré que le Canada « n'a aucune preuve » que l'Arabie saoudite a utilisé des marchandises fabriquées au Canada contre des civils et peut réévaluer l'autorisation de cet accord si de tels éléments de preuve font surface, le seuil établi par les contrôles à l'exportation du Canada concernant l'évaluation de la possibilité de mauvais usages ne correspond ni à des preuves ni à une certitude : il suffit d'un risque raisonnable. Compte tenu de ce qu'on sait des antécédents épouvantables — et qui empirent — de l'Arabie saoudite en matière de droits de la personne, tant en Arabie saoudite même qu'au Yémen, un pays voisin, nous jugeons que le risque est évident.

En fait, non seulement les organisations qui font un suivi des droits de la personne à l'échelle internationale et qui font autorité ont mis en garde contre une dégradation de la situation des droits de la personne en Arabie saoudite, mais même Affaires mondiales Canada, dans son rapport de 2015 sur les droits de la personne, a déclaré que tout semble indiquer qu'il y aura au royaume une augmentation importante du nombre d'exécutions, de restrictions

Fifth, disturbing videos revealed by *The Globe and Mail* earlier this month which show armoured vehicles being used against Saudi civilians unequivocally establish reasonable risk of misuse in the future. It doesn't matter whether or not the vehicles in these particular videos were made in Canada. This documentary material solidly confirms the proclivity of the Saudi regime to use force and specifically armoured vehicles against civilians.

All possible red flags have now been raised. Reasonable risk has been established. Evidence has been presented.

We find it difficult to see how a state can claim to place a high value on the protection of human rights while providing arms to one of the most repressive regimes on earth. The implications of this complicated stand will become even more apparent when Canada joins the Arms Trade Treaty later this year and could also play a role in Canada's bid for a United Nations Security Council seat.

Thank you for your attention. I would very much welcome comments or questions related to these remarks.

Ken Epps, Policy Advisor, Project Ploughshares, as an individual: Mr. Chair, thank you for the opportunity to address the Standing Senate Committee on Human Rights. In my opening statement I would like to discuss key improvements to Canada's export controls that are needed before Canada can accede to the international Arms Trade Treaty. A core purpose of the ATT is to "reduce human suffering" and its important standards include conventional arms transfer obligations to protect human rights.

Past and present Canadian governments have claimed that Canada's export control standards are among the best in the world. While perhaps true when they were introduced in 1986, the claim is now out of date. Today several states, including the U.S. and most European states, have stronger arms export controls and practices than Canada in many important areas.

With the limited time available, I would like to discuss three areas, although there are several more, where improvements are needed not only for Canada to accede to the Arms Trade Treaty

des droits universels, comme la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de croyance, des manquements à l'application régulière de la loi et des violations des droits à un procès équitable.

Cinquièmement, des vidéos troublantes produites par le *Globe and Mail* plus tôt ce mois-ci qui montrent des véhicules blindés utilisés contre des civils saoudiens établissent de façon irrévocable le risque raisonnable de mauvaise utilisation à l'avenir. Peu importe si les véhicules dans ces vidéos précis ont été fabriqués au Canada. Cette preuve documentaire confirme solidement la propension du régime saoudien à utiliser la force et plus particulièrement des véhicules blindés contre des civils.

Tous les signaux d'alarme ont maintenant été donnés. Le risque raisonnable a été prouvé. Les éléments de preuve ont été présentés.

Nous ne voyons pas comment un État peut affirmer donner beaucoup de valeur à la protection des droits de la personne tout en fournissant des armes à un des régimes les plus répressifs de la planète. Les répercussions de cette position complexe deviendront encore plus apparentes lorsque le Canada deviendra signataire du Traité sur le commerce des armes plus tard cette année. De plus, la situation pourrait influencer sur la capacité du Canada d'obtenir une place au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Merci de votre attention. J'aimerais beaucoup obtenir des commentaires au sujet de mes remarques et je suis prêt à répondre à vos questions à ce sujet.

Ken Epps, conseiller en politiques, Project Ploughshares, à titre personnel : Je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion de m'adresser au Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Dans ma déclaration liminaire, je vais aborder les principales améliorations qui doivent être apportées aux contrôles canadiens à l'exportation pour que le Canada puisse adhérer au Traité international sur le commerce des armes. Le Traité sur le commerce des armes ayant notamment comme objectif fondamental de « réduire la souffrance humaine », il établit des normes importantes prévoyant des obligations relatives au transfert des armes classiques afin de protéger les droits de la personne.

Les gouvernements canadiens, passés et présents, prétendent que les contrôles à l'exportation du Canada sont parmi les plus rigoureux au monde. Certes, ils l'étaient peut-être lorsqu'ils ont été mis en place en 1986, mais ce n'est plus le cas maintenant. En effet, aujourd'hui, plusieurs États, dont les États-Unis et la plupart des États européens, se sont dotés de contrôles à l'exportation des armes et de pratiques à cet égard plus rigoureux que le Canada, et ce, dans de nombreux secteurs importants.

Compte tenu du temps limité dont je dispose, je vais aborder trois secteurs — bien qu'il en existe plusieurs autres — pour lesquels des améliorations s'imposent afin que le Canada puisse

but also for Canada to regain its arms control leadership status. These areas are risk assessment, brokering and transparency.

The Canadian regulations and procedures currently used to “closely control” arms exports are insufficient under Arms Trade Treaty provisions. To begin, Canada must improve upon the current control guidelines to implement the legal obligations of Article 6 of the ATT, whereby Canada must abide by the UN Security Council arms embargoes by international humanitarian law and by other relevant agreements.

Under Article 7 of the treaty, Canada must develop risk assessment procedures that deny arms transfers if the procedures reveal there are substantial risks of human rights violations, of weapons diversion, or of terrorism, organized crime or breaches of international humanitarian law.

While current Canadian controls formally include risk assessment for human rights, as my colleague has mentioned, it is apparent from the government memorandum released in April 2016 on the decision to authorize \$11 billion in export permits for armoured vehicles to Saudi Arabia that current procedures are inadequate. In the 13 pages of background material provided to the Minister of Foreign Affairs to assist with his decision, the word “risk” does not appear once.

There are no Canadian regulations to specifically control the activities of arms brokers; that is the parties that act as go-betweens in weapons transfers. Illicit arms brokering is universally recognized as a problematic source of the illegal and irresponsible arms trade that contributes to armed conflict and human rights violations.

Article 10 of the ATT requires states parties to regulate brokering. Additionally, the Inter-American Convention on Firearms, known by its Spanish acronym CIFTA, includes model regulations drafted with Canadian assistance in Montreal in 2003 to control firearms brokers. These call for inter alia the licensing of brokers and penalties for those who break brokering regulations. Canadian implementation of these obligations would move it closer to accession to the Arms Trade Treaty as well as to CIFTA and the UN Firearms Protocol, both of which are legally binding agreements that Canada has signed but not ratified.

The Export and Import Permits Act is vague on the timing of an annual report to Parliament on the operations under this act. The latest report is for 2013 and it offers little detail on military exports and contains nothing to assist a review of operations

non seulement adhérer au Traité sur le commerce des armes, mais également regagner sa position de chef de file pour ce qui est du contrôle des armes. Il s’agit de l’évaluation du risque, du courtage et de la transparence.

Les règlements et les procédures actuellement appliqués pour « contrôler rigoureusement » les exportations d’armes sont insuffisants en vertu des dispositions du Traité sur le commerce des armes. Le Canada doit commencer par améliorer les « directives » régissant le contrôle des armes pour mettre en œuvre les obligations juridiques de l’article 6 du traité, en vertu duquel le Canada doit respecter les embargos sur les armes du Conseil de sécurité de l’ONU, le droit humanitaire international et les autres accords qui s’appliquent.

En vertu de l’article 7 du traité, le Canada doit élaborer des procédures d’évaluation du risque qui interdisent le transfert d’armes si ces procédures révèlent des risques considérables de violations des droits de la personne, de détournement d’armes, de terrorisme, d’implication du crime organisé ou d’atteintes au droit humanitaire international.

Si les contrôles canadiens actuels prévoient officiellement une évaluation du risque lié aux droits de la personne, comme mon collègue l’a souligné, il est évident, à voir le document du gouvernement publié en avril 2016 sur la décision d’autoriser des licences d’exportation de véhicules blindés à l’Arabie saoudite d’une valeur de 11 milliards de dollars, que les procédures actuelles sont inadéquates. Dans la documentation de 13 pages fournie au ministre des Affaires étrangères pour appuyer sa décision, le mot « risque » n’apparaît pas une seule fois.

Le Canada n’a pas pris de règlements qui régissent les activités des courtiers en armement, soit les parties qui servent d’« intermédiaires » dans le transfert d’armes. Le courtage illégal d’armes est universellement reconnu comme une source problématique du commerce illégal et irresponsable des armes qui contribuent aux conflits armés et aux violations des droits de la personne.

L’article 10 du Traité sur le commerce des armes oblige les États parties à réglementer le courtage d’armes. De plus, la convention interaméricaine sur les armes à feu — connue sous son acronyme espagnol CIFTA — prévoit des règlements types élaborés avec l’aide du Canada à Montréal en 2003 pour contrôler les courtiers d’armes à feu qui exigent, entre autres choses, que les courtiers aient un permis et que des sanctions soient prises contre ceux qui enfreignent les règlements sur le courtage. La mise en œuvre par le Canada de ces obligations rapprocherait le pays de l’adhésion au Traité sur le commerce des armes ainsi qu’à la CIFTA et au protocole des Nations Unies sur les armes à feu, deux accords juridiquement contraignants que le Canada a signés, mais pas ratifiés.

La Loi sur les licences d’exportation et d’importation est imprécise quant au moment où est déposé au Parlement le rapport annuel sur « l’application de la loi ». Le dernier rapport de 2013 comporte peu de détails sur les exportations militaires et ne

protecting human rights. In contrast, the ATT obligates states parties to report annually by May 31 on exports of all military equipment within the scope of the treaty for the previous year.

Currently, Canadian arms export transparency is limited to government submissions to the UN Register of Conventional Arms and via the “report on the export of military goods from Canada.” To meet ATT reporting obligations and to help establish high international transparency and reporting standards, both reports need improvements in consistency and scope. For example, although the “report on the export of military goods” broke important transparency ground when it began in 1991, its standards have dropped not only against its earlier record but also against the standards of many other national reports. The once annual report is no longer annual or timely, and it now reports less useful data than it once did.

I would be pleased to respond to comments or questions on these remarks. Thank you for your attention.

The Chair: I thank you both for your remarks. We were joined in the midst of your remarks by Senator Hubley, so it’s not all Ontario. She’s from Prince Edward Island so we do have some balance.

The senator whose idea brought us here today to have this study is Senator Ngo. I will ask Senator Ngo to lead the discussion and questioning. We appreciate it very much. He has been very forceful in wanting this to come to the public domain. We will have a report sometime in the future, but what you’re saying today is relevant and hopefully it too will be shared with the public.

We joked with Senator Ngo that since he knows so much about this that he will ask all the questions for the next two hours, but there are many senators on the list that will share the time.

Senator Ngo: Thank you for your presentations, Mr. Jaramillo and Mr. Epps. You mentioned the deal with Saudi Arabia, \$15 billion and so on. This is a real concern to us.

However, when we asked Minister Dion, he affirmed that his government received all guarantees that the Saudi government does not use the LAV against human rights in the country.

contient rien qui puisse permettre un examen de l’application de la loi en ce qui concerne la protection des droits de la personne. Par comparaison, le Traité sur le commerce des armes oblige les États parties à présenter annuellement, au plus tard le 31 mai, un rapport pour l’année précédente concernant les exportations de tout le matériel militaire visé par le Traité.

Actuellement, la transparence du Canada à l’égard de l’exportation des armes se limite aux renseignements que le gouvernement soumet au Registre des armes classiques des Nations Unies et par l’intermédiaire du Rapport sur les exportations de marchandises militaires du Canada. Afin de respecter les obligations en matière de déclaration du Traité sur le commerce des armes et de participer à l’établissement de normes internationales rigoureuses en matière de transparence et de déclaration, les renseignements doivent être plus uniformes et d’une plus grande portée. Par exemple, si le Rapport sur les exportations de marchandises militaires du Canada ouvrait la voie à beaucoup plus de transparence lorsqu’il a été publié pour la première fois en 1991, ses normes ont baissé non seulement par rapport à ses débuts, mais également par rapport aux normes de nombreux autres rapports nationaux. Le rapport autrefois annuel n’est plus publié annuellement ni en temps opportun, et les données dont il fait état sont moins utiles qu’auparavant.

C’est avec plaisir que je répondrai aux observations ou aux questions. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Je vous remercie tous les deux de vos remarques. Durant vos déclarations préliminaires, la sénatrice Hubley est arrivée, alors nous ne sommes pas tous de l’Ontario. Elle vient de l’Île-du-Prince-Édouard, alors c’est un peu plus équilibré.

Le sénateur à l’origine de l’idée qui sous-tend l’étude que nous réalisons aujourd’hui est le sénateur Ngo. Je vais donc lui demander de diriger la discussion et le processus de questions et réponses. Nous sommes très reconnaissants de son travail. Il a fait des pieds et des mains pour qu’on parle publiquement de ce sujet. Nous rédigerons un rapport à l’avenir, mais ce que vous nous avez dit aujourd’hui est pertinent, et j’espère que vos commentaires seront aussi rendus publics.

Par plaisanterie, nous avons dit au sénateur Ngo que, puisqu’il connaît si bien le dossier, il posera toutes les questions pour les deux prochaines heures, mais il y a beaucoup de sénateurs dont le nom figure et avec qui il devra partager le temps.

Le sénateur Ngo : Merci de nous avoir présenté vos exposés, monsieur Jaramillo et monsieur Epps. Vous avez mentionné, entre autres, que le contrat avec l’Arabie saoudite vaut 15 milliards de dollars. C’est très préoccupant pour nous.

Cependant, lorsque nous avons posé la question au ministre Dion, il nous a affirmé que son gouvernement a reçu toutes les garanties nécessaires selon lesquelles le gouvernement saoudien ne va pas utiliser les VBL pour réprimer les droits de la personne sur son territoire.

The question I'm asking is: What kind of mechanisms are available to us in the Export and Import Permits Act to assess the human rights situation of countries that we do business with?

Also, how should we control the export guidelines against the possibility of misuse of exported goods by the foreign regime with a notorious record of abuse of human rights? I will continue if you have any other questions from other senators as well.

Mr. Jaramillo: Thank you very much, Senator Ngo. I will offer a couple of remarks, and then my colleague may wish to also offer his own thoughts.

In terms of the Minister of Foreign Affairs' assertion that he has received guarantees that Canadian armoured vehicles have not been used against civilians, we find what existing Canadian export controls call for is not a retroactive, rearview mirror assessment of whether or not they have been used but rather, looking forward, the reasonable risk that they might be. This is a completely different standard. To call for evidence instead of reasonable risk is really, in our expert opinion, a complete misreading of the standard, of the threshold that has been set by Canadian export policy.

Here's the difference: If you're looking for evidence after the vehicles have been shipped and when, arguably, the leverage of the exporting country has decreased because the vehicles are already there, it's really hard to see what can be done at that point, after the human rights violation has already occurred.

What the export control policy really calls for is an assessment of risk before the vehicles are even shipped to the recipient nation.

In terms of what tools are available, I will reiterate one which was included in my opening remarks. It is the Canadian government's own human rights assessment of the recipient nation, in this case, Saudi Arabia. The most recent one, dated 2015 and only released this year, points, in unambiguous terms, to an increase — not just a dire human rights situation but a worsening human rights situation — in the number of executions, arbitrary detentions, et cetera, virtually every category of human rights violations. The Saudi regime has proven to have a very abysmal track record in that regard.

When you take that, the government's own human rights assessment, and also consider other widely known information about the human rights situation in Saudi Arabia, we find it very hard to see how there can be no reasonable risk of misuse. The obvious question is, if Saudi Arabia is a nation for which we consider that there is no reasonable risk, what kind of situation,

Voici ma question : à quel genre de mécanismes avons-nous accès dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour évaluer la situation des droits de la personne dans les pays avec lesquels nous faisons affaire?

De plus, de quelle façon devrions-nous contrôler les lignes directrices en matière d'exportation pour prévenir la possibilité de mauvaise utilisation des marchandises exportées par un régime étranger dont les violations des droits de la personne sont bien connues? Je vais continuer si vous avez d'autres questions des autres sénateurs aussi.

M. Jaramillo : Merci beaucoup, monsieur le sénateur Ngo. Je vais vous formuler deux ou trois remarques, puis mon collègue pourra aussi vous dire ce qu'il pense.

Pour ce qui est du fait que le ministre des Affaires étrangères a déclaré avoir reçu des garanties selon lesquelles les véhicules blindés canadiens n'ont pas été utilisés contre des civils, nous avons déterminé que les contrôles à l'exportation actuels du Canada exigent non pas une évaluation rétroactive relativement à l'utilisation qui a été faite des marchandises, mais plutôt une évaluation prospective du risque raisonnable à l'avenir. C'est une norme complètement différente. Le fait de demander des preuves plutôt que d'évaluer le risque raisonnable est vraiment, selon notre avis spécialisé, une interprétation totalement erronée de la norme et du seuil établi par la politique canadienne sur les exportations.

Voici la différence : si ce qu'on cherche, c'est des preuves une fois les véhicules expédiés quand, on peut le soutenir, l'influence du pays exportateur a diminué parce que les véhicules sont déjà là-bas, je ne vois pas vraiment ce qu'on peut faire à ce moment-là, une fois que les violations des droits de la personne ont déjà eu lieu.

Ce qu'exige la politique de contrôle des exportations, c'est une évaluation du risque avant l'expédition des véhicules au pays bénéficiaire.

Pour ce qui est des outils, je mentionnerai de nouveau l'outil dont j'ai parlé dans ma déclaration préliminaire : l'évaluation des droits de la personne que le gouvernement canadien lui-même a réalisée au sujet du pays bénéficiaire, dans la situation qui nous occupe, l'Arabie saoudite. L'évaluation la plus récente, datée de 2015 et publiée il y a seulement un an, indique sans ambiguïté une augmentation — pas seulement une situation difficile en matière de droits de la personne, mais une détérioration de la situation des droits de la personne — du nombre d'exécutions, de détentions arbitraires et ainsi de suite, des augmentations dans quasiment toutes les catégories de violation des droits de la personne. Il a été prouvé que le régime saoudien a des antécédents épouvantables en matière de droits de la personne.

Lorsqu'on tient compte de cette évaluation, de l'évaluation des droits de la personne du gouvernement, et qu'on prend aussi en considération d'autres renseignements bien connus au sujet de la situation des droits de la personne en Arabie saoudite, nous voyons difficilement comment il peut ne pas y avoir de risque raisonnable de mauvaise utilisation. La question évidente est la

what kind of human rights record, must a country have to actually trigger the human rights safeguards of Canadian military export controls? We think Saudi Arabia, in terms of human rights, sets the bar impossibly low. In other words, if Saudi Arabia is deemed to be an eligible recipient of Canadian-made military goods, who would not be? Because it doesn't get much worse than the Saudi human rights record.

Mr. Epps: On the question of misuse and assessment, my understanding is that there's no formal procedure within the Export and Import Permits Act that is set up to establish misuse after the fact, which is why it's all the more important for risk assessment to occur beforehand, as my colleague has noted.

Much of the Export and Import Permits Act allows cabinet and the Minister of Foreign Affairs, in particular, to set the standards for how the procedures will apply, and there's nothing that we've seen that indicates that there's a regular procedure for looking at potential misuse after the fact.

In the case of Saudi Arabia, for example, we're unaware that Canada has anything in place to look at, say, two or three years down the road, whether the vehicles are being used as was originally agreed to, for example.

Senator Ngo: If that's the case, then, as to the Export and Import Permits Act guidelines, following the review of 1996, should these guidelines be reviewed and perhaps even strengthened?

Mr. Epps: I would say the short answer is yes. The points I was raising in my opening remarks were specific areas where those guidelines need to be made much stronger than, in fact, guidelines.

To give one example, currently, there is a guideline that refers to UN arms embargoes as being one of the guidelines that is subject to the close control that Canada uses. In fact, that's not a guideline; it's a legal obligation. The UN Security Council arms embargoes legally oblige UN member states to adhere to the embargo. It should not be a question of close control; it should be a question of prohibition in the case of any equipment that would go to a country that is under a UN arms embargo. There are other guidelines that also need improving.

The context, I would say, is the pledge that the current government has made to accede to the Arms Trade Treaty. That is an opportunity to improve Canadian export control guidelines and legal requirements.

suivante : si l'Arabie saoudite est un État qui, selon nous, ne constitue pas un risque raisonnable, quel genre de situation, quel genre d'antécédents en matière de droits de la personne un pays doit-il afficher pour que s'appliquent les mesures de protection liées aux droits de la personne associées aux contrôles des exportations militaires canadiennes? Selon nous, l'Arabie saoudite fixe la barre vraiment trop bas en ce qui a trait aux droits de la personne. En d'autres mots, si l'Arabie saoudite est jugée être un destinataire admissible de marchandise militaire fabriquée au Canada, qui ne le sera pas? Parce qu'il n'y a pas beaucoup de pays qui ont de pires antécédents en matière de droits de la personne que l'Arabie saoudite.

M. Epps : Pour ce qui est de la question de la mauvaise utilisation et de l'évaluation, je crois comprendre qu'il n'y a pas de procédure officielle établie dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour confirmer une mauvaise utilisation après coup, raison pour laquelle il est d'autant plus important de réaliser une évaluation des risques avant, comme mon collègue l'a souligné.

En grande partie, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation permet au Cabinet et au ministre des Affaires étrangères en particulier de définir les normes quant à la façon dont les procédures s'appliqueront, et nous ne sommes au fait de rien qui indique qu'il y a une procédure régulière pour examiner de potentiels cas de mauvaise utilisation après coup.

Dans le cas de l'Arabie saoudite, par exemple, nous ne savons pas si le Canada a mis quoi que ce soit en place pour examiner, disons, dans deux ou trois ans, si les véhicules sont utilisés tel que convenu initialement, par exemple.

Le sénateur Ngo : Dans ce cas, pour ce qui est des lignes directrices liées à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, à la suite de l'examen de 1996, ces lignes directrices devraient-elles être examinées et peut-être même renforcées?

M. Epps : La réponse courte, c'est oui. Les points que j'ai soulevés dans ma déclaration préliminaire étaient des domaines précis où ces lignes directrices devaient être vraiment renforcées pour devenir beaucoup plus, en fait, que des lignes directrices.

Par exemple, actuellement, il y a une ligne directrice qui renvoie aux embargos sur les armes imposés par les Nations Unies comme étant l'une des lignes directrices assujetties à un contrôle serré que le Canada utilise. En fait, ce n'est pas une ligne directrice : c'est une obligation légale. Les embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité des Nations Unies ont force exécutoire pour les États membres de l'ONU. Ce devrait être non pas une question de contrôle serré, mais une question d'interdiction relativement à l'envoi de tout équipement dans un pays visé par un tel embargo des Nations Unies. Il y a d'autres lignes directrices qu'il faut aussi améliorer.

Le contexte, selon moi, c'est l'engagement du gouvernement actuel d'adhérer au Traité sur le commerce des armes. C'est l'occasion d'améliorer les lignes directrices sur le contrôle des exportations canadiennes et les exigences juridiques.

Senator Hubley: I apologize for being a little late this morning.

I think you mentioned that the prior assessment of risk would be one way of improving Canada's export controls. I'm wondering about the use of sanctions other than that or if sanctions are an effective way to produce changes in behaviour or policies to address human rights violations. Is there any way that we can qualify their effectiveness?

Mr. Jaramillo: Yes. In terms of your first point, the assessment of risk, I wouldn't frame it as an improvement, although it could be stronger. I wouldn't necessarily frame it as an improvement but rather as an existing obligation. What we have to remember, in the context of this Saudi arms deal, is that, although there is certainly room for improvement, as my colleague has pointed out, this is not a case of an absence of norms. There are existing norms in place, and the necessity to assess reasonable risk is not something that we aspire to. It's not rooted in wishful thinking but rather in the existing norms that are already in place that clearly say that, for military export to be authorized, the government must first determine that "there is no reasonable risk that the military goods might be used against the civilian population." Again, it's something that's already in place.

In terms of sanctions, yes, they have proven, in other contexts, to be effective, but, with the underlying premise that we're willing to proceed specifically with this arms deal, I don't see how there would really be an appetite for sanctions. Perhaps using this deal itself as leverage could be seen as a form of sanction, given the poor human rights situation in Saudi Arabia.

However, given widely known information, we are not exercising that option as a nation. We're proceeding with the deal, and there has been, even since the deal was formally announced over two years ago, a series of new relevant information related to Saudi Arabia, including mass executions, including the Saudi-led campaign in neighbouring Yemen, for which a UN panel has basically accused Saudi Arabia of war crimes and the systematic and widespread targeting of civilians in neighbouring Yemen. If that compelling and recurring evidence does not prompt us to even reconsider the authorization of the Saudi arms deal, I'm not too optimistic about the prospect for sanctions at this point.

Mr. Epps: If I could maybe add to that, Canada already has mechanisms available to impose sanctions on states that it views need to do that. There are two that come to mind. Under the Export and Import Permits Act, there is an area control list that can be established by an order-in-council. If a country is placed

La sénatrice Hubley : Je suis désolée d'être un peu en retard ce matin.

Je crois que vous avez mentionné que l'évaluation préalable des risques serait une façon d'améliorer les contrôles à l'exportation du Canada. Je me questionne sur l'utilisation de sanctions à part celles-là ou si même les sanctions sont une façon efficace de susciter des changements de comportement ou de mener à l'établissement de politiques pour régler les cas de violation des droits de la personne. Y a-t-il une façon de mesurer l'efficacité des sanctions?

M. Jaramillo : Oui. Pour ce qui est du premier point que vous avez soulevé, l'évaluation des risques, je ne dirais pas qu'il s'agit d'une amélioration, même si cet aspect des choses pourrait être renforcé. Je ne dirais pas nécessairement que c'est une amélioration; il s'agit plutôt d'une obligation actuelle. Ce qu'il ne faut pas oublier, relativement au contrat de vente d'armes à l'Arabie saoudite, même si on peut certes faire mieux, c'est que, comme mon collègue l'a souligné, ce n'est pas comme s'il n'y avait pas de norme. Il y a des normes actuellement en place, et l'obligation d'évaluer le risque raisonnable n'est pas qu'une aspiration. Ce n'est pas un vœu pieux : elle plonge plutôt ses racines dans une norme actuelle claire en vertu de laquelle le gouvernement doit démontrer qu'il n'existe aucun risque raisonnable que les marchandises militaires puissent être utilisées contre la population civile. Je le répète, c'est une norme déjà en place.

Pour ce qui est des sanctions, oui, elles se sont révélées, dans d'autres contextes, efficaces, mais, avec la prémisse sous-jacente que nous sommes prêts à aller de l'avant avec ce contrat de vente d'armes précis, je ne vois pas comment on pourrait vraiment vouloir imposer des sanctions. Peut-être que l'utilisation de cet accord en tant que tel comme moyen de pression pourrait être considérée comme une forme de sanction, vu la piètre situation des droits de la personne en Arabie saoudite.

Cependant, à la lumière des renseignements bien connus, nous n'exerçons pas cette option en tant qu'État. Nous allons de l'avant avec cet accord, et il y a eu, même depuis l'annonce officielle du contrat il y a plus de deux ans, une série de nouveaux renseignements pertinents liés à l'Arabie saoudite, y compris des renseignements sur des exécutions de masse, notamment une campagne menée par l'Arabie saoudite au Yémen voisin, relativement à laquelle un groupe des Nations Unies a essentiellement accusé l'Arabie saoudite d'avoir commis des crimes de guerre et d'avoir ciblé de façon systématique et générale les civils du Yémen. Si ces éléments de preuve convaincants et récurrents ne nous poussent pas ne serait-ce qu'à réévaluer l'autorisation de la vente d'armes à l'Arabie saoudite, je ne suis pas vraiment trop optimiste en ce qui a trait à d'éventuelles sanctions au point où nous en sommes.

M. Epps : J'aimerais ajouter que le Canada possède déjà des mécanismes permettant d'imposer des sanctions aux États lorsqu'il juge que c'est nécessaire. Il y en a deux qui me viennent à l'esprit. Au titre de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, la liste des pays visés peut être établie par

on that list, then all exports of any nature require export permits and all military exports are prohibited. That is a mechanism where Canada has to unilaterally put a country on a sanctions list.

Similarly, the Special Economic Measures Act also allows Canada to impose special measures which can include sanctions around, for example, military exports.

There are existing mechanisms that can be used.

Senator Nancy Ruth: Thank you for coming here today.

Project Ploughshares for decades has been an organization striving for peace. Is Canada a country striving for peace? I'm going to ask a variety of questions around this theme.

Is peace Canada's framework — that is, the place we start from when considering any matter, including economic levers? If it isn't, what needs to change and flow through to these more detailed decisions?

Do you agree that gender inequality is a better predictor of a state's peacefulness than other factors such as democracy, religion, GDP? Should Canada make gender equality an explicit criterion when it considers its actions with other countries?

That's my gender question, but I also want to know if there are other countries that use peace as their framework and that incentivize or disincentivize the military industry in terms of the arms trade. How have they gotten out of government supports to do that when they change their ideology to become a country of peace?

Mr. Jaramillo: Thank you for those very pertinent and thought-provoking questions.

First, is Canada striving for peace? As a nation, our ethos is a peaceful one and we generally strive for peace. However, I also believe that we do not live in a world where things are either black or white. They tend to be grey.

I will refer back to the Saudi arms deal. A case as egregious as the Saudi arms deal presents an opportunity for us, as a nation, to make a clear choice whether to stand on principle or to let commercial interests trump those principles.

This isn't your garden variety arms deal. This, as I said, is by far the largest in Canadian history. Saudi Arabia — and I emphasize this isn't my personal opinion but the authoritative opinion of every authoritative organization — is one of the worst human rights violators in the world. In a case as egregious as this,

décrot. Si un pays est ajouté à cette liste, alors toutes les exportations de cette nature exigent des licences d'exportation et toute exportation militaire est interdite. C'est un mécanisme en vertu duquel le Canada peut ajouter unilatéralement un pays sur une liste de sanctions.

Dans un même ordre d'idées, la Loi sur les mesures économiques spéciales permet aussi au Canada d'imposer des mesures spéciales qui peuvent inclure des sanctions liées, par exemple, aux exportations de nature militaire.

Ce sont des mécanismes actuels qui peuvent être utilisés.

La sénatrice Nancy Ruth : Merci d'être là aujourd'hui.

Depuis des décennies, Project Ploughshares est une organisation qui vise à favoriser la paix. Le Canada est-il un pays qui œuvre pour la paix? Je vais poser une diversité de questions liées à ce thème.

La paix est-elle au centre des préoccupations canadiennes? Autrement dit, est-ce le point de départ de toutes nos réflexions, y compris sur les leviers économiques? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qu'il faut changer et qu'est-ce qu'il faut intégrer à ces processus de décision plus détaillés?

Diriez-vous que les inégalités liées au sexe sont un meilleur prédicteur du caractère paisible d'un État plutôt que d'autres facteurs comme la démocratie, la religion et le PIB? Le Canada devrait-il faire de l'égalité de genres un critère explicite lorsqu'il envisage de prendre des mesures relativement à d'autres pays?

C'est ma question liée au sexe, mais j'aimerais aussi savoir s'il y a d'autres pays qui utilisent la notion de paix comme point de référence, de façon à encourager ou décourager l'industrie militaire en ce qui a trait à la vente d'armes. De quelle façon se sont-ils soustraits aux soutiens du gouvernement pour le faire lorsqu'ils changent leur idéologie pour devenir un pays pacifiste?

M. Jaramillo : Merci de ces questions très pertinentes et qui suscitent la réflexion.

Pour commencer, le Canada vise-t-il la paix? En tant qu'État, nous sommes pacifistes et nous œuvrons en général pour la paix. Cependant, je ne crois pas non plus que nous vivions dans un monde où les choses sont noires ou blanches. Les choses sont habituellement grises.

Revenons à la vente d'armes à l'Arabie saoudite. Un dossier aussi flagrant que la vente d'armes à l'Arabie saoudite est une occasion pour nous, en tant qu'État, de choisir clairement si nous voulons défendre un principe ou laisser gagner les intérêts commerciaux.

Ce n'est pas un contrat de vente d'armes banal. Comme je l'ai dit, c'est de loin le plus important contrat de vente dans l'histoire canadienne. L'Arabie saoudite — et je rappelle que ce n'est pas mon opinion personnelle, mais c'est l'opinion qui fait autorité de toutes les organisations qui font autorité — est l'un des pays qui

one doubts the current commitment to the promotion of peace and international human rights if we are to proceed with this deal.

I think a country could conceivably have an open debate and say that, as a nation, we do a balancing act and human rights are not paramount. They are malleable. When there are strategic interests and jobs at stake, we can cut corners. That's conceivable. Maybe as a nation we have an honest debate that we're comfortable with and say we do cut corners on human rights when jobs or strategic interests are at stake.

I find it a bit perplexing to simultaneously make the claim that the international protection of human rights is a paramount objective while at the same time selling weapons to this repressive regime.

I will give a concrete example. Earlier this year, on January 2, the Saudi regime executed more than 45 individuals. It was a summary execution. There were doubts about the transparency of that process and about the active killing of more than 45 individuals. Within two days the government condemned that execution and proceeded to say that we remain determined to ship weapons to the very regime that did those executions. We find that these are contradictory propositions.

I'm glad you raised gender equality, senator. Gender-based issues as they relate to conflict and violence are gaining more prominence. I'm not going to attempt a ranking of gender issues versus other considerations but I will say that they are clearly relevant. In the context of the Arms Trade Treaty, for example, the gender dimensions of violence and arms experts have gained a lot of prominence and are getting a lot of attention from civil society, governments, et cetera.

In Saudi Arabia, again, the gender issue is of particular concern to us because women are subjected to systematic discrimination. I gave a couple of examples in my opening remarks. Women cannot drive. Women cannot get a passport without a male guardian approving it. Women are subjected to conditions that we would find utterly intolerable here in our country, in Canada. Gender is certainly a consideration for us to make.

In terms of other countries, I would highlight that the debate that we're having here in this chamber, more generally over the past few months and a couple of years ago around export controls and the arms deal, is not exclusive to Canada. Other countries are having similar debates about the cause and effect relationship of arms exports. Things that arms exporting countries could get away with 10 or 20 years ago, they can't get away with

violent le plus les droits de la personne. Dans un dossier aussi flagrant que celui-ci, on pourra douter de l'engagement actuel du pays à promouvoir la paix et les droits de la personne à l'échelle internationale s'il va de l'avant avec cet accord.

Selon moi, on peut comprendre qu'un pays puisse avoir un débat ouvert et décider que l'État va être conciliant et que la question des droits de la personne n'est pas primordiale. Tout cela est malléable. Lorsqu'il y a des intérêts stratégiques et des emplois en jeu, on peut tourner les coins ronds. C'est concevable. Il se peut qu'on ait un débat honnête au pays et qu'on n'ait aucun problème à dire qu'on peut tourner les coins ronds en matière de droits de la personne lorsque des emplois ou des intérêts stratégiques sont en jeu.

J'ai un peu de difficulté à comprendre comment on peut simultanément dire que la protection internationale des droits de la personne est un objectif primordial tout en vendant des armes à ce régime répressif.

Je vais vous donner un exemple concret. Plus tôt cette année, le 2 janvier, le régime saoudien a exécuté plus de 45 personnes. On parle ici d'une exécution sommaire. Des doutes ont été soulevés au sujet de la transparence de ce processus et liés au fait d'avoir assassiné plus de 45 personnes. En moins de deux jours, le gouvernement a condamné cette exécution et a ensuite dit qu'il restait déterminé à expédier des armes au régime qui avait procédé à ces exécutions. Selon nous, ce sont des propositions contradictoires.

Je suis heureux que vous nous ayez soulevé la question de l'égalité des sexes, madame la sénatrice. Les enjeux liés au sexe et leur lien avec les conflits et la violence occupent une place de plus en plus importante. Je ne vais pas tenter d'établir l'importance des enjeux liés aux genres par rapport à d'autres considérations, mais je dois dire que leur pertinence ne fait aucun doute. Dans le contexte du Traité sur le commerce des armes, par exemple, les experts des dimensions sexospécifiques de la violence et de l'armement ont acquis beaucoup de notoriété et attirent beaucoup d'attention de la société civile, des gouvernements, et cetera

En Arabie saoudite, encore une fois, la question des genres est particulièrement préoccupante pour nous parce que les femmes font l'objet d'une discrimination systémique. J'ai donné deux ou trois exemples dans ma déclaration préliminaire. Les femmes ne peuvent pas conduire de véhicule. Les femmes ne peuvent pas obtenir un passeport sans qu'un tuteur masculin l'approuve. Les femmes sont assujetties à des conditions que nous trouverions tout à fait intolérables ici, chez nous, au Canada. La question des genres est assurément une chose que nous devons prendre en considération.

Pour ce qui est des autres pays, je tiens à souligner que le débat que nous tenons, ici, dans cette Chambre, et plus généralement qui a lieu depuis quelques mois et deux ou trois ans concernant les contrôles à l'exportation et le contrat de vente d'armes, n'est pas seulement l'apanage du Canada. D'autres pays ont des débats similaires au sujet de la relation de cause à effet des exportations d'armes. De nos jours, il y a des choses que les pays exportateurs

now. There is a renewed awareness of that cause and effect relationship. Perhaps you could claim ignorance in the past about what's going on with these weapons we are exporting, but no longer — not in this era of the social media revolution, of Twitter, of Facebook and of 24-hour news cycles where you can literally see the effect of these vehicles.

I think it is in the context of that greater awareness that the Arms Trade Treaty came into being a couple of years ago. In the context of that greater awareness, we should hold our own Canadian standards and Canadian mechanisms to a higher standard and greater scrutiny when it comes to the arms trade.

Senator Nancy Ruth: Are there any countries that you would advise us to look at in how they have moved?

Mr. Jaramillo: I will give you a couple of specific examples. The Dutch Parliament recently passed a resolution concerning an arms embargo to Saudi Arabia. The European Parliament has a non-binding resolution but it has symbolic value. The European Parliament also passed a resolution concerning an arms embargo to Saudi Arabia and urged all its members to make it binding and to act on it.

Sweden cancelled existing contracts with Saudi Arabia after they had been authorized. Some media outlets, including *The Globe and Mail*, recently reported that the Swedes themselves say the cost of that decision has not been particularly high. It was just related to that particular deal in question as it relates to Saudi Arabia but otherwise they made a decision to stand on principle and to cancel that.

Cancelling an existing contract would not be without a solid legal footing or without precedent. The Arms Trade Treaty itself, which Canada intends to join, specifically urges state parties to cancel arms export authorizations even after they have been granted if new relevant information emerges. As I said a couple of minutes ago, after this deal was announced, there were several instances in which new relevant information has emerged. I hate to sound pessimistic but given the pattern of human rights violations of Saudi Arabia, it may be just a matter of time, and not long, before another set of new relevant information emerges that should prompt these sorts of authorizations to be revisited.

Senator Nancy Ruth: In these parliaments that have made these motions or taken these actions, have they also included criteria on which they will lift the ban for sale of arms and what the Saudis have to do to get them to trade with them again in military weapons?

d'armes ne peuvent plus faire alors qu'ils pouvaient le faire impunément il y a 10 ou 20 ans. Il y a une conscience renouvelée de la relation de cause à effet. On pouvait peut-être, dans le passé, plaider l'ignorance au sujet de ce qui se passe avec les armes exportées, mais ce n'est plus possible, pas en cette ère de révolution des médias sociaux, de Twitter, de Facebook et des fils de nouvelles 24 heures sur 24, où on peut littéralement voir l'impact de ces véhicules.

Je crois que c'est dans ce contexte de sensibilisation accrue que le Traité sur le commerce des armes a vu le jour il y a deux ou trois ans. Dans ce contexte de sensibilisation accrue, nous devrions être tenus de respecter davantage les normes canadiennes et les mécanismes canadiens et de procéder à un examen plus rigoureux lorsqu'il est question de vente d'armes.

La sénatrice Nancy Ruth : Y a-t-il des pays dont vous nous conseillez d'examiner les positions qu'ils ont adoptées?

M. Jaramillo : Je vais vous donner deux ou trois exemples précis. Le parlement néerlandais a récemment adopté une résolution concernant un embargo sur les armes à l'Arabie saoudite. Le parlement européen a adopté une résolution non contraignante, mais qui a tout de même une valeur symbolique. Il a aussi adopté une résolution concernant un embargo sur les armes à l'Arabie saoudite et a demandé à tous ses membres de le rendre exécutoire et de l'appliquer.

La Suède a annulé des contrats actuels avec l'Arabie saoudite même s'ils avaient été autorisés. Certains médias, y compris le *Globe and Mail*, ont récemment déclaré que les Suédois eux-mêmes avaient dit que les coûts de cette décision n'avaient pas été particulièrement élevés. La décision concernait uniquement un accord précis avec l'Arabie saoudite. Les Suédois ont simplement décidé de défendre leurs principes et d'annuler le contrat.

La décision d'annuler un contrat en vigueur ne serait pas prise sans une solide base juridique ni sans précédent. Le Traité sur le commerce des armes lui-même — traité que le Canada entend signer — invite précisément les États parties à annuler toute autorisation d'exportation d'armes, même après qu'elles ont été accordées, si de nouveaux renseignements sont obtenus. Comme je l'ai dit il y a deux ou trois minutes, après l'annonce de cet accord, il y a eu plusieurs situations où de nouveaux renseignements ont été obtenus. Je n'aime pas trop être pessimiste, mais vu la tendance de violation des droits de la personne par l'Arabie saoudite, ce n'est peut-être qu'une question de temps — et ce pourrait être bientôt — avant qu'on obtienne de nouveaux renseignements pertinents justifiant la réévaluation de ces genres d'autorisation.

La sénatrice Nancy Ruth : Les parliaments qui ont adopté ces motions et pris ces mesures ont-ils aussi inclus des critères en fonction desquels ils lèveraient l'interdiction de vente d'armes et précisé ce que les Saoudiens doivent faire pour qu'ils rétablissent le commerce d'armes militaires avec leur pays?

Mr. Jaramillo: The message has never been for Canada or any other country that there should be a blanket prohibition on the arms trade or a categorical claim that the arms trade should stop all together. That's not our position from Project Ploughshares or other observers that I know of. It's leverage, which speaks to the topic of today's session. You use the leverage and if there are clear credible assurances about the end use of the military export, then the actual export could arguably proceed. What we don't know in the case of the Saudi arms deal is whether or not such assurances have been sought or received by the Canadian government.

Only recently, the Minister of Foreign Affairs visited Saudi Arabia for a meeting of the Gulf Council, and for other matters not all related to this deal. Ottawa's position, which it iterated over and over again, was that it was going to raise human rights concerns. To me, that sounds a little vague. We have raised concerns. Anyone can raise concerns. In fact, at the Human Rights Council in Geneva Canada has raised concerns in the past about specific areas related to the Saudi human rights record. On every single area that Canada has raised concerns, the Saudis have pointed to a worsening of the situation.

We don't need to raise concerns. We need concrete assurances to be sought and received.

Senator Nancy Ruth: Those assurances are not necessarily related to human rights. They are related to the use of the vehicles or the arms.

Mr. Jaramillo: Yes, they are related to the possibility that the vehicles might be used against civilians, not necessarily within Saudi Arabia's borders but in neighbouring countries. We have seen evidence of armoured vehicles crossing the border from Saudi Arabia into Yemen; and we have seen evidence of vehicles being used against civilians within Saudi Arabia. We need to seek assurances and remember who the ultimate recipient is: The Saudi Arabian National Guard, whose stated mandate is to perpetuate the existing regime and protect the ruling house of Saudi Arabia the centre of power.

In an Arab Spring kind of uprising, which is not a far-fetched notion as it has happened in neighbouring countries, it is not hard to fathom how these vehicles would be used. If the House of Saud were seen to be in peril, these vehicles would be used to fight off, crush and repress those eruptions of democratic cravings for reform.

Senator Ataulhjan: You just said a very interesting thing. I had another question but I have to ask another. You said "... the House of Saud ... in peril." We keep hearing reports

M. Jaramillo : Il n'a jamais été dit que le Canada ou tout autre pays devrait interdire de façon générale le commerce des armes et il n'a jamais été affirmé non plus de façon catégorique qu'il fallait mettre fin complètement au commerce des armes. Ce n'est pas la position de Project Ploughshares ni des autres observateurs que je connais. C'est une question de moyen de négociation, dont il est question aujourd'hui. On utilise ce moyen de négociation et, si on peut obtenir des garanties claires au sujet de l'utilisation finale des marchandises militaires exportées, alors on pourrait sans doute procéder à l'exportation en tant que telle. Ce que nous ne savons pas, dans le cas du contrat de vente d'armes à l'Arabie saoudite, c'est si, oui ou non, de telles garanties ont été demandées ou reçues par le gouvernement canadien.

Tout récemment, le ministre des Affaires étrangères s'est rendu en Arabie saoudite pour participer à une réunion du Conseil du Golfe et pour traiter de dossiers qui ne sont pas liés à cet accord. La position d'Ottawa, position qui a été répétée maintes fois, c'était qu'on allait soulever les préoccupations liées aux droits de la personne. Selon moi, c'est un peu vague. Nous avons soulevé des préoccupations. Tout le monde peut soulever des préoccupations. En fait, devant le Conseil des droits de l'homme à Genève, le Canada a soulevé des préoccupations dans le passé au sujet d'aspects précis de la feuille de route de l'Arabie Saoudite en matière de droits de la personne. Dans tous les domaines où le Canada a soulevé des préoccupations, au sujet des Saoudiens, la situation a empiré.

Il ne faut pas soulever des préoccupations, il faut que des garanties concrètes soient demandées et fournies.

La sénatrice Nancy Ruth : Ces garanties ne sont pas nécessairement liées aux droits de la personne. Elles sont liées à l'utilisation des véhicules ou des armes.

M. Jaramillo : Oui, elles sont liées à la possibilité que les véhicules soient utilisés contre des civils, pas nécessairement sur le territoire saoudien, mais dans les pays voisins. Nous avons vu des cas de véhicules blindés traversant la frontière de l'Arabie saoudite et pénétrant au Yémen et nous avons eu la preuve que des véhicules étaient utilisés contre des civils sur le territoire saoudien. Nous devons avoir des garanties et il ne faut pas oublier qui est le destinataire ultime des armes : la Garde nationale de l'Arabie saoudite, dont le mandat énoncé est de perpétuer le régime actuel et de protéger le règne de la maison de Saoud en tant que centre du pouvoir.

Dans un genre de soulèvement comme celui du printemps arabe, ce qui n'est pas une idée tirée par les cheveux puisque ce genre de soulèvement a eu lieu dans des pays voisins, on peut facilement imaginer comment ces véhicules pourraient être utilisés. Si la maison de Saoud devait être considérée comme étant en péril, ces véhicules seraient utilisés pour combattre, écraser et réprimer ces soulèvements démocratiques assoiffés de réformes.

La sénatrice Ataulhjan : Vous venez de dire quelque chose de très intéressant. J'avais une autre question, mais je dois vous poser celle-ci : vous avez parlé de la maison de Saoud en

that Saudi Arabia is ready to explode but for the time being they're managing to control it. It's going to be the next place where it will be out of control and the House of Saud is having a hard time. We've seen that certain ministers have been changed and we've heard reports that the king is not in control and that the son is running everything. Can you clarify that?

Mr. Jaramillo: That's a relevant question. I'll start with an example in another country.

We'll look at Syria, the mess that it is today and how the West is left to pick up the pieces and deal with the debacle there. Sometimes I find it peculiar how we struggle to find the genesis of that. How could that happen? How could that pressure cooker have exploded? Why is there such chaos? I would invite honourable senators here to imagine what would happen if an Arab country had a similar uprising and it happened in Saudi Arabia. With Canadian-made vehicles, the response would be that much harsher and the consequences would be felt not only in the region but also in the world. One cannot predict.

The current king is in his 80s, so there will be some sort of transition of power in the relatively near future. We do not know how peaceful that transition will be; and different factions may be vying for power. Our fear or apprehension is that by arming this regime, we may be fueling an eventual eruption of democratic protests and uprisings.

Mr. Epps: I would add a historical overview of the patterns of the arms trade.

The largest recipient of weapons in the 1970s was Iran. The largest recipient of weapons in the 1980s was Iraq. Since then, Syria and Saudi Arabia have been very close to the top of the largest recipients of weapons; and Saudi Arabia currently is the largest recipient. There is a pattern we can look to as problematic that can inform where these things go and, if we aren't paying sufficient attention, where they will end up.

Senator Ataullahjan: Is the House of Saud in trouble? Are the reports exaggerated or is there a movement trying to rise up against the House of Saud?

Mr. Epps: To be honest, I can't speak to the political situation in detail in Saudi Arabia. What we have clearly is suppression of opposition to the House of Saud, particularly in response to the executions that occurred earlier this year. We know that those uprisings were suppressed and violence came out of that.

My view would be that it's evident that, internally, Saudi Arabia is not stable and that there may welcome a time, as my colleague mentioned, when there could be a major Syria-style civil

péril. Nous recevons constamment des rapports selon lesquels l'Arabie saoudite est prête à implorer, mais, en ce moment, le pays réussit à garder le contrôle. C'est le prochain endroit où le régime perdra le contrôle, et la maison de Saoud éprouve des difficultés. Nous avons constaté que certains ministres ont changé et nous avons reçu des rapports selon lesquels le roi n'a plus le contrôle et que c'est son fils qui s'occupe de tout. Pouvez-vous nous fournir des précisions à ce sujet?

M. Jaramillo : C'est une question pertinente. Je vais commencer par vous donner l'exemple d'un autre pays.

Prenons la Syrie. Il règne actuellement le désordre, et c'est l'Occident qui doit ramasser les morceaux et gérer ce fiasco. Je trouve parfois étrange que nous ayons de la difficulté à comprendre la genèse de cette crise. Comment cela a-t-il pu se produire? Comment se fait-il que la marmite ait débordé? Pourquoi y a-t-il un tel chaos là-bas? J'invite les honorables sénateurs ici présents à imaginer ce qui se produirait si un soulèvement similaire se produisait en Arabie saoudite. Grâce aux véhicules fabriqués au Canada, la réaction du régime serait encore plus dure, et les conséquences seraient ressenties non seulement dans la région, mais dans le monde entier. C'est impossible à prédire.

Le roi actuel est octogénaire, alors il y aura un genre de transfert du pouvoir relativement bientôt. Nous ne savons pas si cette transition sera pacifique, et il est possible que différentes factions aient l'œil sur le trône. Notre crainte ou notre appréhension, c'est que, en armant le régime, nous alimentons une éventuelle éruption de manifestations et de soulèvements démocratiques.

M. Epps : Je crois qu'il faut aussi donner un aperçu historique des tendances liées au commerce des armes.

Le principal acquéreur d'armes dans les années 1970 était l'Iran. Le plus important acheteur d'armes dans les années 1980 était l'Irak. Depuis, la Syrie et l'Arabie saoudite sont très près d'avoir pris le relais. En fait, l'Arabie saoudite est actuellement le principal acheteur. On voit là une tendance qui peut être décrite comme problématique, et elle peut nous donner une idée de ce qui risque de se passer, et, si nous ne portons pas suffisamment attention, de la situation dans laquelle on se retrouvera.

La sénatrice Ataullahjan : La maison de Saoud est-elle en difficulté? Est-ce que les rapports sont exagérés ou est-ce qu'il y a vraiment un mouvement qui essaie de se soulever contre la maison de Saoud?

M. Epps : Pour être honnête, je ne peux pas parler en détail de la situation politique en Arabie saoudite. Ce qui est évident, c'est que la maison de Saoud réprime l'opposition, particulièrement en réaction aux exécutions qui se sont produites plus tôt cette année. Nous savons que ces soulèvements ont été réprimés avec violence.

Selon moi, il est évident que, à l'interne, l'Arabie saoudite n'est pas stable et qu'il pourrait bien y avoir un jour, comme mon collègue l'a mentionné, une guerre civile majeure comme ce qui se

war. That would be where we would be of particular concern as to where Canadian weapons are being used and how they are being used.

Senator Omidvar: This is very interesting testimony. Most of my questions were asked by Senator Nancy Ruth.

I'm troubled by the statements in your submission on the lack of controls, accountability, or possibly even knowledge within the brokerage industry. Even if a jurisdiction like Canada were to stop direct arms sales to a foreign jurisdiction, it is my suspicion that brokers would pick up the slack.

Can you think back in history and give us a sense of where Canada has suspended an arms trade agreement with a country because of human rights and whether in that case an arms broker stepped into the void legally or illegally and provided the desired goods?

Mr. Epps: As the Export and Import Permits Act is currently structured, there is no formal process for declaring when a country potentially could be sanctioned or come under an embargo. We do know of some cases where there have been de facto embargoes, and Pakistan is a good example.

We know that in 1998 or the late 1990s, when Pakistan tested a nuclear weapon, the response from Canada at the time was to stop conventional exports to Pakistan; and that has been consistent ever since. Canada has not exported military goods directly to Pakistan in all the intervening years.

There have been occasions when that has happened.

At the same time, there was some particular equipment embargoed by the U.S. We know F-16s that were, at one point, purchased by the Pakistanis eventually were delivered but for many years they were held back. There have been examples where other countries imposed embargoes, in particular cases where an agreement, like that for the F-16s, that has been stopped.

As I say, there isn't a lot of transparency around the Canadian process for doing this. The Area Control List that I mentioned earlier is one place where we know that if a country is placed on it, then it's under embargo by Canada, but Pakistan was never included. That was more of an informal process we found out about informally.

Your question is a good one but it's difficult to answer because there isn't the transparency to be able to assess the situation. The role of brokering remains, regardless of the embargoes, because so many brokers operate in the illegal arms trade.

passé en Syrie. C'est dans une telle situation que nous serions particulièrement préoccupés par l'utilisation des armes canadiennes et la façon dont elles seront utilisées.

La sénatrice Omidvar : C'est un témoignage très intéressant. La sénatrice Nancy Ruth a posé la plupart des questions que je voulais poser.

Je suis troublée par ce que vous avez dit dans votre déclaration sur l'absence de contrôles, de responsabilisation et possiblement même de connaissances au sein de l'industrie du courtage. Même si une administration comme le Canada décidait d'arrêter de vendre des armes directement à une administration étrangère, je soupçonne que les maisons de courtage prendraient le relais.

À votre connaissance, y a-t-il déjà eu une situation où le Canada a suspendu un accord sur la vente d'armes avec un pays pour des raisons de droits de la personne? Pouvez-vous nous dire si, dans une telle situation, des maisons de courtage d'armes ont pris le relais légalement ou illégalement pour fournir les marchandises voulues?

M. Epps : Dans sa version actuelle, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation ne prévoit aucun processus officiel pour déclarer qu'un pays devrait faire l'objet de sanctions ou d'un embargo. Nous connaissons des situations où il a eu effectivement des embargos. Le Pakistan est un bon exemple.

Nous savons que, en 1998 ou à la fin des années 1990, quand le Pakistan a fait des essais d'armes nucléaires, la réaction du Canada a été de cesser toute exportation d'armement conventionnel au Pakistan. Il en est ainsi depuis. Le Canada n'a pas exporté de marchandises militaires directement au Pakistan durant toutes ces années.

Il y a eu des occasions où cela s'est produit.

À la même époque, les Américains ont aussi imposé des embargos liés à des pièces d'équipement précises. Nous savons que, à un moment, les Pakistanais ont acheté des F-18 et que ceux-ci ont fini par être livrés, mais, pendant de nombreuses années, les chasseurs ont été retenus. Il y a eu des situations où d'autres pays ont imposé des embargos, et plus particulièrement des situations où un accord, comme celui des F-18, a été rompu.

Comme je l'ai dit, le processus canadien en question n'est pas très transparent. Nous savons que, si le nom d'un pays est ajouté à la liste des pays visés dont j'ai parlé tantôt, ce pays fait l'objet d'un embargo du Canada, mais le Pakistan n'a jamais figuré sur cette liste. Il s'agit plutôt dans ce cas d'un processus informel dont on a appris l'existence de façon officieuse.

Vous avez posé une bonne question, mais il est difficile d'y répondre, parce qu'il n'y a pas beaucoup de transparence dans ce dossier et qu'on peut donc difficilement évaluer la situation. Les activités de courtage se poursuivent — peu importe les embargos — parce qu'un grand nombre de maisons de courtage s'adonnent au commerce illicite d'armes.

One of the key goals of the Arms Trade Treaty and the article that deals with brokering is to try to address that problem. It is doing that by setting international standards for all countries to follow around registering brokers and having penalties in place if there are citizens or residents of particular countries that are involved in illegal brokering.

Senator Ataulhjan: You just raised a very important issue. What are the standards that we apply, in the case of Pakistan, if we impose sanctions on one country and not on another? Are there any standards?

Mr. Epps: Again, there is not a formal process for distinguishing countries by standards. The way that Canada currently decides the process for approving exports of military goods is a case-by-case process. The way it's supposed to work, as we understand it, is that the end user the country is looked at, as well as the kind of equipment. There may be instances, for example, where naval vessels might be approved for shipment to a particular country because they're used for protecting the borders or the coastline, but automatic firearms are not approved because they potentially could be used in human rights violations.

We don't have any details of that in the way that Canada reports on its exports of military goods. We do not know how those decisions were actually made. All we know is that the process is supposed to be case-by-case and is supposed to take into account a number of factors, including the guidelines that are in the Export and Import Permits Act.

Going back to a question raised by Senator Ruth, there are some tools that exist at the moment that I think Canada could make better use of to bring in higher standards and could actually allow for transparency in the process.

One of them is the Automatic Firearms Country Control List, which is also part of the Export and Import Permits Act. This is a uniquely Canadian instrument where Canada places on a list countries that are eligible to receive automatic firearms. Any country not on that list automatically is excluded from receiving automatic firearms.

It's transparent in the sense that we know who is on it and who is not, but the criteria for being placed on the list are part of a defence agreement between Canada and the recipient country. It does not deal with human rights, international humanitarian law, gender problems or gender violence, for examples, and it does not deal with many other criteria that are within the arms trade treaty.

L'un des principaux objectifs du Traité sur le commerce des armes et de l'article qui porte précisément sur le courtage est d'essayer de régler ce problème. Le traité y arrive en définissant des normes internationales que tous les pays doivent suivre en matière d'enregistrement des maisons de courtage. Il prévoit aussi la mise en place de pénalités si des citoyens ou des résidents d'un pays précis s'adonnent à des activités de courtage illégales.

La sénatrice Ataulhjan : Vous venez de soulever un enjeu très important. Quelles sont les normes que nous appliquons — dans le cas du Pakistan — si nous imposons des sanctions à un pays, mais pas à un autre? A-t-on établi des normes?

M. Epps : Encore une fois, il n'y a pas de processus officiel — un ensemble de normes — pour distinguer les situations dans un pays ou un autre. Actuellement, le Canada détermine s'il faut approuver des exportations de marchandises militaires au cas par cas. D'après ce que nous en savons, il faut évaluer l'utilisateur final, le pays en question et le type d'équipement. Par exemple, dans certaines situations, on peut approuver la vente de navires militaires dans un pays, parce que ces navires sont utilisés à des fins de protection des frontières ou des côtes, et ce, tout en refusant la vente d'armes à feu automatiques parce qu'elles pourraient être utilisées dans des situations de violation des droits de la personne.

Vu la façon dont le Canada déclare ses exportations de marchandises militaires, nous n'avons aucun renseignement à ce sujet. Nous ne savons pas de quelle façon ces décisions sont prises. Tout ce que nous savons, c'est qu'il y a supposément un processus au cas par cas et qu'il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs, y compris les lignes directrices qui figurent dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Pour revenir à une question posée par la sénatrice Ruth, selon moi, il existe actuellement des outils que le Canada pourrait mieux utiliser pour appliquer des normes plus élevées. En outre, il pourrait ainsi accroître la transparence du processus.

L'un de ces outils, c'est la Liste des pays désignés (armes automatiques), qui fait aussi partie de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. C'est un instrument purement canadien en vertu duquel le Canada dresse une liste des pays qui peuvent acheter des armes automatiques. Tous les pays qui ne figurent pas sur la liste sont automatiquement exclus et ne peuvent pas acheter d'armes à feu automatiques.

C'est un outil transparent, parce que nous savons qui figure ou non sur la liste. Cependant, les critères utilisés pour déterminer les pays devant figurer sur la liste font partie d'accords en matière de défense conclus entre le Canada et les pays destinataires. Les critères ne concernent pas, par exemple, les droits de la personne, le droit humanitaire international et les problèmes ou la violence liés aux genres, tout comme l'instrument ne tient pas compte de bon nombre d'autres critères établis dans le Traité sur le commerce des armes.

One of the things Canada could do in the near term, for example, is to change the criteria — the Automatic Firearms Country Control List — to include more than just a defence agreement between Canada and the recipient state.

The Chair: We have about 10 minutes left and a second round with two senators on.

I was intrigued, Mr. Jaramillo, by the last paragraph in your opening statement and what you really meant by Canada valuing itself as a protector of human rights while providing arms to one of the most repressive regimes on Earth.

The implications you talked about will become apparent when Canada joins the arms treaty later this year, and you said it can also play a role in Canada's bid by the for UN Security Council seat. Canada is very anxious to return to the Security Council, so there are political games and friendships with countries from South America to Africa. There are interesting things happening as far as who will be on side and we know the kind of thing that goes at the United Nations in this respect, and sometimes that's troubling.

What do you mean by "play a role?" What kind of role? Will it hinder Canada's bid to get on the Security Council, or is this part of the bigger play?

Mr. Jaramillo: It's hard to say what role we will play, but my guess is this could hinder Canada's chances to get a seat on the coveted UN Security Council, and it goes back to the Arms Trade Treaty.

I think Canada is going to soon find itself in a very peculiar situation — if it is not in one already — where it will be sending a mixed message to the international community.

When Canada announced it would join the Arms Trade Treaty, it was an international public and legal commitment to pay close attention to the end use and end users of our military exports and to exercise more rigour, transparency and due process as those things relate to military exports.

At the same time, when we do join the Arms Trade Treaty we will be only at the early stages of the Saudi arms deal, which is expected to last until 2028. Between now and then, again, we will be sending a mixed message.

Une des choses que le Canada pourrait faire dans un avenir rapproché, c'est par exemple de modifier les critères — ceux de la Liste des pays désignés (armes automatiques) — pour ne pas se limiter simplement à un accord en matière de défense entre le Canada et l'État destinataire.

Le président : Il reste environ 10 minutes, assez de temps pour un deuxième tour avec deux sénateurs.

Monsieur Jaramillo, le dernier paragraphe de votre déclaration préliminaire m'a intrigué, et je me demande ce que vous vouliez dire exactement lorsque vous avez dit que le Canada se targuait d'être un protecteur des droits de la personne tout en fournissant des armes à l'un des régimes les plus répressifs de la planète.

La contradiction que vous avez soulignée deviendra apparente lorsque le Canada signera le Traité sur le commerce des armes, plus tard cette année, et vous avez dit que cela pourrait aussi influencer sur la capacité du Canada d'obtenir une place au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Canada a très hâte de retrouver sa place au sein du Conseil de sécurité, et il y a donc des tractations politiques et des jeux d'amitié avec des pays de partout dans le monde de l'Amérique du Sud à l'Afrique. Il se passe des choses intéressantes quant à savoir qui sera laissé sur les lignes de côté, et nous connaissons tous le genre d'intrigues qui ont lieu aux Nations Unies dans ces situations; c'est parfois assez troublant.

Que voulez-vous dire par « influencer sur la capacité »? Quel genre de rôle? La situation nuira-t-elle à la capacité du Canada d'obtenir une place au sein du Conseil de sécurité ou les ramifications de cette décision sont-elles beaucoup plus profondes?

M. Jaramillo : On peut difficilement déterminer quel rôle nous jouerons, mais, selon moi, cette décision pourrait réduire les probabilités que le Canada obtienne une place convoitée au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies; on en revient au Traité sur le commerce des armes.

Je crois que le Canada va bientôt se retrouver dans une situation très délicate — si ce n'est pas déjà le cas — puisqu'il enverra des messages contradictoires à la communauté internationale.

Lorsque le Canada a annoncé qu'il allait signer le Traité sur le commerce des armes, il prenait l'engagement international public et juridique de bien tenir compte de l'utilisation finale et des utilisateurs finaux de ses exportations militaires et de faire preuve de plus de rigueur, de transparence et de diligence raisonnable lorsqu'il est question d'exportations militaires.

Lorsque nous deviendrons signataires du Traité sur le commerce des armes, nous n'en serons encore qu'aux premières étapes du contrat de vente d'armes à l'Arabie saoudite, contrat qui doit durer jusqu'en 2028. D'ici là, encore une fois, nous enverrons des messages contradictoires.

As we hope to join the UN Security Council — and the decision will be made while the deal with Saudi Arabia will still be in the implementation stage — I think that the greater salience and prominence of the human rights record of every country will play a role. Other nations will play close attention to that.

Senator Ngo: Thank you, chair.

Mr. Jaramillo, you talked about the age of the Internet and Facebook, and how it's very difficult to hide. I heard that some Internet filtering firms are making a lot of money by exporting military spyware that could allow the foreign government to (unintelligible). They tried to control the Internet through the legal and the regulatory framework by filtering the content and saying that was in the interest of enabling security.

Should Canada treat these exports of such Internet filtering and control systems in the same way as weapons or military assets, like LAVs, to those countries?

Mr. Jaramillo: The short answer is yes; the qualified answer is that this has a lot to do with the notion of dual use.

These web filtering technologies could potentially have benign uses as well. In a workplace environment, you don't folks to be on Facebook all the time, so you block certain sites.

At the same time, there is evidence in Yemen as recently as last year where people got a lot of information, for example, advance warning that an air strike was coming from the Internet about these particular technologies being used deliberately so people could not access that information in a timely fashion and seek shelter and be able to escape or avoid those incoming air strikes. That is obviously a use that we want to avoid.

The rigour should be the same or very similar to that applied by what we traditionally think of as conventional weapons. We're not saying all conventional weapons exports are necessarily wrong or to be prohibited. Again, it is a case-by-case analysis of the end use of the realistic end use and the reasonable risk that there may be misuse that should inform decisions of whether or not to authorize these exports.

I would add that already on the Export Control List software is a category. Again, it's not something that could be included. Perhaps further clarity could be added but today software is a category on the Export Control List.

Tandis que nous espérons retrouver une place au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies — et cette décision sera prise pendant la mise en œuvre de l'accord avec l'Arabie saoudite —, je crois que l'accent accru mis sur les antécédents en matière de respect des droits de la personne des pays et l'importance accordée à cette question joueront un rôle sur cette décision. D'autres États y accorderont beaucoup d'importance.

Le sénateur Ngo : Merci, monsieur le président.

Monsieur Jaramillo, vous avez parlé du fait que nous sommes à l'ère d'Internet et de Facebook et du fait qu'il est devenu difficile de cacher des choses. J'ai entendu dire que certaines entreprises de filtrage de l'Internet font beaucoup d'argent en exportant des logiciels d'espionnage militaires qui permettent à un gouvernement étranger de [Note de la rédaction : inaudible]. Ces gouvernements ont essayé de contrôler Internet grâce à un cadre juridique et réglementaire et au filtrage du contenu tout en affirmant agir dans l'intérêt de la sécurité.

Le Canada devrait-il traiter l'exportation de tels systèmes de filtrage et de contrôle d'Internet de la même façon que celle d'armes ou de marchandises militaires, comme les VBL qui sont expédiés à ces pays?

M. Jaramillo : La réponse courte est oui. La réponse plus longue, c'est que ce dossier est étroitement lié à la notion de double usage.

Les technologies de filtrage web peuvent aussi avoir des utilisations bénignes. En milieu de travail, on ne veut pas que les travailleurs passent tout leur temps sur Facebook, alors ces technologies permettent de bloquer certains sites.

Parallèlement, on sait que, tout juste l'année dernière, au Yémen, des gens ont obtenu beaucoup d'information grâce à Internet, comme des avertissements liés à des frappes aériennes imminentes; ces technologies pourraient être utilisées délibérément pour que les gens n'aient pas accès rapidement à cette information afin de pouvoir trouver un abri ou fuir ou éviter de telles frappes aériennes. C'est évidemment une utilisation de ces technologies que nous voulons éviter.

Il faudrait faire preuve de la même rigueur ou d'une rigueur similaire à celle utilisée lorsqu'il est question — dans des situations plus traditionnelles — d'armes conventionnelles. Nous ne disons pas que toute exportation d'armes conventionnelles est nécessairement mauvaise ou qu'elle devrait être interdite. Encore une fois, il faut procéder à une analyse au cas par cas de l'utilisation finale réaliste et du risque raisonnable de mauvais usage avant de prendre la décision d'autoriser ou non de telles exportations.

Je tiens aussi à souligner que les logiciels sont déjà une catégorie de la liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée. On pourrait peut-être préciser certaines choses, mais, actuellement, les logiciels sont une catégorie de la liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée.

Senator Ngo: If you say this is the case, then it will touch China, which is one of the major trading partners with Canada, and also Vietnam, which is in the TPP. Do you think this will affect our trade with those two countries?

Mr. Jaramillo: Sometimes the critics of some of these arms deals or those advocating for greater rigour and transparency is misrepresented in various circles. And some people ask whether we should only trade with countries that have a pristine human rights record or trade only with NATO allies, and the short answer is no. We're not saying that trade should only be with NATO allies or only with countries that have a pristine human rights record. We're saying military trade is a particularly sensitive area for obvious reasons so there is a need to assess the end user of these exports. Again, we think that the criteria of reasonable risk, if properly applied, would go a long way to prevent misuse of weapons. It is already there and it already part of the legislation, but unfortunately we feel that threshold of reasonable risk has not been properly applied.

Senator Nancy Ruth: I want to ask about what kind of incentives Canada gives to the Canadian arms business; what kind of tax breaks, what kind of economic loans to increase this industry? Are they different than other industries in Canada or is it just generally applied? Is there anything we should recommend against it?

Mr. Jaramillo: My colleague may want to add something, but I will say one thing just for clarity. The prime contractor in these arms export contracts is not the private firm. It's not, in the case of the Saudi arms deal, General Dynamics Land Systems, for example. It is a Crown corporation, which is a Canadian Commercial Corporation. Sometimes we've heard the argument from Ottawa that this is a private deal with a private company. It is not. It is a deal brokered by the Canadian Commercial Corporation.

I think my colleague can address it the latter part of your question.

Mr. Epps: To go further with the Canadian Commercial Corporation, the Canadian Commercial Corporation receives funding from Parliament for some of its budget so that could potentially be looked at as an oversight function of Parliament.

There are other mechanisms the Canadian government provides in support of the defence industry. One of the issues that arises here is that quite often the defence industry is included as part of the aerospace industry, so it's hard sometimes to distinguish the support used for purely civilian aerospace or to distinguish it even from military aerospace because one company

Le sénateur Ngo : Si vous dites que c'est bel et bien le cas, alors cela va avoir un impact sur la Chine, qui est l'un des principaux partenaires commerciaux du Canada, et aussi sur le Vietnam, qui est un État partie au PTP. Croyez-vous que cela aura un impact sur nos échanges commerciaux avec ces deux pays?

M. Jaramillo : Parfois, certaines personnes déforment les propos des critiques et des personnes qui déplorent certains contrats d'armement ou de ceux qui demandent plus de rigueur et de transparence. En outre, d'autres demandent si nous ne devrions pas seulement faire des affaires avec des pays qui affichent un dossier parfait en matière de droits de la personne ou encore seulement avec nos alliés de l'OTAN, et la réponse courte, c'est non. Nous ne disons pas qu'il faut limiter les échanges commerciaux aux alliés de l'OTAN ou aux pays qui affichent des dossiers parfaits en matière de droits de la personne. Nous disons que le commerce militaire est un domaine particulièrement délicat pour des raisons évidentes et qu'il faut donc évaluer l'utilisateur final de ces exportations. Encore une fois, nous croyons que le critère du risque raisonnable — s'il est bien appliqué — aiderait beaucoup à prévenir les mauvaises utilisations des armes. Ce critère existe déjà dans la législation, mais, malheureusement, selon nous, le seuil du risque raisonnable n'a pas bien été appliqué.

La sénatrice Nancy Ruth : Je veux poser une question au sujet du genre de mesures incitatives que le Canada accorde aux entreprises d'armement du Canada. Quel genre d'allègements fiscaux et de prêts économiques sont accordés pour soutenir cette industrie? Les mesures sont-elles différentes de celles accordées aux autres industries canadiennes ou applique-t-on les mêmes mesures générales? Devrait-on recommander quoi que ce soit à ce sujet?

M. Jaramillo : Mon collègue voudra peut-être vous en parler lui aussi, mais je vais dire une seule chose par souci de clarté : la principale partie dans ces contrats d'exportation d'armes n'est pas l'entreprise privée. Ce n'est pas, dans le cas de la vente d'armes à l'Arabie saoudite, General Dynamics Land Systems, par exemple. Il s'agit d'une société d'État, la Corporation commerciale canadienne. On entend parfois Ottawa dire que c'est un accord privé conclu par une entreprise privée. C'est faux : c'est un accord conclu par l'intermédiaire de la Corporation commerciale canadienne.

Je crois que mon collègue peut répondre à la deuxième partie de votre question.

M. Epps : J'aimerais ajouter quelque chose au sujet de la Corporation commerciale canadienne : une partie du budget de cette entité vient du Parlement, alors on pourrait alléguer que le Parlement a une fonction de surveillance.

Il y a d'autres mécanismes que le gouvernement canadien fournit en soutien au secteur de la défense. Un des problèmes rencontrés, c'est que, très souvent, le secteur de la défense est inclus dans celui de l'aérospatiale, et il est donc parfois difficile de faire la distinction avec le soutien accordé à des composantes purement civiles du secteur de l'aérospatiale et même avec la

is producing equipment for both markets. So it's a challenge to try to find out exactly the extent of subsidization of the industry that's exclusive to defence when aerospace and defence are often lumped together.

However, there are funds available that are often meant to be repayable loans but because of the terms of the loans they often aren't repayable. Then there's also support that comes in the form of assistance with booths at international defence shows.

The issue is not that this is unique to the defence industry, because Canada supplies similar support to many other industries, but it's the fact that often the support is for companies to go into markets where there are real concerns about human rights or about conflict or even about development issues and whether it's appropriate for a country to be spending restricted funds on military when there are many other development challenges.

Senator Omidvar: Today we focused on the export of arms as a contributor to human rights offences. If you were to go down the list to the next worst offender in terms of export commodity and human rights and its interplay with human rights abuses, what would that be?

Mr. Jaramillo: In terms of our recipient nations?

Senator Omidvar: Yes.

Mr. Jaramillo: There are many and not just currently but historically. First, this particular deal with Saudi Arabia is not unprecedented.

Senator Omidvar: Not Saudi, but the export of arms and their interplay with human rights. That's clearly the worst, but what exports are just below arms exports?

Mr. Epps: I would say dual-use goods. They aren't military goods but they are goods that can be provided to both military and civilian markets, and that includes the software. But it also includes many things that Canada is particularly good at, for example, aerospace equipment.

Mr. Jaramillo: On the dual use, it also includes uranium, which Canada has been under a nuclear corporation agreement with India, which has been selling and in fact contradicting the long-standing mantra that the trade in uranium should be reserved for states that are party to the nuclear

composante militaire du secteur de l'aérospatiale, parce que les entreprises produisent souvent de l'équipement destiné aux deux marchés. Il est donc difficile d'essayer de découvrir exactement dans quelle mesure les subventions accordées à l'industrie sont consacrées exclusivement à la défense puisque l'aérospatiale et la défense sont souvent réunies.

Cependant, il y a des fonds offerts qui sont souvent accordés sur la forme de prêts remboursables. Cependant, en raison des modalités des prêts, le remboursement n'a souvent jamais lieu. Puis, il y a aussi les mesures de soutien qui prennent la forme de kiosques dans des salons professionnels de défense à l'échelle internationale.

L'enjeu n'est pas que ce soutien est unique à l'industrie de la défense, parce que le Canada offre un soutien similaire à beaucoup d'autres industries; c'est le fait que, souvent, les entreprises visent des marchés où il y a de réelles préoccupations au sujet des droits de la personne ou des conflits en cours. Il peut même y avoir des problèmes liés au développement parce qu'on peut se demander s'il est approprié pour tel ou tel pays de consacrer le peu de fonds dont il dispose à des acquisitions militaires alors qu'il y a beaucoup d'autres défis liés au développement.

La sénatrice Omidvar : Aujourd'hui, nous nous concentrons sur l'exportation des armes et le fait que celles-ci peuvent contribuer à des violations des droits de la personne. Selon vous, après l'Arabie saoudite, quel État est le pire contrevenant en ce qui concerne l'exportation de marchandises et les répercussions sur les violations des droits de la personne?

M. Jaramillo : En ce qui concerne les États destinataires?

La sénatrice Omidvar : Oui.

M. Jaramillo : Il y en a tellement, et pas seulement à l'heure actuelle; il y en a eu dans le passé aussi. Dans un premier temps, il faut dire que ce contrat précis avec l'Arabie saoudite n'est pas sans précédent.

La sénatrice Omidvar : Pas l'Arabie saoudite, mais l'exportation d'armes et le rapport avec les droits de la personne. De toute évidence, c'est le pire cas, mais quelles exportations se trouvent tout juste en dessous des exportations d'armes?

M. Epps : Je dirais les biens à double usage. Ce sont non pas des marchandises militaires, mais des marchandises destinées à la fois aux marchés militaires et civils, et cela inclut les logiciels, mais aussi beaucoup de domaines où le Canada excelle, comme l'équipement aérospatial.

M. Jaramillo : Pour ce qui est des marchandises à double usage, il y a aussi l'uranium relativement auquel le Canada a conclu un accord avec une société d'énergie indienne. Le Canada vend de l'uranium et, en fait, contredit sa devise de longue date selon laquelle il faut limiter le commerce de l'uranium aux États

non-proliferation treaty, which India is not, yet we're engaging in trade in uranium which has obvious dual-use implications for its potential to be diverted for military purposes.

The Chair: As you can see, we're very interested in this subject. For the record, which of Canada's allies sell military equipment to Saudi Arabia, and are we in sync or out of step on this?

Mr. Jaramillo: It's not only Canada.

The Chair: The United States and so on.

Mr. Jaramillo: Right. The argument we have heard of "if we don't sell somebody else will" is not only devoid of any ethical considerations but I think it is becoming less and less valid. There is a clear difference whether or not we sell to Saudi Arabia. For one, we could be directly or indirectly involved in the violation of human rights, but also if we were to take a principled stand and not sell, it would put pressure on other countries that may be willing to sell to Saudi Arabia.

In terms of specific allies, I don't know if you can answer.

Mr. Epps: Basically European and U.S., many of our allies, but another important point here is that they are going through second thoughts about all those sales in the same way as Canada. This concern about Saudi Arabia is not unique to Canada; it's being raised in many other countries in Europe and even in the U.S.

The Chair: We want to thank you both. This has been enlightening for us. It's a good and credible start to this particular study.

Mr. Jaramillo: Thank you all for your attention.

The Chair: We are continuing our study dealing with the issue of the Export and Import Permits Act and the whole idea of how this affects human rights and how Canada sells arms to other countries. Of course, corporations are involved in this sort of thing. We mentioned before that we're the Standing Senate Committee on Human Rights. This is our first day of testimony on this particular subject. We heard very compelling testimony earlier from Project Ploughshares.

Our second panel I'd like to introduce is: Belkis Wille, Yemen and Kuwait Researcher, Middle East and North Africa Division, Human Rights Watch. Welcome. Dr. Andrea Charron, Assistant Professor and Deputy Director of the Centre for Defence and Security Studies at the University of Manitoba. In the interests of time, we have with us today Senator Ngo, Senator Ataullahjan,

signataires d'un traité de non-prolifération nucléaire, ce qui n'est pas le cas de l'Inde. Mais cela ne nous empêche pas de vendre de l'uranium à l'Inde, et il y a là de toute évidence des implications liées à la double utilisation, puisque l'uranium peut être utilisé à des fins militaires.

Le président : Comme vous pouvez le voir, c'est un sujet qui nous intéresse beaucoup. Pour le compte rendu, quels alliés du Canada vendent de l'équipement militaire à l'Arabie saoudite et, à cet égard, notre position est-elle harmonisée ou non avec la leur?

M. Jaramillo : Ce n'est pas seulement le Canada.

Le président : Les États-Unis et ainsi de suite?

M. Jaramillo : Exactement. L'argument qu'on entend est le suivant : « Si nous ne leur vendons pas ce qu'il demande, quelqu'un d'autre le fera. » Cette affirmation n'est pas seulement dénuée de tout caractère éthique, elle est aussi de moins en moins valide. Le fait de vendre ou non certains produits à l'Arabie saoudite fait toute une différence. Dans un premier temps, nous pourrions être directement ou indirectement impliqués dans des cas de violation de droits de la personne, mais, de plus, si nous adoptons une position de principe et décidions de ne plus vendre d'armes à l'Arabie saoudite, cette décision aurait pour effet d'exercer une pression sur d'autres pays qui, eux, acceptent peut-être encore de vendre des armes à ce pays.

Pour ce qui est des alliés précis, je ne sais pas si vous pouvez répondre.

M. Epps : Essentiellement, c'est l'Europe et les États-Unis — bon nombre de nos alliés —, mais l'autre chose qu'il faut souligner, c'est que, tout comme le Canada, eux aussi ont des doutes relativement à ces transactions. Cette préoccupation au sujet de l'Arabie saoudite n'est pas unique au Canada, c'est une préoccupation qui est soulevée dans bon nombre d'autres pays européens, et même aux États-Unis.

Le président : Nous voulons vous remercier tous les deux. Nous avons appris beaucoup de choses. C'est un bon début et un départ crédible à notre étude.

M. Jaramillo : Merci de nous avoir accordé votre attention.

Le président : Nous poursuivons notre étude sur la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et, en général, sur le fait que le Canada vend des armes à d'autres pays et l'impact de ces transactions sur les droits de la personne. Bien sûr, des sociétés participent à ce genre de transactions. Nous avons déjà dit que nous sommes le Comité sénatorial permanent des droits de la personne. C'est notre premier jour de témoignages sur ce sujet précis. Nous avons entendu un témoignage très convaincant de représentants de Project Ploughshares.

J'aimerais maintenant présenter notre deuxième groupe de témoins, en commençant par Belkis Wille, chercheuse chargée du Yémen et du Koweït de la division du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord de Human Rights Watch. Bienvenue. Nous accueillons aussi Andrea Charron, professeure adjointe et directrice adjointe du Centre d'études sur la défense et la sécurité

Senator Nancy Ruth and Senator Omidvar, and I'm Senator Munson. Because we went a little over time on the last one and would like to give you an hour before we go off to work in the Senate, I will open the floor to either one of you.

Andrea Charron, Assistant Professor and Deputy Director Centre for Defence and Security Studies, University of Manitoba, as an individual: Thank you to the honourable committee members for the invitation to speak to you today. My area of research interest is with respect to sanctions, and so my comments will be presented using the various regulations, measures and international organizations associated with sanctions as my lens to consider the machinery of government that may be applicable to promoting and enforcing Canada's international and national human rights obligations.

According to Global Affairs Canada, sanctions are: "Measures, including limitations on official and diplomatic contacts or travel, the imposition of legal measures to restrict or prohibit trade or other economic activity between Canada and the target state, or the seizure or freezing of property situated in Canada. In order to maximize the effectiveness of a sanctions regime, particularly one involving trade and economic measures, Canadian policy seeks to ensure that sanction measures are applied multilaterally whenever possible."

The UN Security Council, the European Union and various African regional organizations have all shifted their use of sanctions from exclusively addressing armed conflict and international instability to issues of governance, of which human rights is one example. As Canada has applied all mandatory UN sanctions, often matched EU sanctions and at least tracked African regional sanctions, our record of sanctions employment, reflective of geopolitical events, has also shifted from addressing armed conflicts to also addressing additional issues, such as support to terrorism and corruption of foreign officials.

That being said, Canada's use of sanctions has limited impact on the national and foreign policies of other states. The exceptions are trade embargoes and engagement with other international organizations that involve a full court press to make a particular human rights issue a *cause célèbre*, as was the case with apartheid and White minority rule in the 1970s and 1980s.

There are currently numerous examples of massive human rights abuses around the world, including in North Korea, Syria and elsewhere, that are the subject of sanctions, but the sanctions

de l'Université du Manitoba. Vu le temps limité dont nous disposons, je vais m'occuper des présentations : le sénateur Ngo, la sénatrice Ataullahjan, la sénatrice Nancy Ruth et la sénatrice Omidvar. Je suis le sénateur Munson. Puisque nous avons un peu dépassé le temps prévu pour le groupe de témoins précédent et que nous voulons vous accorder une heure avant de retourner aux travaux du Sénat, je cède tout de suite la parole à l'un de vous deux.

Andrea Charron, professeure adjointe et directrice adjointe, Centre d'études sur la défense et la sécurité, Université du Manitoba, à titre personnel : Je remercie les honorables membres du comité de m'avoir invitée aujourd'hui. Mon domaine de recherche de prédilection est les sanctions, et mes commentaires s'appuieront sur les divers règlements, les diverses mesures et les organisations internationales associées aux différentes sanctions en vigueur. C'est de ce point de vue que j'examinerai l'appareil gouvernemental et les différents aspects liés à la promotion et à l'application des obligations internationales et nationales du Canada en matière de droits de la personne.

Selon Affaires mondiales Canada, des sanctions sont des mesures, y compris des limites imposées aux interactions officielles et diplomatiques ou aux déplacements, les mesures légales appliquées pour limiter ou interdire le commerce et d'autres activités économiques entre le Canada et l'État ciblé ou la saisie ou le gel de biens au Canada. Afin de maximiser l'efficacité du régime de sanctions — particulièrement lorsqu'il contient des mesures commerciales et économiques —, la politique canadienne consiste à s'assurer, lorsque cela est possible, que les mesures et les sanctions sont appliquées de façon multilatérale.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne et diverses organisations régionales africaines ont tous modifié leur utilisation des sanctions. Ces dernières concernent non plus exclusivement les conflits armés et l'instabilité à l'échelle internationale, mais aussi des enjeux liés à la gouvernance, dont les droits de la personne. Puisque le Canada a appliqué toutes les sanctions obligatoires des Nations Unies, a souvent imposé des sanctions similaires aux sanctions de l'UE et a au moins fait un suivi des sanctions régionales africaines, nos antécédents en matière d'application de sanctions — à la lumière d'événements géopolitiques — ont aussi changé. Nos sanctions ne visent plus seulement les conflits armés; elles tiennent aussi compte d'autres enjeux, comme le soutien du terrorisme et la corruption des fonctionnaires étrangers.

Cela dit, l'utilisation de sanctions par le Canada a eu un impact limité sur les politiques nationales et étrangères des autres États, à l'exception des embargos commerciaux et de l'engagement avec d'autres organisations internationales, qui exigent une couverture médiatique complète pour faire d'un enjeu précis lié aux droits de la personne une cause célèbre, comme c'était le cas de l'apartheid et de la domination par la minorité blanche dans les années 1970 et 1980.

Il y a actuellement de nombreux exemples de graves violations des droits de la personne un peu partout dans le monde — y compris en Corée du Nord, en Syrie et ailleurs —, qui font l'objet

are linked to stopping other priority issues, such as the proliferation of weapons of mass destruction and terrorism. Stopping human rights abuses, although implied, is not specified as subject to the sanctions. There is still value, however, for Canada to highlight the violations of international human rights law, if only to contribute to the creation of new norms of behaviour expectations via its regulations.

There are several means by which Canadian sanctions can be imposed, including via the United Nations Act, the Special Economic Measures Act, the Export and Import Permits Act, and the Freezing Assets of Corrupt Foreign Officials Act. Which of these tools is chosen is dictated primarily by the requisite sanctions authority, usually an organization to which Canada belongs, and not necessarily because of the transgression or the target in question.

Furthermore, sanctions can serve to signal, stigmatize, coerce or constrain but very rarely are they able to incentivize.

Next, the onus to give effect to sanctions is disproportionately placed on private companies and citizens. Finally, as Canada does not have extraterritorial reach, Canadian sanctions are applied against a Canadian connection or association with the target, not the target directly.

Therefore, if the promotion of human rights is a goal, there are already four challenges to consider. Number one, Canada never sanctions alone, and so other international organizations or likeminded states must be interested in sanctioning the same target or issue.

Number two, sanctions are able to highlight and decry violations of international law but are rarely able to motivate desired behaviour, such as active promotion of human rights. Lifting of sanctions is viewed by targets as an indication that they are engaging in more positive behaviour, but this is achieved by stopping the violation, not engaging in new behaviour.

Three, companies, banks and private citizens are the main subjects that give effect to Canada's regulations, not government. Therefore, the more vested interest these entities have to make human rights part of their business model, the more likely sanctions aimed at human rights will be given effect.

de sanctions, mais les sanctions visent à éliminer d'autres problèmes prioritaires, comme la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme. Le fait de mettre fin aux violations des droits de la personne — même si cet objectif est sous-entendu — n'est pas visé directement par les sanctions. Cependant, il est tout de même utile pour le Canada de mettre en lumière les violations du droit international en matière de droits de la personne, ne serait-ce que pour contribuer à la création de nouvelles normes en matière d'attentes liées au comportement grâce à la réglementation.

Il y a plusieurs façons pour le Canada d'imposer des sanctions, y compris par l'intermédiaire de la Loi sur les Nations Unies, la Loi sur les mesures économiques spéciales, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus. Le choix de l'outil est fonction principalement de l'autorité qui doit imposer les sanctions — habituellement une organisation à laquelle le Canada appartient —, et pas nécessairement en raison d'une quelconque transgression ou de la cible en question.

De plus, les sanctions servent habituellement à envoyer un signal, à stigmatiser, à exercer une coercition ou à contraindre, mais elles peuvent très rarement être utilisées à titre de mesures incitatives.

Ensuite, le fardeau des sanctions touche de façon disproportionnée les entreprises privées et les citoyens. Enfin, puisque l'influence du Canada n'a pas une portée extraterritoriale, les sanctions canadiennes doivent être appliquées contre une entité canadienne qui a un lien ou une association avec le pays visé, et non pas le pays fautif en tant que tel.

Par conséquent, si un des objectifs est la promotion des droits de la personne, il y a déjà quatre défis à prendre en considération. Premièrement, le Canada n'impose jamais des sanctions seul. Par conséquent, d'autres organisations internationales ou États aux vues similaires doivent eux aussi vouloir imposer des sanctions contre la même cible ou s'attaquer au même problème.

Deuxièmement, les sanctions permettent de souligner ou de mettre en lumière des violations du droit international, mais peuvent rarement motiver l'État visé à adopter le comportement désiré, comme faire une promotion active des droits de la personne. Le fait de lever les sanctions est considéré par les États ciblés comme une indication qu'ils adoptent un comportement plus positif, mais ils le font en mettant fin aux violations, pas en adoptant un nouveau comportement.

Troisièmement, les entreprises, les banques et les citoyens privés — et non le gouvernement — sont les principaux intervenants qui mettent en œuvre la réglementation du Canada. Par conséquent, plus il sera dans l'intérêt de ces entités de faire des droits de la personne une composante de leur modèle d'affaires, plus il est susceptible que les sanctions liées aux droits de la personne seront appliquées.

Number four, the assets, targets and property to be banned, seized or controlled must have a Canadian connection or association, and so rarely are the key human rights violators touched by Canada's employment of sanctions.

Furthermore, Canadian legislation preferences limiting the effect of export and import controls on Canada rather than on the target country. For example, the establishment of control lists under the Export and Import Permits Act stresses the need to consider security of Canada and supplies of goods within Canada. Government of Canada policies, however, can provide additional criteria, as is outlined in the Export Controls Handbook, which details objectives, including limiting the export of goods that may be used to commit human rights violations.

These are my opening comments. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Dr. Charron. Ms. Wille, welcome to our committee. Go right ahead.

Belkis Wille, Yemen and Kuwait Researcher, Human Rights Watch: Thank you very much for having me and for this opportunity to speak with you all. For the purposes of time, I will limit my intervention to what we've seen happening in Yemen over the last year and the war that's taken place there. I've been covering Yemen for the past three and a half years, living there as a researcher for Human Rights Watch.

We've seen a war that has killed about 3,200 civilians. That's the minimum estimate. That's the number put forward by the United Nations. Sixty percent of those civilians have been killed by coalition air strikes. This is a Saudi-led coalition. The war room is in Riyadh, and the spokesman for the coalition is Saudi. Of these strikes that have taken place, we, as Human Rights Watch, have investigated 43 of those air strikes that we think are unlawful. Some of those are unlawful because they are indiscriminate, and some of those are unlawful because they are disproportionate. Those 43 air strikes killed just above 660 civilians, about 664, and wounded many hundreds.

Now, in addition to those air strikes, we've also been documenting the use of banned cluster munitions in Yemen. The Saudi-led coalition has been using banned cluster munitions across the North of the country. Saudi Arabia is not a member of the treaty banning the use of cluster munitions. However, it, like every other country in the world, is prohibited from using cluster bombs in or near civilian populated areas. We, as Human Rights Watch, have documented 16 cases in which the Saudi-led

Quatrièmement, les actifs, les cibles et les biens qu'il faut bannir, saisir ou contrôler doivent être assortis d'un lien ou d'une association avec le Canada et, par conséquent, les principaux contrevenants en matière de droits de la personne sont rarement touchés par l'imposition de sanctions canadiennes.

En outre, les préférences en ce qui a trait à la législation canadienne limitent l'impact des contrôles à l'exportation et à l'importation sur le Canada plutôt que sur le pays cible. Par exemple, l'établissement de listes de contrôle au titre de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation souligne le besoin de tenir compte de la sécurité du Canada et de l'approvisionnement en marchandises au sein du Canada. Cependant, les politiques du gouvernement du Canada peuvent fournir des critères supplémentaires, comme celles décrites dans le Manuel des contrôles à l'exportation, qui décrit de façon détaillée les objectifs, y compris le fait de limiter l'exportation de marchandises pouvant être utilisées pour violer les droits de la personne.

Voilà pour ma déclaration préliminaire. Je suis prête à répondre à vos questions.

Le président : Merci, madame Charron. Madame Wille, bienvenue parmi nous. Allez-y.

Belkis Wille, chercheuse chargée du Yémen et du Koweït, Human Rights Watch : Merci beaucoup de m'avoir invitée et de me donner l'occasion de vous parler. Puisque notre temps est compté, je vais limiter mon intervention à ce qui s'est produit au Yémen au cours de la dernière année et à la guerre en cours là-bas. Je couvre ce qui se passe au Yémen depuis trois ans et demi. Je vis là-bas en tant que chercheuse pour Human Rights Watch.

Il s'agit d'une guerre dans le cadre de laquelle plus de 3 200 civils sont morts. Et c'est là une estimation minimale. C'est le nombre avancé par les Nations Unies. Soixante pour cent de ces civils ont été tués à la suite de frappes aériennes de la coalition. Je parle ici de la coalition menée par l'Arabie saoudite. La salle des opérations est à Riyad, et le porte-parole de la coalition est un Saoudien. Human Rights Watch a enquêté sur 43 des frappes aériennes qui ont eu lieu et qui, selon nous, étaient illégales. Certaines des frappes sont illégales parce qu'elles sont faites sans discrimination, et d'autres, parce qu'elles sont disproportionnées. Les 43 frappes aériennes en question ont tué tout juste un peu plus de 660 civils — environ 664 — et ont blessé des centaines d'autres personnes.

Maintenant, en plus de ces frappes aériennes, nous avons aussi documenté l'utilisation de munitions à fragmentation interdites au Yémen. La coalition menée par l'Arabie saoudite a utilisé des munitions à fragmentation partout dans le nord du pays. L'Arabie saoudite n'est pas signataire du traité interdisant l'utilisation de ces munitions. Cependant, comme tous les autres pays du monde, l'Arabie saoudite ne peut pas utiliser de telles bombes à fragmentation dans des zones peuplées par des civils ou

coalition has used cluster bombs in the middle of villages and in the middle of farming land. In those 16 cases, 19 civilians were killed, and 44 civilians were wounded.

In the context of these violations occurring, what we've seen on the side of the Saudi-led coalition is a resistance to make any results of investigations into these air strikes that look unlawful public. We've seen no commanders held accountable, as far as we know, and we've seen absolutely no compensation go to the civilians on the ground.

Now, in the context of these violations, countries across the world have been extremely concerned. We saw the European Parliament pass a resolution in March calling on all member states to put an arms embargo in place on Saudi Arabia, citing specifically the way Saudi Arabia has conducted this war in Yemen. Subsequent to that, we saw the Netherlands as the first country in the EU to put that into law. Their parliament passed the law with a complete arms embargo on Saudi Arabia, again, because of its carrying out of hostilities in Yemen.

We saw the Swiss government, only a month ago, block several million dollars in arms sales to several countries that are part of the coalition because they were specifically concerned that these arms might be used in Yemen.

Finally, we saw the announcement, over this past weekend, from the White House, saying that now they are stopping all cluster sales to Saudi Arabia, going forward, because they have used them in or near civilian populated areas in Yemen.

So, given the realities of this, given Canada's obligations not to become complicit in these IHL violations, not to want to be a part, I'm sure, of any violations including some that we think amount to war crimes, which we've documented in the context of this war, our concern is with the fact that, now, not only do you have what, for the last year, has been mostly an aerial campaign, but you now have ground troops that are mostly composed of Yemeni soldiers that were taken to Saudi Arabia and have been trained and armed by the Saudis. These are troops that are now coming back across the border and doing ground incursions, in several months, against the Houthis in Northern Yemen. These troops are being armed, as I said, by the Saudis, and they are using vehicles to cross the border. These are, again, provided by the Saudis.

The question is, what steps are in place and will be in place to ensure for these LAVs, where it looks very much like the sale will go forward? What steps are in place to make sure for these forces? Given the context of the war that we've seen, there's little reason

près de celles-ci. Human Rights Watch a documenté 16 cas où la coalition menée par l'Arabie saoudite a utilisé des bombes à fragmentation au milieu de villages et de terres agricoles. Dans ces 16 cas, 19 civils ont été tués, et 44 autres ont été blessés.

Relativement à ces violations, nous avons constaté du côté de la coalition menée par l'Arabie saoudite une réticence à rendre public tout résultat d'enquête lié à ces frappes aériennes qui semblent illégales. À notre connaissance, aucun commandant n'a été tenu responsable, et nous n'avons vu aucune indemnisation destinée aux civils sur le terrain.

À la lumière de ces violations, des pays de partout dans le monde se sont montrés extrêmement préoccupés. Le Parlement européen a adopté une résolution en mars exigeant de tous les États membres qu'ils imposent un embargo sur les armes visant l'Arabie saoudite, citant spécialement la façon dont l'Arabie saoudite a mené la guerre au Yémen. Par la suite, les Pays-Bas ont été le premier pays de l'UE à adopter une loi à cet effet. Le Parlement des Pays-Bas a adopté une loi visant un embargo complet sur les armes visant l'Arabie saoudite, encore une fois, en raison des hostilités au Yémen.

De plus, il y a seulement un mois, le gouvernement suisse a bloqué des ventes d'armes d'une valeur de plusieurs millions de dollars à des pays qui font partie de la coalition parce qu'il craignait précisément que ces armes soient utilisées au Yémen.

Enfin, durant la fin de semaine, la Maison-Blanche a annoncé qu'elle allait mettre fin à toute vente d'armes à fragmentation à l'Arabie saoudite à l'avenir parce que le pays les a utilisées dans des zones peuplées par des civils au Yémen ou près de telles zones.

Donc, étant donné toutes ces réalités, et vu les obligations du Canada, qui ne doit pas se faire le complice de violations du droit humanitaire international, qui ne veut pas, j'en suis certaine, être impliqué dans quelque violation que ce soit, y compris celles qui à notre avis équivalent à des crimes de guerre... Nous les avons documentés dans le contexte de cette guerre-là, ce qui nous préoccupe, c'est le fait que désormais, il ne s'agit plus seulement de ce qui a été, toute l'année dernière, surtout une campagne aérienne : il y a aujourd'hui des troupes au sol, principalement composées de soldats yéménites qui se sont rendus en Arabie saoudite pour être formés et armés par les Saoudiens. Ce sont ces troupes-là qui reviennent maintenant et traversent la frontière pour faire des attaques au sol, depuis plusieurs mois, contre les houthis du Nord du Yémen. Ces troupes sont armées, comme je l'ai dit, par les Saoudiens, et elles utilisent des véhicules pour traverser la frontière. Ceux-là aussi sont fournis par les Saoudiens.

La question qu'il faut se poser, c'est quelles mesures sont en place et seront mises en place pour que l'on puisse s'assurer que ces VBL, puisqu'il semble fort probable que la vente se fera... Quelles mesures sont en place pour que l'on puisse s'assurer que

to believe that there's no chance that they might commit violations. What steps are in place to ensure that they are not the ones to receive some of these LAVs?

I guess a real question is whether this deal, as it has gone through, has in place a robust monitoring mechanism that would allow Canada to be sure that the LAVs will not end up in the wrong hands and not be used in the wrong manner. This would include very clear stipulations of end use, again, to make sure that the LAVs are not used in a problematic manner.

The Chair: Thank you both for your presentations. We've learned so much in the last hour and a half. Some things we certainly didn't know. So we certainly have a lot of questions, and we'll have a conversation.

Senator Ngo: For each of you, I have one question. First, I would like to ask Dr. Charron, you mentioned sanctions. What kind of provisions in the Export and Import Permits Act could be utilized to employ sanctions? Do you think that this act could be amended to better protect our national interests and advance our human rights in other countries?

The question for Ms. Wille: As you know, Canada exports to Saudi Arabia LAVs worth \$15 billion. Do you think that the proper evidence to measure human rights in these arms trade deals with Saudi Arabia is being considered? If not, what kind of risk assessment should we use in order to go ahead with this kind of export?

Ms. Charron: If sanctions have been called for, it's the requisite authority that determines which legislation Canada pulls off the shelf. If it's the UN Security Council, we use the United Nations Act. If it's another organization of which we are a member or if Canada has decided that the situation is of such a serious nature that we will apply sanctions, usually with a coalition of like-minded states, we use the Special Economic Measures Act.

For the Export and Import Permits Act, what it has is the Export Control List, and there are various categories of control lists for things like arms and military equipment, but even things like dairy products. You name it. It's an extensive list. From the Export and Import Permits Act, though, there's something called the Area Control List, which has been used from time to time. When a state is put on that list, anything that goes to it or from it has to be monitored by Canada. We haven't put very many countries on that list. Currently, we have North Korea and Belarus, but the latter will soon be off the list.

ces forces... Étant donné le contexte de la guerre, nous venons de le voir, il n'y a pas vraiment lieu de croire que les possibilités que des violations soient commises sont nulles. Quelles mesures sont en place pour nous assurer qu'elles ne recevront pas quelques-uns de ces VBL?

Je crois que la véritable question vise à savoir si, selon les modalités de cet accord, le Canada a prévu un robuste mécanisme de contrôle lui permettant de s'assurer que les VBL n'aboutiront pas entre les mauvaises mains et ne serviront pas aux mauvaises fins. L'accord devrait donc comprendre des dispositions très claires relatives à l'usage final, encore une fois, pour garantir que les VBL ne sont pas utilisées d'une façon qui poserait problème.

Le président : Merci à tous deux de vos exposés. Nous en avons vraiment appris beaucoup pendant la dernière heure et demie. Il y a des choses que nous ignorions tout à fait. Nous allons donc avoir beaucoup de questions, et nous allons vraiment discuter.

Le sénateur Ngo : J'ai une question à adresser à chacun de vous. Premièrement, j'aimerais m'adresser à Mme Charron; vous avez parlé de sanctions. Y a-t-il des dispositions dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation dont on pourrait se servir pour prendre des sanctions? Pensez-vous qu'il serait possible de modifier cette loi pour mieux protéger les intérêts de notre pays et faire la promotion de notre conception des droits de la personne dans d'autres pays?

Ma question s'adresse à Mme Wille : comme vous le savez, le Canada a exporté vers l'Arabie saoudite pour 15 milliards de dollars de véhicules blindés légers. Pensez-vous que l'on a envisagé des données probantes pertinentes pour mesurer le respect des droits de la personne dans le cadre de ces contrats de vente d'armes avec l'Arabie saoudite? Dans le cas contraire, quels types d'évaluation du risque devrions-nous mener avant d'exporter ce type de marchandise?

Mme Charron : Si des sanctions s'imposent, c'est l'autorité responsable qui détermine quelle loi le Canada mettra à exécution. S'il s'agit du Conseil de sécurité de l'ONU, nous utilisons la Loi sur les Nations Unies. S'il s'agit d'une autre organisation, dont le Canada est membre, ou que le Canada a jugé que la situation était suffisamment grave pour qu'il prenne des sanctions, ce qui se fait habituellement avec une coalition d'États aux vues similaires, nous utilisons la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Il y a dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, une Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée, mais il y a aussi diverses catégories de listes de contrôle qui visent par exemple les armes, l'équipement militaire, mais aussi des marchandises comme les produits laitiers. Il y a de tout. C'est une longue liste. Mais il y a aussi dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, toutefois, un instrument qui s'appelle la Liste des pays visés, qui sert de temps à autre. Lorsqu'un État est inscrit sur cette liste, toutes les marchandises qu'il exporte ou qu'il importe doivent être

So really the starting question is: What other organizations and like-minded states are calling for the sanctions? Canada is lucky in that we have a number of standing pieces of legislation we can pull out and then craft regulations to give the sanctions effect.

Ms. Wille: The evidence that's being considered here in Canada I don't have an intimate knowledge of but from my understanding, what's being used, let's say, as evidence to perhaps raise concerns about this arms deal going forward is things like YouTube videos and photos that have surfaced showing, for example, the Houthis in Yemen with Canadian snipers. If there were photographic or video evidence of these LAVs being used in an improper manner, it would be the evidence that would be used. The problem is that from my understanding the Canadian standard is risk. If we're talking about risk, then what we already see in the context of this conflict and in terms of the Saudis arming troops crossing the border, the standard of risk is already clearly being met.

If one is simply waiting for evidence to emerge on the Internet through videos or photographic evidence, then one is waiting for these events to happen but by then it's too late.

Senator Nancy Ruth: The 1986 cabinet document that's always being referred to is obviously not good enough for today. One of my concerns about it, and I need correction if I misunderstood, is that it focuses on what's happening inside the importing company, for example in Saudi rather than what that country is doing in Yemen or someplace else. Is that correct?

Ms. Wille: I'm not Canadian or intimately knowledgeable but I have seen the memorandum for action to the foreign minister with regard to the sale of LAVs. In these documents several times it mentions that sales of these LAVs would be relevant to bringing stability in Yemen. It looks very much like this sale is intended for these LAVs to be used not only inside Saudi Arabia but also across the border in Yemen.

Senator Nancy Ruth: What could this committee recommend to improve that document of the 1986 measure?

Professor, do you have any comment on that?

Ms. Charron: Not particularly on that but to be fair, I don't think I answered your question very well so I'll try to link the two.

contrôlées par le Canada. Nous n'avons pas inscrit beaucoup de pays sur cette liste. À l'heure actuelle, il y a la Corée du Nord et le Bélarus, mais ce dernier sera bientôt supprimé de la liste.

Ma première question est donc la suivante : quelles autres organisations et quels autres États aux vues similaires demandent que des sanctions soient prises? Le Canada a la chance d'avoir un certain nombre de lois déjà en vigueur pour lesquelles nous pouvons élaborer un règlement de façon que les sanctions prennent effet.

Mme Wille : Je ne suis pas vraiment très informée au sujet des éléments de preuve que le Canada envisage, mais, d'après ce que j'en ai compris, on peut utiliser comme élément de preuve, disons, pour attirer l'attention sur les conséquences que pourrait avoir ce contrat de vente d'armes, des choses comme des vidéos ou des photos qui sont mises en ligne sur YouTube et qui montrent, par exemple, des houthis au Yémen avec des tireurs d'élite canadiens. S'il existait des preuves photographiques ou des enregistrements vidéo de l'utilisation à mauvais escient de ces véhicules blindés légers, ce serait des preuves qui pourraient être utilisées. Le problème c'est que, si j'ai bien compris, la norme pour le Canada est le niveau de risque. Si nous parlons de risque, ce que nous avons déjà vu, dans ce conflit — les troupes armées saoudiennes qui passent la frontière —, il est clair que la norme relative au risque a déjà été dépassée.

Si on se contente d'attendre de voir sur Internet des vidéos ou des photos constituant des preuves, c'est-à-dire si l'on attend que ça se produise, c'est qu'il sera trop tard.

La sénatrice Nancy Ruth : On se reporte constamment au document du Cabinet de 1986, mais il n'est de toute évidence plus suffisant aujourd'hui. L'un des défauts que je lui trouve, corrigez-moi si je me trompe, c'est qu'il cible ce qui se passe dans le pays importateur, par exemple l'Arabie saoudite, plutôt que ce que ce pays fera au Yémen ou ailleurs. Est-ce exact?

Mme Wille : Je ne suis pas Canadienne, et je ne suis pas au fait de cela, mais j'ai vu la note de service par laquelle le ministre des Affaires étrangères a approuvé la vente de ces véhicules blindés légers. Il est question à plusieurs endroits, dans ce document, du fait que la vente de ces VBL serait utile pour assurer la stabilité au Yémen. Tout laisse croire que les VBL faisant l'objet de cette vente devaient servir non seulement à l'intérieur de l'Arabie saoudite, mais également de l'autre côté de la frontière, au Yémen.

La sénatrice Nancy Ruth : Quelle recommandation notre comité pourrait-il faire dans le but d'améliorer cette mesure du document de 1986?

Madame Charron, auriez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

Mme Charron : Pas sur ce sujet en particulier, mais je dois avouer que je ne crois pas avoir vraiment bien répondu à votre question; je vais donc essayer de faire un lien entre les deux.

There's always a balance to be struck with trying to be too prescriptive with our legislation to match the events that are happening today because they may then miss the mark on future events. One thing Canada can be proud of is generally how we craft our standing legislation and the means by which we create the regulations, which are usually models for other states. We are fortunate that we have such flexibility.

The Export Act, the Special Economic Measures Act and the United Nations Act try to give credence to the spirit of why the sanctions are being imposed; but sanctions are a very dull tool. While we would like them to be a lightning bolt or smoking gun or a button you push to make situations go away instantly, that's not the way sanctions work.

Senator Nancy Ruth: The armed conflict in the world is increasing and civilians are getting murdered all the time. New forms of conflict demand innovative responses. First, what responses are available to Canada that do not involve the sale of military goods and technology, if any?

Second, should Canada make gender equality an explicit criterion when it considers its action with respect to other countries, both in terms of arms trade or other trade or anything else?

Ms. Wille: I'm happy to address what you have just raised. On your former question, one thing I understand about the Canadian legislation on this is that it has a specific provision that speaks to exporting to countries that are imminently going to be engaging in an armed conflict. This legislation was drafted at a time when almost all conflicts were interstate.

The idea that this would be linked to weapons only being used in the purchasing country wouldn't make much sense and then have the secondary provision about this imminence of entering into armed conflict with another state.

In terms of what Canada can do beyond arms sales, first let's look at the arms sales and ask what we can do in that context. They can be used as extremely powerful leverage. This and other sales are a very strong opportunity for a country like Canada to say to Saudi Arabia, "We're under an extreme amount of scrutiny and pressure because of the fact that in the last year we've seen such horrific abuses carried out by the coalition. In order for this deal to go ahead as planned, we need to start seeing something from you. We need to see transparent investigations that meet international standards and if a violation is found, that those in command are held accountable and that a clear compensation scheme is put in place for the victims and their families." This is the main thing we want to see these arms sales being used for, and this is a powerful way of doing that.

Il faut toujours viser un juste équilibre au moment d'élaborer des lois qui doivent être plus prescriptives, pour répondre aux événements qui se déroulent aujourd'hui, de peur qu'elles ne le soient pas assez au regard d'événements futurs. Il y a une chose dont le Canada peut être fier, c'est la façon dont il élabore les lois en vigueur et les moyens qu'il utilise au moment d'élaborer des règlements, qui servent habituellement de modèles aux autres États. Nous avons la chance d'avoir cette souplesse.

La Loi sur les exportations, la Loi sur les mesures économiques spéciales et la Loi sur les Nations Unies tentent de donner de la crédibilité aux motifs pour lesquels les sanctions ont été imposées; mais les sanctions sont un instrument très ennuyeux. Certes, nous aimerions que les sanctions agissent comme l'éclair, nous aimerions qu'il suffise d'appuyer sur un bouton pour qu'un problème disparaisse instantanément, mais les sanctions ne fonctionnent pas ainsi.

La sénatrice Nancy Ruth : Les conflits armés ne cessent de se multiplier, dans le monde, et il y a toujours des civils assassinés. Les nouvelles formes de conflit exigent des réponses novatrices. Pour commencer, existe-t-il des mesures que le Canada pourrait prendre et qui ne passent pas par la vente de produits et de technologies militaires?

Deuxièmement, le Canada devrait-il envisager de faire de l'égalité des sexes un critère explicite lorsqu'il envisage de prendre des mesures contre un autre pays, que ce soit au regard du commerce des armes, d'un autre type de commerce, ou de quoi que ce soit d'autre?

Mme Wille : Je suis heureuse de pouvoir discuter de la question que vous venez de soulever. Quant à votre question précédente, il y a une chose que je comprends au sujet de la loi canadienne sur ce sujet, c'est qu'elle comporte une disposition spécifique sur l'exportation vers des pays qui sont sur le point de s'engager dans un conflit armé. Cette loi a été rédigée à un moment où presque tous les conflits étaient des conflits entre États.

La notion selon laquelle cela concernerait des armes devant uniquement servir dans le pays qui les achète n'aurait aucun sens, puisqu'il faut ajouter une disposition sur l'imminence d'un conflit armé avec un autre État.

Quant aux mesures que le Canada pourrait prendre outre la vente d'armes, examinons d'abord ce qu'il en est de la vente d'armes en nous demandant ce que nous pourrions faire à ce chapitre. Les armes peuvent servir de très puissants moyens de pression. La vente d'armes et la vente d'autres marchandises donnent à un pays comme le Canada une parfaite occasion de dire à l'Arabie saoudite : « Nous sommes surveillés de près, nous subissons énormément de pressions, tout cela parce que, l'an dernier, nous avons vu les actes d'extrême violence commis par la coalition. Si vous voulez que le marché se fasse comme prévu, vous devez commencer à nous donner ce que nous voulons. Nous voulons des enquêtes transparentes, conformes aux normes internationales; nous voulons que, si une violation est constatée, tous ceux qui ont exercé le commandement soient tenus

There are other ways for Canada to be engaged more actively in the Yemeni peace process, one being to ensure stability in Yemen. If that's ultimately the aim of this, as it says in this memorandum, it would be another way to be engaged rather than selling arms to Saudi Arabia that might end up in Yemen.

On your question of whether gender equality should be taken into account I think that question is more for Canadians and whether that should be included.

We have called for this restriction of arms to be put in place on Saudi Arabia specifically because of the widespread or systematic abuses that we've seen in the context of this war in Yemen. We're focusing on that as opposed to the serious violations throughout society in Saudi Arabia, particularly with regard to gender discrimination.

Ms. Charron: That's a really tough question. Generally, it would be wonderful if we could link gender diversity to all policies that Canada undertakes. If we're looking at something like sanctions, that may happen later on down the road but for now sanctions are a coercive tool on par with the use of force. We're starting to see different organizations use sanctions to not only try to stop immediate conflict but also to add other issues of governance, promotion of democracy and perhaps human rights.

We're finding that sanctions may go some ways to stopping particular activities, but there are not very good at encouraging the sort of deep infrastructure and constitutional changes that states need to really make things like gender diversity an everyday part of the machinery of government, as opposed to a tick in the box to say, "Phew, we got rid of those sanctions." It may happen in the future but that's not the case now.

Also, I would say that often there are unintended consequences with trying to apply sanctions that deal with issue only to find that it creates a whole host of other problems. I point to, for example, when we had sanctions against southern Rhodesia, that spurred factories in Rhodesia to get their act together and become economically independent, in which case the sanctions had less and less effect.

responsables et qu'un programme d'indemnisation clair soit mis sur pied à l'intention des victimes et de leur famille. » C'est principalement à cela que nous voulons que les ventes d'armes servent, et c'est un moyen puissant pour l'obtenir.

Le Canada peut s'engager d'une autre façon et plus activement dans le processus de paix au Yémen, et il peut entre autres viser la stabilité du Yémen. Si c'est son but ultime, comme il est dit dans la note de service, ce serait une autre façon de s'engager sans avoir à vendre à l'Arabie saoudite des armes qui pourraient aboutir au Yémen.

Quant à la question de savoir si l'égalité des sexes devrait constituer un critère, je crois qu'il revient plutôt aux Canadiens de décider s'il faudrait l'inclure.

Si nous avons demandé une restriction sur la vente d'armes à l'Arabie saoudite, spécifiquement, c'est en raison des actes généralisés ou systématiques de violence qui ont été commis, nous l'avons vu, pendant la guerre au Yémen. C'est la cible que nous avons choisie, au détriment d'autres graves violations qui se commettent dans la société de l'Arabie saoudite, en particulier la discrimination sexuelle.

Mme Charron : C'est une question vraiment très ardue. De manière générale, ce serait extraordinaire si nous pouvions lier la diversité des sexes à toutes les politiques mises de l'avant par le Canada. Si nous envisagions par exemple des sanctions, cela pourrait être fait plus tard, mais pour le moment, les sanctions sont un outil de coercition, équivalant à l'usage de la force. Nous commençons à voir différentes organisations recourir aux sanctions non seulement pour mettre fin le plus vite possible à un conflit, mais aussi pour intervenir dans des dossiers comme la gouvernance, la promotion de la démocratie et, peut-être les droits de la personne.

Nous avons constaté que les sanctions peuvent jusqu'à un certain point mettre fin à des activités particulières, mais elles ne sont pas très utiles si l'on cherche à encourager les changements de l'infrastructure et les changements constitutionnels que les États devraient vraiment apporter pour intégrer la diversité des sexes au quotidien, dans l'appareil gouvernemental, plutôt que de s'arranger pour faire lever les sanctions en cochant mécaniquement une case ou une autre. Cela pourrait peut-être se dérouler ainsi un jour, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

J'aimerais également souligner que les sanctions qui portent sur un enjeu particulier ont souvent des conséquences imprévues, par exemple qu'elles entraînent toute une gamme d'autres problèmes. Je vous rappelle, par exemple, les sanctions du Canada contre la Rhodésie du Sud, qui avaient incité les manufactures du pays à unir leurs forces et à obtenir leur indépendance économique; les sanctions étaient donc de moins en moins efficaces.

In the case of Libya, when an arms embargo was put in place in 2011, there were discussions about how we only meant the arms embargo to apply to certain individuals, and not everyone. Do we remove or skirt the sanctions? What do we do? Canada, as part of the NATO coalition, was part of that conversation.

Senator Nancy Ruth: Given the new forms of conflict that exist, are there any innovative responses available to Canada besides the sale of military goods and technology?

Ms. Charron: I think so. Having students come and study in Canada and having cultural events are a couple of the many things that Canada can do. It's usually not just one tool that will make a change. It is a whole host of them.

Senator Nancy Ruth: So, there is education. What else?

Ms. Charron: There is education, cultural exchanges and keeping Canada the open society it is so people can use it as a model. It's trying to be as consistent, open and transparent with decisions that are made, again, to create a model for others.

The Chair: It's a two-way street, though, isn't it? Canadian universities and colleges are operating in Saudi, where we talk about all these restrictions that are in place. Should we do that? Algonquin College in Ottawa has prided itself on having programs in universities in Riyadh. Should we keep that system going when we talk about this repressive regime?

Ms. Charron: To play devil's advocate, the Saudis could say, "Look at your history of treatment of indigenous peoples," so it's better to engage. One of the things we have found is that when we try to isolate states and tell them we're kicking them out of polite society and interactions with international organizations, they tend to turn to more nefarious activities. Then, they don't get the benefit of seeing what it's like to be part of the international community and striving for these various goals.

It's not a coincidence that the worst human rights abusers are the first to sign on to human rights treaties. They want to be seen to be part of the international community, but we can't just let them sign on and then not follow the requirements outlined in the treaties.

Senator Atallahjan: Thank you for your presentations. Ms. Charron, in our Human Rights Committee we recently had an Iran accountability week. We heard that sanctions can sometimes be ineffective because they hurt the most vulnerable and not the people in power, who are committing most of the

Dans le cas de la Libye, lorsque nous avons imposé un embargo sur les armes en 2011, il y a eu des discussions sur l'application de cet embargo : voulions-nous qu'il s'applique uniquement à certaines personnes ou à tout le monde? Devons-nous supprimer les sanctions ou les contourner? Que devons-nous faire? Le Canada, en tant que partie à la coalition de l'OTAN, a participé à ces discussions.

La sénatrice Nancy Ruth : Étant donné les nouvelles formes des conflits contemporains, quelles mesures d'intervention novatrices s'offrent au Canada, outre la vente de produits et de technologies militaires?

Mme Charron : Je crois qu'il en existe. Accueillir des étudiants au Canada, organiser des événements culturels, voilà quelques exemples des nombreuses choses que le Canada peut faire. Un houthi ne peut pas à lui seul amorcer le changement, il en faut toute une série.

La sénatrice Nancy Ruth : L'éducation, donc. Quoi d'autre?

Mme Charron : Il y a l'éducation, les échanges culturels et aussi s'assurer que le Canada reste une société ouverte, de façon à offrir un modèle à suivre. Il faut s'efforcer de maintenir la cohérence, l'ouverture et la transparence au moment de prendre des décisions, de manière, encore une fois, à offrir un modèle à suivre.

Le président : Ce sont des mesures réciproques, pourtant, n'est-ce pas? Les universités et collèges du Canada sont présents en Arabie saoudite, malgré toutes les restrictions qu'il y a là, comme nous le disons. Devrions-nous le faire? Le Collège algonquin d'Ottawa s'est dit fier d'offrir des programmes dans les universités de Riyad. Pouvons-nous laisser ce système en place alors que nous parlons d'un régime régressif?

Mme Charron : Je vais me faire l'avocat du diable. Les Saoudiens pourraient aussi nous dire : « Regardez donc comment vous avez traité vos peuples autochtones. » Il est donc mieux d'entretenir des relations. Nous avons constaté une chose, c'est que, quand nous essayons d'isoler un État en l'excluant de la bonne société et en coupant ses relations avec les organisations internationales, il a tendance à s'engager dans des activités plus infâmes encore. Il n'a donc pas la possibilité de connaître les avantages d'une participation à la collectivité internationale et à la recherche de ces divers buts.

Ce n'est pas une coïncidence si les pays qui commettent les pires violences au chapitre des droits de la personne sont les premiers à signer les traités sur les droits de la personne. Ils veulent être vus comme faisant partie de la collectivité internationale, mais nous ne pouvons pas les laisser signer ces traités puis ne pas en respecter les exigences.

La sénatrice Atallahjan : Merci de vos exposés. Madame Charron, notre Comité des droits de la personne a récemment tenu une Semaine de la responsabilisation de l'Iran. Nous y avons entendu dire que les sanctions sont parfois inefficaces parce qu'elles lésent les personnes les plus vulnérables

human rights abuses. Is there any way we can ensure that we don't inadvertently hurt the vulnerable?

Ms. Charron: You're not unique in thinking this. The UN Security Council was actually the first to realize that the sanctions it was putting in place, especially what we used to call "comprehensive sanctions" against Haiti, the former Yugoslavia and the Balkans, were mostly harming innocent civilians, and not the peace-spoilers whom they were after.

In the case of Iran, there has been a debate about getting that balance between targeting the elite decision makers while not harming individual citizens. We can try via targeted sanctions and providing exceptions for foodstuffs and medical supplies, but the one piece we have little control over and can have one of the biggest consequences is the government that's in place — whom we are targeting — which can manipulate the sanctions any way they want.

We saw this with Iraq and the Oil-for-Food program. Hussein was a master of making sure his people felt the full thrust of the sanctions and then turning it around to blame it on all the sender states.

We can try via this movement towards targeted sanctions, but the piece of the puzzle we don't have control over is how they are perceived in the sender state and what happens there.

Senator Ataullahjan: Iran and Saudi have regional objectives in that area. We know they have been engaged in a Cold War for some time now, and the Saudi intervention was brought about by perceived Iranian influence in Yemen.

Is the conflict in Yemen giving al-Qaeda a foothold there? Saudi has not used its own troops; they seem averse to using their ground troops, and are trying to get other Muslim countries involved. Some did, and some refused.

Did Saudi overestimate the power of Iran, and Iran's influence in that region? We know of the hatred that these two countries have for each other. We've seen it at the pilgrimage: the Iranians always demonstrate, there have been issues with Iranian pilgrims and for the first time, we're seeing that Iran is not letting any of its people go to Mecca for pilgrimage. There is a proxy war between Saudi Arabia and Iran being fought in Yemen.

Ms. Wille: I am glad you asked whether we can reduce what happens in Yemen to a proxy war between Saudi Arabia and Iran. Unfortunately, that's the lens most media outlets have put

plutôt que les gens au pouvoir, ceux qui commettent la plus grande partie des violations des droits de la personne. Existe-t-il un moyen qui nous permettrait de nous assurer que nous ne lésons pas par inadvertance les gens les plus vulnérables?

Mme Charron : Vous n'êtes pas la seule à penser cela. Le Conseil de sécurité de l'ONU a en fait été le premier à constater que les sanctions qu'il mettait en œuvre, surtout les sanctions qu'on appelait alors des « sanctions globales », contre Haïti, l'ancienne Yougoslavie ou les Balkans, causaient principalement préjudice à d'innocents civils, non pas aux belligérants qu'il visait.

Dans le cas de l'Iran, nous avons discuté de la façon d'arriver à la fois à cibler les décideurs faisant partie de l'élite et tenir à l'écart les citoyens ordinaires. Nous pouvons tâcher de le faire en prenant des sanctions ciblées, en prévoyant des exceptions pour les produits alimentaires ou les fournitures médicales, mais il y a une chose sur laquelle nous n'exerçons aucun contrôle et qui peut avoir les plus grandes des conséquences, et c'est que le gouvernement en place — celui que nous visons — peut jouer à sa guise avec les sanctions.

Nous l'avons bien vu dans le cas de l'Irak et du programme Pétrole contre nourriture. Hussein était passé maître dans l'art de faire en sorte que son peuple n'échappe à aucune des sanctions imposées pour ensuite lui expliquer qu'il fallait blâmer les États qui imposent ces sanctions.

Nous pouvons suivre le mouvement et imposer des sanctions ciblées, mais il y a une pièce du casse-tête sur laquelle nous n'exerçons aucun contrôle, et c'est la perception qu'a la population des États qui imposent des sanctions et sur ce qui se passe sur place.

La sénatrice Ataullahjan : L'Iran et l'Arabie saoudite ont déterminé leurs objectifs dans cette région du monde. Nous savons qu'ils mènent une guerre froide depuis quelque temps, maintenant, et que, si l'Arabie saoudite est intervenue au Yémen, c'est en raison de la perception selon laquelle l'Iran influençait ce pays.

Est-ce que le conflit au Yémen permet à Al-Qaïda de s'implanter sur ce territoire? L'Arabie saoudite n'y a pas envoyé ses propres troupes; elle semble réticente à envoyer ses forces terrestres et essaie plutôt d'amener d'autres pays musulmans à s'impliquer. Certains ont accepté, d'autres non.

Est-ce que l'Arabie saoudite surestime la puissance de l'Iran, l'influence de l'Iran dans cette région? Nous savons toute la haine que ces deux pays se portent. Nous l'avons vu, avec le pèlerinage : les Iraniens manifestent toujours, les pèlerins iraniens ont causé des problèmes et, pour la première fois, nous apprenons que l'Iran ne laissera aucun de ses ressortissants faire le pèlerinage à La Mecque. La guerre au Yémen est une guerre par procuration entre l'Arabie saoudite et l'Iran.

Mme Wille : Je suis ravie de pouvoir réagir à votre commentaire, selon lequel ce qui se passe au Yémen peut se ramener à une guerre par procuration entre l'Arabie saoudite et

on it, and I also think Saudi Arabia has perpetuated that, and to a certain extent, other countries involved in supporting the coalition have put that gloss on it.

It is extremely important to understand the roots of the conflict in Yemen and to understand the Houthis and who they are. They are Zaidi, a branch of Islam very different from the one in Iran. Historically, the Zaidis make up 38 per cent of Yemen's population and felt closer in terms of their faith and sharing mosques and other procedures with the Sunni population.

Unfortunately, it was only post-2011, particularly with the rise of the Muslim Brotherhood party in Yemen, that their politicians used a lot of nasty sectarian language, saying the Zaidis are Shia. Between that and the very nasty wars that the Yemeni government fought against the Houthis between 2004 and 2009, the Houthis were marginalized. Iran did reach out and provide support as far as we know, most of which came in the form of bringing Houthis to Iran and giving them training; whether it religious, political or military is a little less clear.

Subsequently, there is very little clarity as to whether any money has gone from Iran to support the Houthis. The bulk of what the Houthis have been using to support this fight is the finances of former president Saleh, who was in power for 33 years until 2011. He pilfered from the state for many years of his time in power, and that's the money that has been driving this conflict on the Houthi side. The weapons they have been using are, to a vast extent, the arsenal of the Yemeni military and these are the weapons you see on the actual battle field.

As the conflict has continued we've seen more very small weapon shipments intercepted, coming from Iran. It's interesting to see that at the beginning of the conflict, fewer weapons were coming and it has been increasing as the conflict has gone on.

The important thing the Houthis' agenda, and why they came to take control of the capital in September 2014, is the fact that their ancestors were the rulers of northern Yemen for 1,000 years until the 1960s and they very much feel that it is their country and land. They were battered in these wars against them, and now they see this as their opportunity.

As much as they are happy to take support and assistance from another country, it's very much their own agenda.

The Saudis do and did feel, particularly in the context of the Iran nuclear deal, like Iran was winning in the Persian Gulf — in their backyard — and felt uncomfortable with that. Ultimately, if one wants to reduce it, the Yemen war was very much the price

l'Iran. Malheureusement, c'est la façon dont la plupart des médias ont présenté la situation, et je crois que l'Arabie saoudite n'a rien fait pour les contredire; dans une certaine mesure, les autres pays qui appuient la coalition ont aussi présenté les choses de cette manière.

Il est extrêmement important de comprendre les racines du conflit au Yémen et de savoir qui sont les houthis. Les houthis appartiennent au courant zaïdite, un courant de l'islam très différent de celui de l'Iran. Historiquement, les zaïdites formaient 38 p. 100 de la population du Yémen et se sentaient plus proches, sur le plan confessionnel, de la population sunnite avec laquelle ils partageaient des mosquées et divers autres rites.

Malheureusement, c'est après 2011 seulement, en particulier avec la montée du parti des Frères musulmans au Yémen que les politiciens se sont mis à les traiter de secte, disant que les zaïdites étaient des chiites. Ajoutons à cela la guerre que le gouvernement yéménite a menée contre les houthis entre 2004 et 2009, et les houthis étaient devenus marginalisés. L'Iran leur a tendu la main et leur a offert du soutien, selon ce que nous savons, à tout le moins, c'est-à-dire qu'ils les ont fait venir en Iran et leur ont donné une formation; toutefois, on ne sait pas vraiment s'il s'agissait d'une formation religieuse, politique ou militaire.

Par la suite, on ne sait pas non plus si l'Iran a versé de l'argent pour aider les houthis. Les principales ressources utilisées par les houthis pour soutenir cette lutte viennent de l'ancien président Saleh, qui a exercé le pouvoir pendant 33 ans, jusqu'en 2011. Pendant toutes ses années au pouvoir, il s'est généreusement servi dans les coffres de l'État, et c'est cet argent qui a permis aux houthis d'entretenir le conflit. Ils ont utilisé dans une très grande mesure l'arsenal de l'armée yéménite, et ce sont ces armes-là que vous voyez encore aujourd'hui sur le champ de bataille.

Le conflit s'est poursuivi, et nous avons constaté une augmentation du nombre d'interceptions de très petites expéditions d'armes en provenance de l'Iran. C'est intéressant. Au début du conflit, les expéditions d'armes étaient peu nombreuses, mais elles ont augmenté à mesure que le conflit se prolongeait.

Le point important, dans le programme des houthis et la raison pour laquelle ils ont décidé de s'emparer de la capitale en septembre 2014, c'est le fait que leurs ancêtres ont gouverné le Nord du Yémen pendant 1 000 ans, jusque dans les années 1960, et ils ont vraiment l'impression que ce pays et ces terres leur appartiennent. Ils avaient été écrasés pendant ces guerres, et ils essaient aujourd'hui de prendre leur revanche.

Ils sont bien sûr heureux de recevoir de l'aide et du soutien d'un autre pays, mais ils poursuivent leur propre but.

L'Arabie saoudite a toujours pensé et pense encore, vu l'accord sur le programme nucléaire iranien, surtout, que l'Iran était en train d'étendre son pouvoir sur tout le golfe Persique — à ses portes —, et cela l'indisposait beaucoup. Au bout du compte, si

they demanded, particularly from the United States, which was they would get a blank cheque on Yemen, and keep getting arms in order to feel safe.

This is borne out when you look at Saudi commentary. You even see that the Saudis say the point of intervening in Yemen was to pre-empt influence from Iran. So they've even been very careful about not saying that it simply is a proxy war with Iran because they acknowledge this.

The other thing that I think really drove Saudi Arabia to react as strongly as it did and start bombing Yemen when the Houthis came into power was the reality that there are so many demographic concerns that Saudi Arabia has internally, including the fact that 75 per cent of its population is under 25, high unemployment within that category of the population and part of that population is Shia, is marginalized, and their concern about what this part of the population would feel and would they feel empowered and take to the streets when they see that in their neighbouring country of Yemen this Houthi group was able to take control of the capital.

Finally, on the question of al Qaeda, unfortunately al Qaeda, in this vacuum, though they had been pushed back from taking territory since 2011, over the last year has gained mass territorial expanses.

Over the last two months we've finally seen the United Arab Emirates and America doing a push to conduct more drone strikes and the UAE to actually carry out air strikes against AQ targets, but broadly speaking over the last year the advances by al Qaeda have been unparalleled and AQ has been able to benefit from weaponry coming into the country and money coming into the country in the fight against the Houthis. Ultimately they were the best organized from the beginning of the conflict and were able to take advantage of that by meeting the needs on the ground of fighting the Houthis.

Senator Ataullahjan: Is Saudi Arabia losing influence in Yemen?

Ms. Wille: It's hard to know what's going to play out at the end of this conflict. It's hard to predict whether Saudi Arabia will have lost influence, though until the transitional process undergone from 2012 until this conflict began, so 2012 to 2014, until then Saudi Arabia generally speaking had a very firm hold on politics in Yemen, paid off tribal leaders to ensure they had the tribal assurances and allegiances they needed and was able to essentially control their backdoor neighbour. And the transitional period allowing more players at the table and a push for a federalist model meant they would potentially have less influence and, again, it's really going to depend on how the chips fall at the end of this conflict.

vous voulez ramener cela à une équation simple, la guerre au Yémen était en fait le prix demandé, aux États-Unis, en particulier, de manière à obtenir un chèque en blanc pour le Yémen et à continuer à recevoir des armes afin de se donner un sentiment de sécurité.

Cette hypothèse peut se confirmer, vu les commentaires de l'Arabie saoudite. Vous pouvez même entendre les Saoudiens dire que, s'ils sont intervenus au Yémen, c'était pour faire obstacle à l'influence de l'Iran. Donc, ils se gardent bien de dire qu'ils sont indirectement en conflit avec l'Iran, étant donné qu'ils ont déjà reconnu ce fait.

L'autre facteur qui, à mon avis, a vraiment incité l'Arabie saoudite à réagir aussi fort et à se mettre à bombarder le Yémen lorsque les houthis se sont emparés du pouvoir, c'est que le pays est aux prises avec de nombreux problèmes démographiques internes; entre autres, 75 p. 100 des Saoudiens sont âgés de moins de 25 ans, cette tranche de la population est durement touchée par le chômage, une partie de sa population est chiite et marginalisée, et les dirigeants se demandent comment cette partie de la population réagira, si elle décide de se lever et de prendre les rues d'assaut lorsqu'elle verra que, dans le pays voisin, le Yémen, ce groupe de houthis a réussi à s'emparer de la capitale.

Pour terminer, sur la question d'Al-Qaïda, malheureusement, dans ce vide, Al-Qaïda, même s'il n'arrivait plus à gagner du terrain depuis 2011, fait depuis quelques années d'énormes avancées.

Ces deux derniers mois, enfin, les Émirats arabes unis et les Américains ont décidé d'agir et d'augmenter le nombre des attaques de drones, et les Émirats ont même fait des frappes aériennes sur des cibles d'Al-Qaïda, mais de manière générale, depuis un an, Al-Qaïda fait des progrès incontestables et a pu profiter des armes et de l'argent envoyés au pays pour la lutte contre les houthis. Al-Qaïda était au bout du compte la mieux organisée, dès le début du conflit, et a pu en tirer avantage en s'alliant à tous ceux qui, sur le terrain luttèrent contre les houthis.

La sénatrice Ataullahjan : Est-ce que l'Arabie saoudite est en train de perdre de l'influence au Yémen?

Mme Wille : Il est difficile de savoir comment ce conflit se dénouera. Il est difficile de prédire si l'Arabie saoudite aura perdu de son influence. Cependant, avant le début du processus de transition mis en œuvre en 2012 et qui a pris fin lorsque le conflit a éclaté, c'est-à-dire qu'il a duré de 2012 à 2014, avant cela, l'Arabie saoudite avait de manière générale une solide emprise sur les politiques du Yémen; elle payait les chefs tribaux pour s'assurer de leur fidélité et de leur allégeance, dont elle avait besoin, et pouvait ainsi essentiellement contrôler son voisin. Mais la transition supposait toujours plus d'intervenants, qui penchaient en faveur d'un modèle fédéraliste, ce qui signifie qu'elle aurait pu perdre de son influence; encore une fois, il faudra vraiment attendre de voir comment les choses se présenteront à la fin de ce conflit.

Senator Omidvar: This is fascinating and we could stay in that region but I want to bring the discussion back to Canada.

Professor Charron, you point out something very interesting: It is Canada's companies, banks and private citizens that give expression to our regulations and making human rights part of their business model is an effective way of promoting our human rights agenda.

What is the record of Canadian banks, private citizens and companies in this field? We know that our resource industry has been in the news because of human rights infringements in parts of the world. Perhaps you can give us a lens on that question.

Ms. Charron: It's not very studied. If you look at the literature on how many people are actually tracking Canada's use of sanctions it's very small. It's an area we need to expand. I know from the perspective of banks it can be extremely onerous to try and keep up, not only with additional sanctions that Canada puts in place but then the sanctions Canada is obligated by international law via organizations like the United Nations.

For example, right now, we have 13 sanctions regimes in place because of UN Security Council mandate measures, and then we have an additional nine via the SEMA of the ACL and other Canadian measures. That means Canadian banks have to constantly make sure that they are not in violation of those sanctions so that if a name is listed they have to make sure they seize the assets of that individual. However, our definition of assets could be different from the definition of assets according to the United Nations.

Considering that banks have literally millions of clients, it is a very onerous task to make sure that they're complying with that. They do so because they have to by international law. We can change our sanctions measures to try to keep up to date, but you can imagine that it is an onerous task for smaller organizations to keep up with the litany of information and tweaks.

I don't know how much it's costing banks and institutions. I'm not sure we necessarily want to know that figure. But it is up to them to give effect to the sanctions.

The Chair: I find it amazing that we keep referring to this 1986 document and I keep thinking it's 2016. That's 30 years ago and what has changed? It is our understanding and yours I think that the cabinet guidelines we're talking about require examination of risk to a country's civilians but not civilians in other countries. For example, as we're dealing with what you were

La sénatrice Omidvar : Tout cela est fascinant, et nous pourrions continuer à parler de cette région, mais je veux discuter de la situation du Canada.

Madame Charron, vous avez souligné un fait très intéressant : ce sont les entreprises du Canada, les banques et les particuliers qui donnent un visage à nos règlements et, le fait qu'ils intègrent les droits de la personne à leur modèle d'affaires est une manière efficace de mettre de l'avant notre programme touchant les droits de la personne.

Comment s'en sortent les banques, les particuliers et les entreprises du Canada à ce chapitre? Nous savons que les entreprises du secteur des ressources du Canada ont fait la manchette en raison d'infractions aux droits de la personne dans d'autres régions du monde. Vous pourriez peut-être nous éclairer un peu à ce sujet.

Mme Charron : Cette question n'a pas fait l'objet de très nombreuses études. Si vous cherchez de la documentation sur le nombre de personnes qui font vraiment un suivi des sanctions utilisées par le Canada, vous n'en trouverez pas beaucoup. C'est un domaine que nous devons explorer davantage. Je sais que, en ce qui concerne les banques, ce suivi peut être extrêmement lourd, et je ne parle pas seulement des sanctions que le Canada décide d'imposer, mais également des sanctions que le Canada est obligé de prendre, conformément au droit international, en tant que partie à des organisations comme les Nations Unies.

Par exemple, à l'heure actuelle, nous avons mis en place 13 régimes de sanctions, qui ont été rendus obligatoires par le Conseil de sécurité de l'ONU, et nous avons aussi neuf régimes de sanctions, au titre de la Loi sur les mesures économiques spéciales ou de la Liste des pays visés, ou d'autres mesures. Cela veut dire que les banques canadiennes doivent constamment s'assurer de ne pas être en train de contrevenir à ces sanctions, et elles doivent par exemple s'assurer que, lorsqu'un nom apparaît sur une liste, elles doivent geler les actifs de cette personne. Toutefois, notre définition des actifs peut ne pas être la même que celle retenue par les Nations Unies.

Étant donné que les banques ont littéralement des millions de clients, il est très difficile pour elles de s'assurer de tout respecter. Mais elles le font, car elles y sont obligées, en vertu du droit international. Nous pouvons modifier nos régimes de sanctions, pour rester à jour, mais vous pouvez imaginer quelle tâche cela représente pour les petites entreprises qui doivent rester au fait de toute l'information et de tous les changements.

J'ignore combien cela coûte aux banques et aux institutions. Je ne suis pas certaine que nous voulons nécessairement le savoir. Mais elles ont la responsabilité d'appliquer les sanctions.

Le président : Je trouve ahurissant que nous nous reportions toujours au document de 1986, et je me dis que nous sommes pourtant en 2016. Cela fait 30 ans, et qu'est-ce qui a changé? Si vous et moi avons bien compris, les lignes directrices du Cabinet dont il est ici question exigent une évaluation du risque pour les civils d'un pays, mais pas pour les civils d'autres

talking about and the Saudi actions against Yemeni civilians, we need a recommendation that we want to tell government it is 2016, not 2015, as was said by the Prime Minister.

How could we go about doing this and what would you recommend in this regard for Canada to step up a bit more? The world is a different place from what it was in 1986. Perhaps you would like to answer.

Ms. Wille: I think one key thing that we're honing in on is this issue of not being territorially bound to the country in question that's doing the purchasing. Again, this is arms and if the country in question is going to war interstate, the idea is that the arms would potentially be used in another country and in a country like Saudi Arabia, which has shown an interest and willingness to be more active across the Gulf in military intervention. You have a reality in which weaponry going to them is likely to be used not in the territorial bounds of Saudi Arabia but externally by Saudi forces or by forces that Saudi Arabia is arming and supporting. So I think it's extremely important that that's a taken into account.

The other thing that I think would be great to see is a much clearer idea or framework laid out of what mechanisms are required in order to monitor these concerns. Again, if deals are going to be green-lighted, if they are going to go through, what constitutes proper monitoring that would allow the continuation of such contracts or the stopping of such contracts? If it's simply a matter of waiting for videos on YouTube to surface, or photos, I don't think that is enough to say Canada is doing due diligence.

I think Canada would need to be doing a lot more in order to avoid potential complicity and in order to be able to say to the Canadian people they did everything they could to make sure these arms were being used in the way they were meant to and not in any other way.

Ms. Charron: Our regulations act as a filter for what can come in and out of Canada, so to try to foresee what may happen three, four or five months, let alone years down the road is difficult. One idea in the past has been something like end-user certificates and this was used in the case of the Kimberley Process to try and clean up the diamond industry. What we've learned from that is it has to make business sense. If it makes business sense, then it has a chance of holding. The trick is to create conditions so that it makes business sense for arms industries to comply with Canada's regulations and to continue to be in the business of making arms and equipment, because Canada needs that, our allies need that and our police forces need that. It doesn't make sense to say we will ban that kind of industry but it has to make business sense.

pays. Par exemple, dans le cas qui nous occupe, les actes posés par les Saoudiens contre des civils yéménites, il faut une recommandation, il faut dire au gouvernement que nous sommes en 2016, non pas en 2015, comme l'a dit lui-même le premier ministre.

Quels moyens pourrions-nous prendre pour le faire, et que recommanderiez-vous à ce chapitre si l'objectif est que le Canada intervienne un peu plus? Le monde n'est plus ce qu'il était en 1986. Vous avez peut-être une réponse à formuler.

Mme Wille : Je crois que l'élément clé sur lequel nous devons insister, c'est de ne plus être liés au territoire du pays qui procède à l'achat. Encore une fois, il s'agit d'armes, et si le pays en question a l'intention de mener une guerre contre un autre État, il ne faudrait pas oublier que les armes pourraient servir dans cet autre pays et qu'un pays comme l'Arabie saoudite a montré qu'il était intéressé et prêt à intervenir militairement davantage dans le Golfe. C'est la réalité, les armes qui leur sont livrées vont fort probablement être utilisées non pas sur le territoire de l'Arabie saoudite, mais à l'extérieur, et elles seront utilisées par les forces saoudiennes ou des forces que le pays a armées et qu'il soutient. Je crois donc qu'il est extrêmement important que l'on tienne compte de cet aspect.

L'autre chose qui à mon avis serait magnifique, ce serait d'avoir une meilleure idée, ou un aperçu des mécanismes nécessaires pour contrôler ces préoccupations. Encore une fois, si les contrats vont obtenir le feu vert, si les achats vont se faire, peut-on savoir quels mécanismes de contrôle seraient appropriés si l'on veut pouvoir donner suite à ces contrats ou les résilier? Si le Canada se contente d'attendre que des vidéos ou des photos soient diffusées sur YouTube, je ne crois pas que l'on pourrait dire qu'il se comporte avec toute la diligence voulue.

Je crois que le Canada devra en faire beaucoup plus pour éviter de se rendre complice et pour pouvoir dire au peuple canadien qu'il a fait tout ce qu'il pouvait faire pour s'assurer que ces armes seraient utilisées aux fins prévues et à nulle autre fin.

Mme Charron : Nos règlements agissent comme un filtre en précisant ce qui peut être exporté du Canada et ce qui peut y être importé, et c'est pourquoi il est difficile de prévoir ce qui se passera dans trois, quatre ou cinq mois, et encore moins dans quelques années d'ici. On a déjà proposé une sorte de certificat d'utilisateur final, et c'était dans le contexte du Processus de Kimberley, quand on cherchait à faire le ménage dans le commerce des diamants. La leçon que nous en avons tirée, c'est que toute proposition doit être logique sur le plan des affaires. Si c'est logique, les chances que la proposition soit respectée sont bonnes. Il s'agit de réunir les conditions qui feront en sorte que, pour l'industrie des armes, il sera logique de respecter les règlements du Canada et de continuer à fabriquer des armes et de l'équipement, car le Canada en a besoin, nos alliés aussi, et nos forces de police également. Il n'est pas logique de dire qu'il faudrait interdire ce type d'industrie, il faut que cela soit logique sur le plan des affaires.

For instance, the Kalashnikov company, which is famous for its rifle, now realizes it's not making the money it used to in gun sales and it's now making cargo pants. Businesses make those kinds of strategic decisions all the time. But it cannot come from one tool and dictated down. It has to take many organizations, governments and businesses all working together to say, "This has to make sense for all of us;" and that's difficult.

Senator Ngo: You just mentioned that Canada can use many tools for sanctions, such as the United Nations Act and so on. Can the Export and Import Permits Act be used to extend sanctions? What system do we have in place to ensure that Canadian sanctions on importation and exportation are effective?

Ms. Charron: On your first question, the Export and Import Permits Act is not used for sanctions, per se, other than the area control lists article within it. The SEMA is the more appropriate tool. The Export and Import Permits Act can act like a form of sanction in that we do have these export lists to control goods that are leaving Canada. All sorts of goods have Export Control Lists, so if we try to change the EIPA to be too prescriptive in one category, then that legislation may not work for the other categories we have. There's always a fine balance.

If we make our legislation so complicated that public servants spend nothing but their time trying to come up with new ways to make the legislation work, then it creates incentives to go around the legislation. That's always something we have to be wary of. Can you repeat your second question, with my apologies?

Senator Ngo: What systems are in place right now to ensure that Canadian sanctions on importation and exportation are effective?

Ms. Charron: Our Border Services Agency monitors things that come in and go out. A large part of the onus is on companies to make sure that they have the necessary permits as per the Export and Import Permits Act to send out goods that may be under either sanctions or may be on one of these standing export lists. It's just eye-watering when you try to look at all the different permutations. That's why companies are investing more and more in lawyers to try to help them navigate through the various pieces of legislation out there.

Par exemple, l'entreprise qui fabrique les Kalashnikov, le célèbre fusil d'assaut, se rend compte aujourd'hui qu'elle ne fait pas autant d'argent qu'avant à vendre ces armes; elle fabrique aujourd'hui des pantalons cargo. Toutes les entreprises vont un jour ou l'autre devoir prendre des décisions stratégiques de ce type. Mais il est impossible de les imposer en se servant d'un outil unique. Il faut qu'un grand nombre d'organisations, de gouvernements et d'entreprises travaillent de concert en cherchant une solution logique pour tout le monde; c'est cela qui est difficile.

Le sénateur Ngo : Vous venez de dire que le Canada pourrait utiliser de nombreux outils à titre de sanctions, par exemple la Loi sur les Nations Unies et ainsi de suite. Est-ce que la Loi sur les licences d'exportation et d'importation permettrait de prendre des sanctions? Quels systèmes avons-nous en place pour nous assurer que les sanctions que le Canada impose sur les importations et les exportations sont efficaces?

Mme Charron : Pour répondre à votre première question, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation ne sert pas à proprement parler à imposer des sanctions, sauf en ce qui concerne les articles figurant sur les listes de contrôle des pays visés que cette loi comprend. La Loi sur les mesures économiques spéciales est l'outil le plus approprié. La Loi sur les licences d'importation et d'exportation peut avoir l'effet d'une sanction, en ce qu'elle comprend ces listes des marchandises d'exportation contrôlée, qui s'appliquent aux marchandises quittant le Canada. Toutes sortes de marchandises sont visées par ces listes d'exportation contrôlée, ce qui fait que, si nous voulons changer la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et que nous imposons trop de prescriptions dans une catégorie, la loi ne pourrait plus être efficace pour nos autres catégories. Il y a toujours un juste équilibre à atteindre.

Si nous compliquons trop nos lois, les fonctionnaires passeront tout leur temps à tenter de trouver de nouvelles manières de rendre la loi applicable, et cela crée des incitatifs à contourner les lois. Nous devons toujours nous préoccuper de tout. Pourriez-vous répéter votre seconde question, avec toutes mes excuses?

Le sénateur Ngo : Quels systèmes sont actuellement en place pour nous assurer que les sanctions imposées par le Canada sur les importations et les exportations sont efficaces?

Mme Charron : Notre Agence des services frontaliers contrôle les marchandises qui entrent au Canada et qui en sortent. Une grande partie de ce fardeau repose sur les entreprises, qui doivent s'assurer d'avoir les licences nécessaires, conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, pour exporter des marchandises qui pourraient être visées par des sanctions ou figurer sur les listes d'exportation en vigueur. Le nombre de permutations différentes est tout simplement effarant. C'est pour cette raison que les entreprises sont toujours de plus en plus nombreuses à demander l'aide des avocats pour naviguer parmi toutes ces mesures législatives.

Senator Ngo: Can an example like software be considered in the arms sales category?

Ms. Charron: I'm not an expert on the Export and Import Permits Act, but Group 1 is Dual Use Lists, Group 2 is Munitions List, and there're some for nuclear; and Group 5 is Miscellaneous Goods and Technology. Perhaps that's where software would fall, but I'm not a trade lawyer. That's a question for Global Affairs.

The Chair: We have one of those hind-sight questions, which I neglected to ask of Project Ploughshares. To get your perspectives, should the Trudeau government have moved along on this whole issue of these LAV sales to Saudi Arabia or should they have sat back and said "Hold on; let's have a real look at this and put a stop to it"? I know people in this country talk about the economy and the jobs that happen in southwestern Ontario audit how important they are; but from your perspective, should this deal continue to go through, as it looks like it will?

Ms. Charron: At times like this I'm really glad I'm not a politician because this is why they get paid the big bucks.

This is a tough question. We are talking about billions of dollars, and Canada's economy is struggling. This is helping a Canadian company, and we need that Canadian company to do well because it can't survive on the Canadian market alone. We want to keep those skills and those jobs. Due process was done. The understanding was that Saudi Arabia was not going to use the LAVs to violate human rights. It met the terms of our legislation so a decision was made to let it go ahead.

Now, does it pass the smell test? Canadians will debate that. From what we have in front of us, they seem to have checked off the boxes. This is the grey area, which is why we have elected officials to make these decisions for us.

Ms. Wille: At the time this deal was initially struck, things did look different. What you would need to talk about is how the world in that neighbourhood looks right now and how Saudi Arabia's engagement looks today in the context of a new government in place here — a government that has chosen to put human rights front and centre and a government that has taken such incredible positive measures in many other domains — and in the context of this war in Yemen, which has seen Saudi Arabia at the helm of a coalition carrying out such horrific abuses to the point that many other countries, as I've pointed out, have been deciding to put in place complete arms embargoes. Under that lens, it would have been much wiser for the foreign minister

Le sénateur Ngo : Est-ce que les logiciels, par exemple, pourraient être considérés comme faisant partie de la catégorie des ventes d'armes?

Mme Charron : Je ne suis pas une experte de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, mais il y a le groupe 1, la liste de marchandises à double usage, le groupe 2, la Liste de matériel de guerre, et il y en a aussi une pour le secteur nucléaire; le groupe 5 s'applique aux marchandises et technologies diverses. C'est peut-être dans cette catégorie qu'entreraient les logiciels, mais je ne suis pas une avocate spécialisée en droit commercial. Cette question s'adresserait plutôt à Affaires mondiales.

Le président : Je pense après coup à une question que j'ai oublié de poser au représentant de Project Ploughshares. J'aimerais avoir votre opinion; le gouvernement Trudeau devrait-il aller de l'avant dans tout ce dossier de la vente de VBL à l'Arabie saoudite ou devrait-il prendre un peu de recul, se demander s'il ne devrait pas faire un examen complet de la question et y mettre le holà. Je sais qu'il y a des gens, ici, qui parlent d'économie, des emplois créés dans le sud-ouest de l'Ontario, et qui évaluent l'importance de tout cela; mais, à votre avis, cette vente devrait-elle se faire, comme il semble qu'elle se fera?

Mme Charron : Il y a parfois des moments comme celui-ci où je suis vraiment heureuse de ne pas être une politicienne; c'est pour des raisons comme celles-là qu'ils sont si grassement payés.

C'est une question difficile. Nous parlons de milliards de dollars, et l'économie du Canada est mal en point. Cela aide une entreprise canadienne, et il faut que cette entreprise canadienne s'en tire, car elle ne peut survivre grâce au seul marché canadien. Nous voulons conserver ces emplois et ces compétences. Tout a été fait dans les règles. Selon l'accord, l'Arabie saoudite ne devait pas se servir des VBL pour commettre des actes en contrevention avec les droits de la personne. L'accord respectait nos lois, et c'est pourquoi on a décidé d'aller de l'avant.

Mais est-ce que cela est acceptable? Les Canadiens vont en débattre. Selon ce qu'on en sait, il semble qu'ils aient évalué les avantages et les inconvénients. C'est une zone grise, et c'est pourquoi nous avons élu des gens qui prennent ces décisions en notre nom.

Mme Wille : Au moment où l'accord a été conclu, la situation était en effet différente. Ce dont il faudrait parler, aujourd'hui, c'est de la situation actuelle dans cette région du monde et de l'engagement de l'Arabie saoudite, étant donné le contexte d'aujourd'hui; nous avons un nouveau gouvernement — un gouvernement qui a choisi de mettre les droits de la personne au centre de tout, un gouvernement qui a pris des mesures positives incroyables dans bien d'autres domaines —, et dans le contexte de la guerre au Yémen, où l'Arabie saoudite a pris les commandes d'une coalition qui commet des actes de violence à tel point horribles que bien d'autres pays, comme je l'ai souligné, ont décrété un embargo complet sur les armes. Selon cette optique, le

to say that now is not the time for us to go through with this because, again, the standard for Canada is risk; and the risk is there.

We need to take a step back and talk to Saudi Arabia about what we would need to see in place in terms of end-use assurances and a robust mechanism of monitoring in order to continue to keep this deal on track and to actually put that signature on the page and green-light it. Unfortunately, that simply isn't what happened.

The Chair: We thank you both very much. This has been an incredible two hours of information for our study. It was Senator Ngo's idea to start this, and we hope to have recommendations. We are senators who have an independent point of view. We're independent and from different parties; but normally, we come to a consensus. You've added great valuable insight for our decisions and recommendations, so we thank you very much.

The meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 8, 2016

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 12:29 p.m. to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations (topic: available economic levers to enhance respect for human rights, including the Export and Import Permits Act).

Senator Jim Munson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: We sincerely want to apologize to our two witnesses. Your time is valuable, and we understand that. A picture was being taken on Parliament Hill, allegedly for history, so our great, great, great-grandchildren can see what we did 150 years from now. We were there for an official portrait of this Parliament 150 years later in our Confederation; and we apologize for that.

Honourable senators and viewers, welcome to the Standing Senate Committee on Human Rights. We're continuing the testimony on the available economic levers to enhance respect for human rights, with a particular focus on the Export and Import Permits Act. This study is part of the committee's examination of

ministère des Affaires étrangères aurait été bien plus avisé de déclarer que le moment était mal choisi pour aller de l'avant, étant donné que la norme du Canada, je le répète, est le risque; et le risque est bien réel.

Nous devons prendre un moment de recul et parler avec l'Arabie saoudite de ce que nous voulons la voir mettre en place, les assurances au sujet de l'utilisation finale et un robuste mécanisme de contrôle de façon que nous puissions continuer à faire un suivi de cet accord et pouvoir apposer notre signature au bas de la page et donner le feu vert. Malheureusement, ce n'est tout simplement pas ce qui s'est passé.

Le président : Nous vous remercions beaucoup tous les deux. Nous venons de passer deux heures incroyables à nous renseigner aux fins de notre étude. C'était une idée du sénateur Ngo, et nous espérons avoir des recommandations. Nous autres sénateurs avons un point de vue indépendant. Nous sommes indépendants et nous représentons différents partis; mais, normalement, nous en arrivons à un consensus. Vous avez donné un éclairage très précieux pour nos décisions et recommandations, et c'est pourquoi nous vous remercions.

La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 8 juin 2016

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 12 h 29, pour surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne (sujet : Les leviers économiques disponibles pour mieux faire respecter les droits de la personne, incluant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation).

Le sénateur Jim Munson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Nous nous excusons sincèrement à nos deux témoins. Nous savons bien que votre temps est précieux. Nous participions à une séance de photo sur la Colline parlementaire — supposément pour la postérité — afin que, dans 150 ans, nos arrières-arrières-arrières-petits-enfants puissent voir ce que nous avons fait. Nous devons être présents pour le portrait officiel de la législature, 150 ans après le début de notre confédération. Nous sommes donc désolés de ce contretemps.

Honorables sénateurs et chers spectateurs, bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Nous poursuivons les témoignages sur les leviers économiques disponibles pour mieux faire respecter les droits de la personne, et plus particulièrement la Loi sur les licences

international and national human rights obligations. Before we get down to testimony and statements, we'll have the senators introduce themselves.

Senator Ataullahjan: Senator Ataullahjan from Ontario.

Senator Ngo: Senator Ngo from Ontario.

Senator Omidvar: Senator Omidvar from Ontario.

Senator Andreychuk: Senator Andreychuk from Saskatchewan.

The Chair: I'm Senator Munson from Ontario. We have two panels today for 45 minutes each, originally to be 60 minutes.

We have, from Global Affairs Canada, Wendy Gilmour, Director General, Trade Controls Bureau; and Dominic Gingras, Director, Market Access and Trade Remedies Law Division.

Ms. Gilmour, please proceed.

Wendy Gilmour, Director General, Trade Controls Bureau, Global Affairs Canada: Thank you very much, Mr. Chair. We're very pleased to be here. Today I was particularly pleased to hear that it was a photo occupying you and not the sinkhole in downtown Ottawa. I hope there are no injuries or significant damage as a result.

We appreciate the opportunity to appear before the committee. I am Wendy Gilmour, Director General of Trade Controls Bureau at Global Affairs Canada, which is responsible for our export controls program.

[*Translation*]

I am accompanied today by Dominic Gingras, Director of the Market Access and Trade Remedies Law Division, also of Global Affairs Canada.

I understand that you are interested in Canada's export control process; and in particular, how human rights are taken into consideration in export permit decisions.

I would begin with a short explanation of how Canadian export controls work, after which Dominic and I will be pleased to respond to your questions.

[*English*]

To begin, I will focus on the Export and Import Permits Act. Our export control program is grounded in this act, which falls under the mandate of the Minister of Foreign Affairs. We refer to it as the EIPA.

d'exportation et d'importation. La présente étude fait partie de l'examen du comité des obligations internationales et nationales en matière de droits de la personne. Avant de passer aux témoignages et aux déclarations, je vais demander aux sénateurs de se présenter.

La sénatrice Ataullahjan : Sénatrice Ataullahjan, de l'Ontario.

Le sénateur Ngo : Sénateur Ngo, de l'Ontario.

La sénatrice Omidvar : Sénatrice Omidvar, de l'Ontario.

La sénatrice Andreychuk : Sénatrice Andreychuk, de la Saskatchewan.

Le président : Je suis le sénateur Munson, de l'Ontario. Nous accueillons aujourd'hui deux groupes de témoins. Nous passerons 45 minutes avec chaque groupe, plutôt que les 60 minutes prévues initialement.

Nous accueillons Wendy Gilmour, directrice générale, Bureau de la Réglementation commerciale, et Dominic Gingras, directeur, Direction de l'accès aux marchés et des recours commerciaux, d'Affaires mondiales Canada.

Madame Gilmour, la parole est à vous.

Wendy Gilmour, directrice générale, Bureau de la Réglementation commerciale, Affaires mondiales Canada : Merci beaucoup, monsieur le président. Nous sommes heureux d'être ici. J'ai été tout particulièrement heureuse d'apprendre que c'est une séance de photo qui vous a retardé et non le cratère au centre-ville d'Ottawa, qui, je l'espère, n'a pas fait de blessé ni de dommages importants.

Nous vous remercions de cette occasion de comparaître devant le comité. Je m'appelle Wendy Gilmour. Je suis la directrice générale du Bureau de la Réglementation commerciale d'Affaires mondiales Canada. Nous sommes responsables du programme sur les contrôles à l'exportation du ministère.

[*Français*]

Je suis accompagnée aujourd'hui de M. Dominic Gingras, directeur, Direction de l'accès aux marchés et des recours commerciaux, également d'Affaires mondiales Canada.

Je crois comprendre que le processus de contrôle des exportations vous intéresse, plus précisément la manière dont les droits de la personne sont pris en considération dans les décisions liées aux licences d'exportation.

Je vais commencer en vous donnant une courte explication du fonctionnement des contrôles à l'exportation du Canada. Dominic et moi serons à votre disposition pour répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Pour commencer, je vais m'attarder à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Notre programme des contrôles à l'exportation est fondé sur cette loi habilitante, qui relève du ministre des Affaires étrangères. Nous appelons cette loi la LLEI.

The EIPA enables the government to control the export and import of certain military, dual-use and strategic goods and technology. Just to note, the act also covers the export and import of goods controlled further to international trade agreements or for economic reasons. We cover supply-managed agricultural goods or steel for monitoring purposes and a number of other commodities. For our purposes today, I will focus on export controls established for strategic purposes.

The EIPA provides for the establishment of an Export Control List and an Import Control List, both of which are updated annually or as necessary. The Export Control List comprises goods and technologies of strategic value to Canada. The vast majority of items are listed following negotiation with allies and partners in four multilateral export control regimes or are listed as a result of bilateral agreements. Maintaining consistency between Canada's Export Control List and those of our allies and partners allows exporting Canadian defence and security companies to operate on a level playing field with their international competitors. Issuing or denying export permits, however, remains a strictly national decision.

The EIPA also provides for the establishment of an Area Control List, whereby countries are required to have permits for all exports, not simply those items on the Export Control List. At the moment, North Korea and Belarus are the only countries on the ACL, although the Minister of Foreign Affairs recently announced that he has initiated steps to remove Belarus from this list.

The act also provides for an Automatic Firearms Country Control List, AFCCL, which establishes a positive list of countries authorized to receive prohibited firearms from Canada, although each export of a firearm would still require an individual permit. To be placed on the AFCCL, the specific country must have a formal defence relationship with Canada.

[Translation]

The effective management of export controls is important in order to facilitate legitimate trade in support of the \$6 billion Canadian defence and security industry. More than half of this sector's revenue derives from exports. Global Affairs Canada receives on average over 7,000 export permit applications annually for dual-use, military and strategic goods. Applications for permits are received and reviewed by the export controls division within my bureau, drawing on the expertise of a wide

La LLEI permet au gouvernement de contrôler l'exportation et l'importation de certains produits et de certaines technologies militaires, à double usage et d'importance stratégique. À propos, il importe de mentionner que la loi concerne aussi l'exportation et l'importation de marchandises contrôlées à la suite d'accords commerciaux internationaux ou pour des motifs économiques. Nous nous occupons des produits agricoles assujettis à la gestion de l'offre et de l'acier à des fins de surveillance et à un certain nombre d'autres marchandises. Aux fins de la discussion d'aujourd'hui, je m'attacherai aux contrôles à l'exportation établis pour des raisons stratégiques.

La LLEI prévoit l'établissement d'une liste des marchandises d'exportation contrôlée et d'une liste des marchandises d'importation contrôlée, qui sont mises à jour annuellement ou plus souvent au besoin. La liste des marchandises d'exportation contrôlée contient des marchandises et des technologies qui ont une valeur stratégique pour le Canada. La vaste majorité des produits sont inscrits sur la liste à la suite de négociations avec nos alliés et nos partenaires dans quatre régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Certaines marchandises peuvent également être inscrites sur la liste à la suite d'accords bilatéraux. Le maintien de l'uniformité entre la liste des marchandises d'exportation contrôlée du Canada et les listes de nos alliés et de nos partenaires permet aux entreprises canadiennes exportatrices du secteur de la défense et de la sécurité d'être assujetties aux mêmes règles du jeu que leurs concurrentes internationales. Toutefois, la décision de délivrer ou de refuser une licence d'exportation revient à chaque pays.

La LLEI prévoit également l'établissement d'une liste des pays visés, en vertu de laquelle les pays doivent posséder une licence pour l'ensemble des exportations, et non seulement celles qui sont inscrites sur la liste des marchandises d'exportation contrôlée. À l'heure actuelle, seuls la Corée du Nord et le Bélarus figurent sur la liste. Toutefois, le ministre des Affaires étrangères a récemment annoncé qu'il avait amorcé les démarches nécessaires pour retirer le Bélarus de la liste.

La loi prévoit également une liste des pays désignés (armes automatiques), la LPDAA, qui dresse une liste positive des pays autorisés à recevoir des armes à feu prohibées en provenance du Canada, même si toute exportation d'une arme à feu continue d'exiger des licences au cas par cas. Pour que le pays figure sur la LPDAA, le Canada doit avoir une relation de défense officielle avec le pays en question.

[Français]

La gestion efficace des contrôles à l'exportation est importante pour faciliter les échanges commerciaux légitimes du secteur canadien de la défense et de la sécurité, une industrie d'une valeur de 6 milliards de dollars. Plus de la moitié des revenus du secteur proviennent des exportations. Affaires mondiales Canada reçoit en moyenne plus de 7 000 demandes de licences d'exportation par année pour des marchandises militaires à double usage et d'importance stratégique. Les demandes sont reçues et

range of government officials both within Global Affairs Canada as well as the Department of National Defence and other government departments, as appropriate.

Individual permit applications are assessed based on the specific good or technology being exported, the destination country, and the specific end use and end- user of the proposed export.

[English]

In practice, the vast majority of permits are issued by officials on behalf of the Minister of Foreign Affairs. Where concerns remain following the assessment by officials or the recommendation is to deny the permit, an application may be referred to the minister for his decision. The cases that go to the Minister of Foreign Affairs are first routed to the Minister of International Trade for her advice and recommendations.

The EIPA provides the Minister of Foreign Affairs with discretion to consider a broad range of factors in determining whether or not to issue a permit. Specifically, the minister may consider among other relevant matters the safety and interest of Canada and peace, security or stability in any region of the world or within any country. In rendering decisions on export permits, the minister also takes into account the reasons for which the goods or technology were placed on the Export Control List.

Policy guidelines, determined by cabinet in 1986, establish four broad categories of countries where Canada would closely control the export of military items in particular. These are countries that pose a threat to Canada and its allies, are involved in or under imminent threat of hostilities, are under United Nations Security Council sanctions, or have a persistent record of violations of the human rights of their citizens.

Further direction established by government since that time has highlighted other broad policy objectives for export controls that, inter alia, ensure export controls are consistent with Canada's sanctions regime while also seeking to ensure that Canadian goods and technology do not contribute to the proliferation of weapons of mass destruction or their delivery systems or, as is the interest of this committee, are not used to commit human rights violations.

All these elements and others, as appropriate, are taken into consideration in the review of each application as it is submitted and inform the nature of consultations sought as part of the review and subsequent recommendations regarding the permit.

examinées par la Direction des contrôles à l'exportation, qui relève de ma direction générale, et qui s'appuie sur les compétences spécialisées d'une vaste gamme de fonctionnaires au sein d'Affaires mondiales Canada, de la Défense nationale, ainsi que d'autres ministères, au besoin.

Chaque demande de licence est évaluée en fonction de la marchandise ou de la technologie particulière à exporter, de la destination, de l'utilisation finale et de l'utilisateur final de l'exportation envisagée.

[Traduction]

Dans les faits, la vaste majorité des licences sont délivrées par les fonctionnaires au nom du ministre des Affaires étrangères. Lorsque des préoccupations demeurent à la suite de l'évaluation de fonctionnaires, ou que les fonctionnaires recommandent de refuser la licence, la demande peut être acheminée au ministre pour qu'il prenne une décision. Ces cas, qui sont transférés au ministre des Affaires étrangères, sont d'abord acheminés à la ministre du Commerce international pour obtenir ses conseils et ses recommandations.

La LLEI donne au ministre des Affaires étrangères le pouvoir discrétionnaire d'évaluer une vaste gamme de facteurs pour déterminer s'il délivrera une licence. Plus précisément, le ministre peut analyser, entre autres facteurs, la sécurité et les intérêts du Canada et la paix, la sécurité ou la stabilité dans n'importe quelle région du monde ou à l'intérieur de n'importe quel pays. Lorsqu'il rend des décisions sur les licences d'exportation, le ministre tient également compte des motifs pour lesquels les marchandises ou la technologie ont été inscrites sur la liste des marchandises d'exportation contrôlée.

Les lignes directrices déterminées par le Cabinet en 1986 ont établi quatre grandes catégories de pays pour lesquels le Canada surveille étroitement l'exportation de marchandises militaires. Il s'agit de pays qui représentent une menace pour le Canada et ses alliés, qui participent à des conflits ou risquent de le faire de façon imminente, qui sont sous le coup de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies ou qui sont connus pour leurs violations persistantes des droits fondamentaux de leurs citoyens.

Les autres orientations établies par le gouvernement depuis ce temps ont énoncé d'autres grands objectifs stratégiques pour les contrôles à l'exportation, qui entre autres, consistent à s'assurer que les contrôles à l'exportation sont conformes au régime des sanctions du Canada tout en cherchant à s'assurer que les marchandises et les technologies canadiennes ne contribuent pas à la prolifération des armes de destruction massive ou à leurs systèmes de vecteurs ou, point qui intéresse le présent comité, ne sont pas utilisées pour commettre des violations des droits de la personne.

Tous ces éléments, et d'autres au besoin, sont pris en considération dans l'examen de chaque demande présentée. Ils éclairent la nature des consultations entreprises dans le cadre de l'examen et des recommandations ultérieures concernant la licence.

That brings me to the question posed by your committee: How are human rights considerations in particular integrated into the export controls process?

Canadian export controls are designed to safeguard Canada's national security, foreign and defence policy interests. These interests include human rights. As noted above, export permit assessments are done on a case-by-case basis specific to the risks that correspond to the goods or technology specified in the application and the identified end use and end user. Information to inform these assessments is drawn from a wide range of both open and classified sources from Canadian missions abroad and from officials in Global Affairs Canada as well as other government departments.

Where concerns persist regarding the potential that the proposed export could contribute to serious violations of human rights, the assessment includes an examination of any mitigating factors, which include Canada's overall foreign policy, defence and security interests. This assessment is presented to the minister for his decision on whether or not to authorize a permit.

I would flag the fact that the purpose of the Export and Import Permits Act is to regulate the legitimate trade in controlled goods and technology. Prohibitions on trade and other economic activity, including arms embargoes, are established further to other pieces of legislation, for instance Canada's United Nations Act, used to implement sanctions established by the UN Security Council. Other tools are also available should the government wish to put in place outright bans on specific types of exports or economic activity. For example, Canada also implements autonomous sanctions under the Special Economic Measures Act, SEMA.

Finally, I would note that the government has committed to acceding to the Arms Trade Treaty. The objective of this treaty is to establish common standards to regulate the international trade in conventional arms and prevent their illicit transfer or diversion. A review of Canada's existing legislation, regulations and policy is under way to determine our compliance with the treaty's obligations, after which the government will be able to accede to the treaty at the earliest opportunity.

This concludes the formal part of my presentation. We'd be happy to answer any questions you may have. We hadn't planned on Dominic making a statement, so, Mr. Chair, I would put it back over to you.

Tout cela m'amène à la question qui m'a été posée par votre comité : comment les facteurs liés aux droits de la personne sont-ils intégrés au processus de contrôles à l'exportation?

Les contrôles à l'exportation ont pour objet de protéger les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale, de politique étrangère et de défense. Ces intérêts englobent les droits de la personne. Comme je l'ai mentionné précédemment, les évaluations préalables à la délivrance d'une licence d'exportation sont faites au cas par cas compte tenu des risques particuliers qui correspondent aux produits ou à la technologie précisés dans la demande ainsi qu'à l'utilisation finale et à l'utilisateur final. Les renseignements qui éclairent ces évaluations sont tirés d'une vaste gamme de sources publiques et classifiées, notamment les missions du Canada à l'étranger et les fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada et d'autres ministères pertinents.

Lorsque des inquiétudes demeurent au sujet de la possibilité que l'exportation proposée puisse contribuer à de graves violations des droits de la personne, l'évaluation comprend également un examen des facteurs d'atténuation, notamment les intérêts globaux du Canada en matière de politique étrangère, de défense et de sécurité. Cette évaluation est ensuite présentée au ministre pour qu'il prenne une décision à savoir s'il autorisera ou non une licence d'exportation.

Je tiens à signaler le fait que l'objet de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation est de réglementer le commerce légitime des marchandises et des technologies contrôlées. Les interdictions touchant le commerce et d'autres activités économiques, y compris les embargos sur les armes, sont établies pour donner suite à d'autres lois, notamment la Loi sur les Nations Unies du Canada, qui sert à mettre en œuvre les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Le gouvernement possède d'autres outils s'il souhaite mettre en place une interdiction explicite de certains types d'exportations ou d'activités économiques. Par exemple, le Canada met aussi en œuvre des sanctions autonomes en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales, la LMES.

Enfin, j'aimerais souligner que le gouvernement s'est engagé à signer le Traité sur le commerce des armes. L'objectif du traité est d'établir des normes communes pour réglementer le commerce international des armes conventionnelles et prévenir leur transfert ou leur détournement à des fins illicites. Un examen des lois, des règlements et des politiques actuels du Canada est en cours pour déterminer le degré de conformité du Canada avec les obligations du traité. Par la suite, le gouvernement signera le traité dans les meilleurs délais.

Cela met fin à la partie structurée de mon exposé. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions. Nous n'avions pas prévu de déclaration de Dominic, alors je vous cède la parole, monsieur le président.

The Chair: Thank you very much for your testimony. We appreciate that. While you were reading, we were missing some of your opening remarks. We're getting them photocopied because we were trying to follow. We had pages 1, 3, and 5 and were missing 2 —

Ms. Gilmour: We may have been trying to save trees and do it double-sided. So, my apologies.

The Chair: It doesn't matter whose fault it was; we will get those. I think we're getting them now. These are the new ones? It would be helpful because there was some strategic information in there that is helpful to our questions.

Thank you. It's very important. We'll begin with the deputy chair, Senator Ataullahjan.

Senator Ataullahjan: I want to apologize, too. The only reason I took the picture was for my great-grandchildren, if I ever have any.

Previously, we had Project Ploughshares here, and Ken Epps, the policy advisor, told the committee that the standards of Global Affairs Canada's report to Parliament, the Report on Exports of Military Goods from Canada, have dropped since its inception in 1991, particularly in comparison with many of the other departmental reports. Would you agree with that statement, and would you be able to explain it to us?

Ms. Gilmour: Thank you. Would you like me to respond to individual questions?

The Chair: Yes please.

Ms. Gilmour: There are a number of different public reports that are done under the aegis of the Export and Import Permits Act and also reports that the government provides as a voluntary measure to Parliament. The act itself has a statutory requirement for a report on the operations under the act, which is an annual report, as the information is available, which gives the number of permits issued, denied and so forth. The last one of those reports to be published was from data in 2013. There were some delays last year, primarily due to the long writ period, and I believe the reports for both 2014 and 2015 should be tabled shortly.

The government also does a voluntary report on military exports, which has been in place, I believe, since 1991. I'm getting some nods from the side. That report was designed as a measure to demonstrate Canada's transparency with respect to military reporting and to encourage other countries to do the same. Because there is no statutory requirement, it has been produced by the government as available. Some years have been annual. Some years combined two years' worth of data in one. Again, the last report to be tabled in Parliament was in 2013. That report

Le président : Je vous remercie beaucoup de votre témoignage. Nous sommes reconnaissants. Pendant votre lecture, nous avons constaté qu'il nous manquait une partie de votre déclaration préliminaire. Nous la photocopions en ce moment parce que nous tentions de vous suivre. Nous avons les pages 1, 3 et 5, et il manquait les pages 2...

Mme Gilmour : Nous essayons de sauver des arbres et avons imprimé le document recto verso. Je m'en excuse.

Le président : Peu importe à qui la faute, nous obtiendrons les feuilles manquantes. Je crois qu'on nous les apporte en ce moment. Ce sont les nouvelles? Ce serait utile, parce que votre mémoire contient des renseignements stratégiques pouvant nous aider à répondre à nos questions.

Merci. C'est très important. Nous allons commencer par la vice-présidente, la sénatrice Ataullahjan.

La sénatrice Ataullahjan : Je tiens moi aussi à m'excuser. J'ai seulement pris cette photo pour mes éventuels arrière-petits-enfants.

Nous avons précédemment accueilli des représentants de Project Ploughshares, et Ken Epps, le conseiller en politiques, a dit au comité que les normes associées au rapport au Parlement d'Affaires mondiales Canada — le Rapport annuel sur les exportations canadiennes de matériel militaire — ont diminué depuis son entrée en vigueur en 1991, particulièrement en comparaison de bon nombre des rapports produits par les autres ministères. Êtes-vous d'accord avec cette déclaration? Et pouvez-vous nous fournir des explications à ce sujet?

Mme Gilmour : Merci. Voulez-vous que je réponde aux questions individuelles?

Le président : Oui, s'il vous plaît.

Mme Gilmour : Un certain nombre de rapports différents sont produits en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Il y a aussi des rapports que le gouvernement fournit de façon volontaire au Parlement. La loi en tant que telle est assortie d'une exigence législative de faire un compte rendu des activités réalisées au titre de la loi, sous la forme d'un rapport annuel, lorsque l'information est accessible, qui fournit le nombre de licences octroyées, refusées et ce genre de choses. Le dernier rapport publié du genre l'a été au sujet des données de 2013. Il y a eu des retards l'année dernière, principalement en raison de la longue période électorale, et je crois que les rapports de 2014 et de 2015 devraient être déposés bientôt.

Le gouvernement présente aussi un rapport volontaire sur les exportations militaires, et ce, depuis — si je ne m'abuse — 1991. Je vois que certaines personnes font des signes de tête affirmatifs. Ce rapport vise à prouver la transparence du Canada en matière de communications des renseignements de nature militaire et pour encourager d'autres pays à faire la même chose. Puisqu'il n'y a aucune exigence législative à ce sujet, le rapport est produit par le gouvernement lorsque c'est possible. Parfois, le rapport a été produit annuellement. Parfois, on combine deux années de

covers a list of countries of our military exports by destination, broken down by the total value of the actual exports that have been sent abroad.

Again, the information is being readied for tabling. I believe the government intends to do so fairly soon.

Senator Ataullahjan: One of the questions I asked last week — and I would like to ask you the same question — is that, during the Iran Accountability Week, we heard that sanctions can be ineffective as they hurt the most vulnerable as opposed to those in power. How do we ensure that sanctions do not inadvertently hurt the most vulnerable? Also, once the sanctions are imposed, what mechanisms are in place to evaluate the effectiveness and modify them if required?

Ms. Gilmour: I would say, right off the top, that my portfolio does not include the sanctions regime in Global Affairs Canada. So I can give you a very general answer, but more specific information would have to come from some of my colleagues.

Canada has two primary pieces of legislation available to establish a sanctions regime. The first, as I said, is the United Nations Act, which is designed specifically to implement sanctions that have been established further to a UN Security Council resolution. They tend to be *grosso modo* arms embargoes or sometimes more specifically tailored to particular types of exports or financial or economic activity. Then we have the Special Economic Measures Act, which is established. I believe the requirement in the act is very onerous. SEMA sanctions are established where there has been a grave breach of international peace and security, and then targeted sanctions are established specifically to address what the elements are of that grave breach of international security.

Under SEMA Canada has established sanctions that relate, in some cases, directly to military activities or arms or related material or financial services related to military activities or arms-related material.

So that's in the case of Burma, very targeted at the military junta that had not followed through with a legitimately elected government.

Sanctions are an instrument that are best employed with international consensus and that are targeted at the decision makers whose behaviour you want to influence. I believe that is indeed the intent of Canadian sanctions regimes.

The Chair: We do have a lot of questions, and Mr. Gingras, feel free to jump in any time.

données dans un seul rapport. Encore une fois, le dernier rapport déposé devant le Parlement était en 2013. Ce rapport contient une liste des pays où nous exportons des marchandises militaires par destination. Les données sont ventilées en fonction de la valeur totale des exportations réelles envoyées à l'étranger.

Encore une fois, on prépare actuellement l'information pour pouvoir déposer le rapport. Je crois que le gouvernement prévoit le faire très bientôt.

La sénatrice Ataullahjan : Une des questions que j'ai posées la semaine dernière — et j'aimerais vous la poser — était liée au fait que, durant la Semaine de responsabilisation de l'Iran, nous avons appris que les sanctions sont parfois inefficaces puisqu'elles touchent les personnes les plus vulnérables plutôt que les dirigeants. De quelle façon peut-on s'assurer que les sanctions ne touchent pas par inadvertance les personnes les plus vulnérables? De plus, une fois les sanctions imposées, quels mécanismes sont en place pour évaluer leur efficacité ou les modifier, au besoin?

Mme Gilmour : Je dois dire d'entrée de jeu que mon portefeuille n'inclut pas le régime de sanctions d'Affaires mondiales Canada. Je peux donc seulement vous fournir une réponse très générale; certains de mes collègues pourraient vous fournir des renseignements plus précis.

Le Canada s'appuie sur deux textes législatifs principaux pour établir un régime de sanctions. La première, c'est la Loi sur les Nations Unies. Cette loi a été adoptée spécialement pour permettre l'application des sanctions qui découlent d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. De façon générale, ces sanctions ont tendance à prendre la forme d'embargos sur les armes ou de mesures plus précises associée à des types précis d'exportation ou d'activités financières ou économiques. Puis, il y a la Loi sur les mesures économiques spéciales. Je crois que l'exigence établie dans cette loi est très lourde. Les sanctions au titre de la LMES sont imposées en cas de violation majeure de la paix et de la sécurité internationales. Des sanctions sont ensuite spécialement établies en fonction des caractéristiques de ce grave manquement à la sécurité internationale.

Dans certains cas, au titre de la LMES, le Canada a imposé des sanctions liées directement aux activités militaires, aux armes, à du matériel ou à des services financiers associés aux activités militaires ou à du matériel lié au secteur de l'armement.

C'est ce qui s'est produit en Birmanie, où les mesures ciblaient très précisément la junte militaire qui ne s'était pas fait reconnaître comme le gouvernement élu en toute légitimité.

Les sanctions sont des instruments dont l'efficacité est maximisée lorsqu'il y a consensus international et lorsqu'elles ciblent les décideurs dont on veut modifier le comportement. Je crois que c'est bel et bien l'intention des régimes de sanctions du Canada.

Le président : Nous avons beaucoup de questions. En passant, monsieur Gingras, n'hésitez pas à intervenir quand vous voulez.

Senator Ngo: Last week, we heard lots of testimony regarding the LAV trade deal. It was of very great concern to all of the witnesses, including us. This \$15 billion deal is by far the largest military export contract in Canadian history. This export contract is giving military assets to one of the worst human rights violators in the world. Saudi Arabia is, indeed, a serious human rights violator. Your own human rights assessment on Saudi Arabia from 2015 describes an increase, not just the dire human rights situation but a worsening human rights situation in the number of executions and arbitrary detentions, in virtually every category of human rights violations.

What kind of situations and what kind of human rights record must a country have to actually trigger the human rights safeguards of Canadian military export controls?

My second question: If Saudi Arabia is deemed to be an eligible recipient of Canadian-made military goods, who would not be?

Ms. Gilmour: Thank you very much, senator.

I'll start off with an answer that speaks more to the operations of the export permitting regime because I think it's important to understand that, first, from the act itself, if you look at section 7 of the act, it speaks to the assessment that the minister performs that is specific to the good or technology being exported.

When we conduct an assessment of the risks related to a particular export, we look at the technology and the risks related to it, and the specific end use and end user of the good or technology that is being exported.

As to the fact that Saudi Arabia has committed human rights violations against its citizens, the Government of Canada has made very clear its perspective of Saudi Arabia's overall human rights situations. The minister has taken every opportunity to raise the concerns of the Canadian government with Saudi Arabia. That does not, in any way, absolve us of the need to perform a risk assessment specific to the good or technology being exported.

As has been laid out for the minister in his decision on this particular export, a full risk assessment took place. Canada looked at the performance of the users of the military vehicles that had been exported since the early 1990s. We have no information to indicate that these vehicles have been used inappropriately or to commit human rights violations. On balance, given the larger strategic environment, it was consistent with Canada's foreign policy, defence and security interests, including human rights, for the minister to authorize this export.

Le sénateur Ngo : La semaine dernière, durant les témoignages, il a été beaucoup question du contrat de vente des VBL. Tous les témoins étaient très préoccupés, et nous le sommes aussi. Cet accord de 15 milliards de dollars est, de loin, le plus important contrat d'exportation militaire dans l'histoire canadienne. Dans le cadre de ce contrat d'exportation, nous fournissons des biens militaires à l'un des pays où les droits de la personne sont les moins respectés. En effet, l'Arabie saoudite bafoue systématiquement les droits de la personne. Votre propre évaluation des droits de la personne en Arabie saoudite de 2015 décrit non seulement la situation pénible en matière de respect des droits de la personne, mais aussi l'aggravation de la situation des droits de la personne quant au nombre d'exécutions et de détentions arbitraires; il en est ainsi pour presque toutes les catégories de violations des droits de la personne.

Quel genre de situation ou quel genre d'antécédents en matière de respect des droits de la personne un pays doit-il afficher ou posséder pour entraîner l'application des mesures de protection des droits de l'homme dans le cadre des contrôles des exportations militaires?

Ma deuxième question est la suivante : si l'Arabie saoudite est considérée comme un acheteur approprié de marchandises militaires fabriquées au Canada, qui ne le serait pas?

Mme Gilmour : Merci beaucoup, monsieur le sénateur.

Je vais commencer ma réponse en vous parlant plus précisément du fonctionnement du régime d'octroi de licence. En effet, dans un premier temps, je crois qu'il est important de comprendre que, dans la Loi en tant que telle — c'est à l'article 7 —, il est mentionné que le ministre doit effectuer une évaluation liée précisément à la marchandise ou à la technologie exportée.

Lorsque nous réalisons une évaluation des risques liés à une exportation précise, nous examinons la technologie, les risques connexes, l'utilisation finale précise et l'utilisateur final du bien ou de la technologie exportée.

Pour ce qui est du fait que l'Arabie saoudite est coupable de violations des droits de la personne contre ses citoyens, notre gouvernement a énoncé très clairement son point de vue sur la situation générale des droits de la personne en Arabie saoudite. Le ministre n'a manqué aucune occasion de soulever les préoccupations du gouvernement canadien auprès de l'Arabie saoudite. Bien sûr, cela ne nous exonère absolument pas d'avoir à réaliser une évaluation du risque précise liée à la marchandise ou à la technologie exportée.

Comme le ministre l'a mentionné dans sa décision relativement à cette exportation précise, une évaluation du risque complète a bel et bien été réalisée. Le Canada a tenu compte du comportement des utilisateurs des véhicules militaires qui ont été exportés depuis le début des années 1990. Nous n'avons aucune information indiquant que ces véhicules ont été utilisés de façon inappropriée pour commettre des violations contre les droits de la personne. Tout compte fait et vu l'environnement stratégique plus général, l'autorisation par le ministre de cette

The Chair: Senator Ngo, can I have a little supplementary into that? Because I think it really flows well with the supplementary that I have on the LAVs that are being used in Saudi Arabia.

Is Global Affairs Canada required to determine whether Canadian military goods and technologies are at risk of being used outside the recipient country to commit human rights violations against civilians? Are any measures being taken to ensure that these LAVs sold to the Kingdom of Saudi Arabia will not be used against Yemeni civilians? Is Canada under any obligation to do so?

Ms. Gilmour: The requirement under the act is for an assessment to look for the minister to determine whether an export is consistent with the purposes for which the act was established and with the broad security considerations laid out. That's done at the time of export.

As part of the export permit process — and this is one of the requirements established in regulation — when we receive an application, the end user of the particular good or technology is required to provide an end-use assurance, certificate or statement. These are mandatory supporting documents for all applications that require the end-user to describe what the use of the goods in question will be, to confirm that the goods will not be diverted to any other uses from what was specified in the application. In some instances where it's a relevant good, we require them to ascertain that the goods will not be diverted for uses of weapons of mass destruction and so forth.

Part of the assessment, as I said earlier, is specific to our understanding of what the good is going to be used for when it goes to its end customer. In this case, the good was for military use. We have assessed the user of this particular technology as outlined in the memo before the minister based on past performance and our understanding of the situation at the time and deemed that it is appropriate.

The end-user assurances are something we take into account as part of the assessment to determine whether or not it is appropriate for the minister to authorize a permit. If there were residual concerns that could not be mitigated by the positive benefits of a particular export, the strong likelihood would be that the minister would probably choose not to authorize a permit. Officials issue the permits themselves.

exportation est conforme à la politique étrangère du Canada et aux intérêts du pays en matière de défense et de sécurité, y compris en ce qui concerne les droits de la personne.

Le président : Monsieur le sénateur Ngo, puis-je poser une brève question complémentaire? Ce qui vient d'être dit est étroitement lié à la question supplémentaire que je voulais poser au sujet des VBL utilisés en Arabie saoudite.

Affaires mondiales Canada doit-il déterminer si les marchandises et les technologies militaires canadiennes risquent d'être utilisées à l'extérieur du pays destinataire pour commettre des violations contre les droits de la personne de civils? Des mesures sont-elles prises pour s'assurer que les VBL vendus au royaume d'Arabie saoudite ne sont pas utilisés contre des civils du Yémen? Le Canada a-t-il une obligation à cet égard?

Mme Gilmour : La Loi exige la réalisation d'une évaluation qui permettra au ministre de déterminer si l'exportation est conforme aux objectifs de la loi tout en tenant compte de la question générale de la sécurité. Cette mesure est prise au moment de l'exportation.

Dans le cadre du processus d'octroi de licence d'exportation — et c'est l'une des exigences prévues dans la réglementation —, lorsque nous recevons une demande, l'utilisateur final d'une marchandise ou d'une technologie précise doit fournir une assurance, un certificat ou une déclaration sur l'utilisation finale. Ce sont des documents à l'appui obligatoires dans le cadre de toutes les demandes, et l'utilisateur final doit y décrire de quelle façon il utilisera les marchandises en question et confirmer que les marchandises ne seront pas utilisées à d'autres fins et que les marchandises ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles prévues dans la demande. Dans certains cas, lorsqu'il est pertinent de le faire en raison des marchandises en question, nous demandons au pays destinataire de garantir que les marchandises ne seront pas utilisées pour fabriquer des armes de destruction massive et ce genre de choses.

Comme je l'ai dit tantôt, un des aspects de l'évaluation consiste à déterminer dans quel but la marchandise sera utilisée par l'utilisateur final. Dans ce cas, les marchandises devaient être utilisées à des fins militaires. Nous avons évalué l'utilisateur de cette technologie précise — comme c'est indiqué dans la note de service fournie au ministre — à la lumière du comportement antérieur de l'utilisateur, et, à ce moment-là, nous avons déterminé que la vente était appropriée.

Les garanties de l'utilisateur final sont une des choses dont on tient compte durant l'évaluation pour déterminer s'il est approprié ou non pour le ministre d'autoriser une licence. S'il restait des préoccupations qui ne pouvaient être compensées par les retombées positives d'une exportation précise, alors le ministre aurait très probablement choisi de ne pas permettre l'octroi d'une licence. Les fonctionnaires octroient les licences eux-mêmes.

Talking specifically about the LAV case, the factors the minister took into consideration, including his weighing of pros and cons, were outlined in the memo before him.

Senator Ngo: The violations about which we raised concerns here — *The Globe and Mail* two or three weeks ago mentioned about Saudi Arabia using the LAV against its own people, and not only that they used the LAV against civilians in Yemen as well, because Human Rights Watch testified before this committee last week.

For these very serious violations of the Export and Import Permits Act, could Global Affairs Canada or the minister rescind?

Ms. Gilmour: The assessment that goes into the decision of whether or not to authorize a permit and our ongoing assessment of the security environment in which Canadian exports have gone take into account a wide variety of information. Information that appears in the press we pay attention to, and we try and assess its veracity and the degree to which it is relevant for a particular application.

The presence of allegations in the press does not automatically mean that there has been evidence that a violation has occurred or that there is sufficient grounds for a recommendation to the minister to suspend, rescind or cancel a permit. That is the language in the act. That has not been the case with respect to the LAVs in Saudi Arabia. The information that was before the minister when he confirmed his decision remains valid.

Dominic Gingras, Director, Market Access and Trade Remedies Law Division, Global Affairs Canada: Simply to add that the EIPA in section 10 contains a broad authority on the part of the minister to suspend, cancel, amend or reinstate an export permit on the basis of any new credible information; so if indeed there was credible, verifiable information that there was misuse, the minister does have the authority to cancel or suspend the permits.

Senator Andreychuk: Just picking up on these lines, it's one thing to be able to cancel, which means no future sales.

The difficulty under this system, and particularly in today's technologies in the new world we live in, your assessment today changes tomorrow, and then these weapons move. We need to think about a verification system that makes sense with the new technologies and issues that we face. You say we put in a regime in 1986. We've done some updating on it. Is there any way we can track the equipment, rather than just assessing the record of the country?

Ms. Gilmour: If I understand correctly, you're asking for ongoing tracking of all Canadian exports abroad?

Pour ce qui est du dossier précis des VBL, les facteurs que le ministre a pris en considération, y compris son évaluation des avantages et des inconvénients, étaient décrits dans la note de service qui lui a été remise.

Le sénateur Ngo : Les violations au sujet desquelles nous avons soulevé des préoccupations ici... Il y a deux ou trois semaines, le *Globe and Mail* a mentionné que l'Arabie saoudite utilisait des VBL contre ses citoyens et aussi contre des civils du Yémen. Vous savez, Human Rights Watch a témoigné la semaine dernière devant le comité.

À la lumière de ces violations très graves de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, Affaires mondiales Canada ou le ministre pourrait-il annuler le contrat?

Mme Gilmour : Les évaluations qui mènent à la décision d'autoriser ou non les licences et nos évaluations continues des enjeux liés à la sécurité dans les régions où les marchandises canadiennes sont exportées s'appuient sur une grande diversité de renseignements. Nous tenons compte de l'information véhiculée dans les médias, mais nous essayons d'en évaluer la véracité et la mesure dans laquelle elle est pertinente à une demande précise.

La présence d'allégations dans les médias ne signifie pas automatiquement qu'il existe des preuves qu'une violation a été commise ni qu'il y a des motifs suffisants pour recommander au ministre de suspendre, de résilier ou d'annuler une licence. C'est la teneur de la loi. Ce n'est pas ce qui s'est produit relativement aux VBL en Arabie saoudite. Les renseignements auxquels le ministre avait accès lorsqu'il a confirmé sa décision restent valides.

Dominic Gingras, directeur, Direction de l'accès aux marchés et des recours commerciaux, Affaires mondiales Canada : Je tiens seulement à ajouter que l'article 10 de la LLEI accorde au ministre un pouvoir général de suspendre, d'annuler, de modifier ou de rétablir les licences d'exportation lorsqu'il y a de nouveaux renseignements crédibles. Par conséquent, s'il y avait des renseignements crédibles et vérifiables selon lesquels il y a eu une mauvaise utilisation, le ministre a le pouvoir d'annuler ou de suspendre les licences.

La sénatrice Andreychuk : J'aimerais poursuivre sur cette lancée; c'est une chose de pouvoir annuler la licence, ce qui signifie qu'il n'y aura plus de vente à l'avenir.

Le problème, avec ce système, et particulièrement vu les technologies d'aujourd'hui dans ce nouveau monde qu'est le nôtre, c'est que votre évaluation d'aujourd'hui change demain, puis ces armes sont expédiées. Nous devons concevoir un système de vérification qui est cohérent vu les nouvelles technologies et les nouveaux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Vous avez dit avoir mis le régime en place en 1986. Il a fait l'objet de certaines mises à niveau. Est-il possible de faire un suivi de l'équipement, plutôt que de simplement évaluer les antécédents du pays?

Mme Gilmour : Si j'ai bien compris votre question, vous demandez le suivi permanent de toutes les exportations canadiennes à l'étranger?

Senator Andreychuk: In essence, some system like that. If you worked, as I have, in Africa, you will see weapons showing up in the most unusual places. If you do some digging, you will find out that's not where they were destined for. They were already transferred a number of times. While we make a deal and it goes to Saudi Arabia, or whatever country, and they say it's for this particular use, we do not know whether it will continue for that use, and we don't know whether they will sell it off somewhere else and move it around. In the old days, it was guns; you could get serial numbers and a tank.

Highly sophisticated material is moving around under this export system. Do we have any verification system or a relationship with countries we deal with that they're very open for inspections? I mean, internal in NATO you can go from country to country. Outside of NATO, how do we build confidence that our system is working?

Ms. Gilmour: So the way the system is constructed, it requires us to do an assessment of the risks related to the potential diversion of the goods or technologies being exported as part of the assessment of an export permit itself.

One of the things we are looking at in the export permit division when they assess an application is who is the end user. What is the end use of the goods or technology being exported? What is the likelihood that those goods or technologies may be diverted to a use not provided for in the permit? If we believe there are significant concerns related to the diversion of the particular good to an unauthorized end user, the strong likelihood would be that the permit would not be recommended for issuance.

The system that we have in place at the moment is based very much on the credibility of the end user that we are exporting the goods to, and it's a critical part of the process. If we cannot reassure ourselves of the reasonable behaviour, I guess you could say, on the part of the recipient of the goods, and our understanding in the event of resale or end-of-life demilitarization the good goes on to something else, we want to make sure we sell our goods in such a manner that we have confidence that will be done in a manner that is consistent with our overall interests; so it's taken into account at the time of export.

In terms of our ability to verify what our goods are being used for and our relationship with the countries involved, one of the elements in the act as I mentioned earlier is the Automatic Firearms Country Control List. It's a particular provision in the act that is a positive list of countries to which a particular technology can be exported, in this case, prohibited weapons. The idea behind that particular piece of the act is that Canada

La sénatrice Andreychuk : Essentiellement, un genre de système du genre. Si vous travailliez, comme je l'ai fait, en Afrique, vous constateriez que des armes apparaissent dans les endroits les plus inusités. Si on creuse un peu, on constate que ces armes ne devaient pas se retrouver là. Elles avaient déjà été transférées un certain nombre de fois. Tandis que nous concluons un accord et envoyons des armes en Arabie saoudite ou peu importe où, et que les gens nous disent que la marchandise doit servir à telle ou telle fin précise, nous ne savons pas si les biens continueront d'être utilisés à cette fin et nous ne savons pas si le destinataire les revendra à quelqu'un d'autre et si ces marchandises ne seront pas déplacées ici et là. Dans le passé, c'était des armes à feu, et on pouvait obtenir les n^os de série, ou encore des chars d'assaut.

Du matériel hautement perfectionné transige dans le cadre de ce système d'exportation. Mise-t-on sur un système de vérification ou a-t-on une relation suffisante avec les pays avec lesquels nous faisons des affaires afin qu'ils soient très ouverts et nous permettent de mener des inspections? Vous savez, au sein de l'OTAN, on peut aller d'un pays à l'autre. À l'extérieur de l'OTAN, comment peut-on être sûr que notre système fonctionne?

Mme Gilmour : Voici comment le système est conçu : nous devons réaliser une évaluation des risques liée au détournement possible des marchandises ou des technologies exportées dans le cadre de l'évaluation liée à la licence d'exportation en tant que telle.

L'utilisateur final est l'une des choses dont tient compte la Division des licences d'exportation lorsqu'elle évalue une demande. Quelle est l'utilisation finale des marchandises ou des technologies exportées? Quelle est la probabilité que ces marchandises ou technologies soient détournées et utilisées à une fin non prévue dans le contrat de licence? Selon moi, si on avait d'importantes préoccupations liées au détournement possible d'une marchandise précise à un utilisateur non autorisé, il est très probable que l'octroi d'une licence ne serait pas recommandé.

Le système que nous utilisons actuellement repose en très grande partie sur la crédibilité de l'utilisateur final des marchandises exportées. Il s'agit d'une partie intégrante du processus. Si nous ne pouvons pas être convaincu du comportement raisonnable — j'imagine qu'on pourrait le dire ainsi — du destinataire des marchandises ou encore que notre compréhension de ce qu'il adviendra en cas de revente ou de démilitarisation de fin de vie des marchandises, qui serviront ensuite à autre chose... Nous voulons nous assurer de vendre nos marchandises de façon à être sûrs que tout sera fait conformément à nos intérêts généraux. On en tient donc compte au moment de l'exportation.

Pour ce qui est de notre capacité de vérifier à quoi servent nos produits et notre relation avec les pays destinataires, l'une des choses prévues dans la loi et dont j'ai parlé tantôt est la Liste des pays désignés (armes automatiques). C'est une disposition contenue dans la loi, une liste positive des pays dans lesquels une technologie précise peut être exportée, dans ce cas-ci, les armes prohibées. Au titre de cette disposition, le Canada doit

must have an existing defence relationship with the country where we are going to export these prohibited weapons, automatic weapons. The idea there is that if we have a defence relationship with a country, that gives us the ability to assure ourselves that it is indeed an appropriate place to consider actually exporting prohibited weapons to. That's the idea of the positive list; it establishes a relationship with the country that would be receiving our goods in that instance.

Senator Andreychuk: Human rights evaluations are very subjective, and they are very fluid. My concern is that when you say we have made a human rights assessment, it's the minister, ultimately, who makes the assessment, based on what the officials tell him. We know the United States has a very transparent system of, once a year, filing human rights assessments so that we know. NGOs and the communities can feed into that. They can critique that. They can monitor that, so there is a level of assurance. In fact, all of the other countries are using their guidelines. I'm not sure what type of human rights guide marks you use to assess it — because is it good governance? A government may look stable, but it may be in a region. It may be a country that has been fragile, and it changes. We're optimistic this government is going to make it, but we don't have any track record yet for it.

I guess the lack of confidence in the system comes from that; we're not quite sure what the factors are that go into a human rights assessment.

Ms. Gilmour: So, again, I would come back to this: If we are speaking about the context of an export permit application, which is the program for which I'm responsible, the focus is on the assessment, the risk related to violations of international human rights law, violations of international humanitarian law, the risk of diversion to an unauthorized use. All of these elements are taken into account specific to the good or technology being exported. So we are looking at who the recipient is. Who is the consignee of these goods? What information do we have that would lead to some confidence that the goods will be used appropriately? If there are concerns related to the potential risks specific to an export, what are the other factors that might play into helping create an assessment that balances the potential negative consequences against the potential positive consequences of a particular export?

It's an exhaustive list of factors because what we are looking at is what is specific to that good or technology. The broad human rights assessment that Global Affairs Canada engages in is a foundational document that is of interest not only to my program

avoir conclu une relation en matière de défense avec le pays où les armes prohibées, les armes automatiques, seront exportées. L'idée, c'est que, si nous avons une relation en matière de défense avec un pays, nous pouvons nous assurer que c'est bel et bien un endroit approprié où exporter des armes prohibées. C'est l'objectif de cette liste positive : dans une telle situation, elle permet de créer une relation avec le pays destinataire.

La sénatrice Andreychuk : Les évaluations des droits de la personne sont très subjectives et visent des situations très fluides. Ma crainte, lorsque vous dites avoir réalisé une évaluation des droits de la personne... Au bout du compte, c'est le ministre qui, à la lumière de ce que les fonctionnaires lui disent, prend la décision. Nous savons que les États-Unis ont un système très transparent. En effet, une fois par année, ils présentent des évaluations des droits de la personne auxquelles nous avons accès. Les ONG et les collectivités peuvent participer au processus et peuvent critiquer les résultats et faire un suivi de ces dossiers; ces évaluations permettent donc un certain niveau d'assurance. En fait, tous les autres pays utilisent leurs lignes directrices. Je ne sais pas exactement quel type de cadre d'évaluation des droits de la personne vous utilisez... Est-ce une question de bonne gouvernance? Un gouvernement peut sembler stable, mais une région peut être problématique. Il se peut que la situation dans un pays devienne fragile; ces choses changent. Nous pouvons bien faire preuve d'optimisme et croire que le gouvernement s'en sortira, mais nous n'avons encore aucune preuve.

J'imagine que le manque de confiance à l'égard du système vient de là : nous ne savons pas exactement quels sont les facteurs utilisés dans le cadre des évaluations des droits de la personne.

Mme Gilmour : Je dois encore vous répéter la même chose : dans le cadre du traitement d'une demande de licence d'exportation — c'est le programme dont je suis responsable —, on met l'accent sur l'évaluation des risques d'éventuelles violations du droit international en matière de droits de la personne et du droit humanitaire international et des risques que les marchandises soient détournées et utilisées à des fins non autorisées. On tient compte de tous ces éléments précis en fonction de la marchandise ou de la technologie exportée. Nous tenons donc compte du destinataire. Qui recevra ces marchandises? Quels renseignements nous donnent à penser que les marchandises seront utilisées de façon appropriée? Y a-t-il des préoccupations concernant de possibles risques liés à une exportation? Quels sont les autres facteurs dont on peut tenir compte pour mener une évaluation qui prend aussi en considération les conséquences négatives et positives possibles de l'exportation d'un bien précis?

C'est une liste exhaustive de facteurs parce que nous nous intéressons à une marchandise ou à une technologie précise. L'évaluation générale des droits de la personne réalisée par Affaires mondiales Canada est un document central d'intérêt non

but to all of the activities the Government of Canada performs. It is done on a different time frame and for different purposes than simply the assessment of a particular export.

Senator Andreychuk: On the particular export, what are your information sources then? Because, if I understand it, the department gives the advice to the minister. So what are your information sources on that particular export?

Ms. Gilmour: It would vary entirely depending on what the export is. Where is it going? Who is the end user? I can say that we draw, for our assessments, on a wide range of sources, both open source material as well as intelligence material, where it is relevant. We draw on assessments from our posts in the regions to which the exports are going. They are doing positive verifications, in some instances, where the risk profile demands it, of the end use and end user, ensuring that the reasons for which the export is happening are actually true. In some cases they are visiting companies. They are visiting end users. We are taking into account the specific circumstances of that destination and of the goods going. Without going case by case, the factors will vary depending on the export, but I have great confidence in the information that we receive from the Global Affairs network and from our Defence colleagues where we are talking about specific military technologies. Where we are talking about space technologies, we reach out to the National Research Council, the Canadian Space Agency, wherever is relevant to give us information for that particular application. Should there be concerns that cannot be mitigated through the assessment process, that's when an application would go to the minister, and the minister would be asked to make a decision based on weighing of factors in relation to Canada's broad, as I said before, foreign policy, defence and security interests.

Senator Omidvar: I'm curious to understand the industry in Canada. You say that it is a \$6 billion industry in Canada, half of its revenue derived from exports. How many jobs are involved? Where are these jobs located? Are the skill sets in these jobs specific to the defence industry, or are they transferable out? Do these employers, if they are large employers, let's say, Bombardier — I don't know — receive tax subsidies for the development of these products? I just want to understand the other side of the picture a little.

Ms. Gilmour: As a very broad range, I think the defence industry in Canada uses 60,000 or 70,000 jobs? Sixty thousand jobs; my colleagues are helping me. The industry is an innovation driver, with significant investments into research and development. It is across Canada. There are clusters of different types of capabilities in different places: an aerospace cluster in Quebec, an advanced manufacturing cluster in southern

seulement dans le cadre de mon programme, mais dans le cadre de toutes les activités du gouvernement canadien. Cette évaluation est réalisée en fonction de délais différents et à des fins différentes des évaluations concernant seulement une exportation précise.

La sénatrice Andreychuk : Dans ce cas-là, quelles sont vos sources d'information lorsque vous menez une évaluation liée à une exportation précise? Si j'ai bien compris, le ministère prodigue les conseils au ministre. Quelles sont vos sources d'information lorsque vous évaluez une exportation précise?

Mme Gilmour : Tout dépend bien sûr de l'exportation, du lieu et de l'utilisateur final. Je peux vous dire que nous utilisons un large éventail de sources dans le cadre de nos évaluations, y compris des renseignements tirés de sources ouvertes et des éléments de renseignement lorsque c'est nécessaire. Nous utilisons les évaluations réalisées par nos bureaux dans les régions de destination des exportations. Dans certains cas, ces bureaux procèdent à des vérifications positives lorsque le profil de risque exige des évaluations de l'utilisation finale et de l'utilisateur final. On peut ainsi confirmer que les motifs allégués de l'exportation sont bien réels. Dans certains cas, les responsables visitent les entreprises et les utilisateurs finaux. Nous tenons compte des caractéristiques précises de la destination et des marchandises. Je ne veux pas vous parler de cas précis, et les facteurs varient d'une exportation à une autre, mais j'ai pleine confiance en l'information que les intervenants du réseau d'Affaires mondiales nous fournissent et en l'information fournie par nos collègues du ministère de la Défense, lorsqu'il est question de technologies militaires. Lorsqu'il est question de technologie spatiale, nous nous tournons vers le Conseil national de recherches, l'Agence spatiale canadienne ou n'importe quel autre intervenant en mesure de nous fournir des renseignements pertinents liés à une demande précise. S'il y a des préoccupations impossibles à dissiper dans le cadre du processus d'évaluation, c'est à ce moment-là que la demande est transférée au ministre, qui doit prendre une décision en soupesant les facteurs à la lumière — comme je l'ai déjà dit — des intérêts généraux du Canada en matière de politique étrangère, de défense et de sécurité.

La sénatrice Omidvar : J'aimerais bien comprendre la situation de cette industrie au Canada. Vous dites qu'il s'agit d'une industrie canadienne de 6 milliards de dollars qui tire la moitié de ses revenus d'exportations. De combien d'emplois parle-t-on? Où ces emplois sont-ils situés? Les ensembles de compétences exigées par ces emplois sont-ils propres à l'industrie de la défense ou s'agit-il de compétences polyvalentes? Ces employeurs, si ce sont de grosses entreprises — comme, disons, Bombardier —, bénéficient-ils de subventions fiscales pour élaborer ces produits? J'aimerais bien comprendre un peu cet autre aspect de la question.

Mme Gilmour : De façon très générale, je crois que l'industrie de la défense au Canada emploie 60 000 ou 70 000 personnes. Mes collègues me soufflent que c'est 60 000 emplois. L'industrie génère des innovations et investit beaucoup dans la recherche et le développement. Elle est présente partout au Canada. Il y a des regroupements de différents types de capacités à différents endroits : il y a un regroupement aérospatial au Québec, un

Ontario. Armoured vehicles and all of their supply chains are very much focused there. There are aerospace and high-tech industries located across Canada — Magellan, in Winnipeg, a great aerospace company; MDA, another space company, out on the West Coast, in the strategic realm, not necessarily military. I don't have it available right now, but we can certainly direct to you, if you wish, a very interesting report that was just published a couple of weeks ago that was done, as I understand it, jointly between the new Industry Canada — Innovation, Science and Economic Development Canada — and the Canadian Association of Defence and Security Industries, which provides more up-to-date information on regional distribution, the jobs and the economic drivers behind the industry. We can certainly bring that to the attention of the clerk and make sure that it is available to you because I believe that would give you more comprehensive information than I can right now.

Senator Omidvar: All of these industries leave the human rights assessment to Global Affairs Canada?

Ms. Gilmour: I wouldn't say that, because all exporting companies, as their first order of business, want to engage in their own assessments. I can say this with a great degree of certainty. In the vast majority of cases, Canadian companies want to be compliant with Canadian law. They are doing everything in their power not only to be compliant with the Export and Import Permits Act but for their own business interests. They want to make sure they are engaging with credible customers and engaging in credible sales. They are doing their own due diligence on the customers that they are developing business with?

We work very hard to ensure that Canadian companies are aware of the range of criteria that we take into account in producing an export permit assessment, and we work with them to get the necessary information. It would be quite unusual for a Canadian company to be developing a business relationship with a client that is clearly a human rights abuser, I would say, or that would lead to a negative decision on an export permit. That's not in their business interest to do so. My experience, certainly, with working with the Canadian defence and security industry is that they are very well aware of the requirements of the act and are working with the Government of Canada and in their business relationship with their clients to get the necessary information to inform an assessment.

Senator Omidvar: I may come back to this later, but thank you.

regroupement de fabrication de pointe dans le Sud de l'Ontario. La fabrication des véhicules blindés et toutes les chaînes d'approvisionnement connexes sont très concentrées dans cette région. Il y a des entreprises aérospatiales et de haute technologie situées partout au Canada : Magellan, à Winnipeg, est une excellente entreprise aérospatiale. Puis il y a MDA, une autre entreprise du secteur de l'aérospatiale sur la côte Ouest, qui œuvre davantage dans le domaine stratégique et pas nécessairement militaire. Un rapport très intéressant a été publié il y a deux ou trois semaines. Je ne l'ai pas en main, mais nous pouvons très certainement vous l'envoyer si vous le désirez. Je crois savoir que le document a été produit conjointement par le nouveau ministère de l'industrie du Canada — Innovation, Sciences et Développement économique Canada — et l'Association des industries canadiennes de défense de sécurité. Le rapport fournit des renseignements plus à jour sur la répartition régionale, sur les emplois et les moteurs économiques de cette industrie. Nous pouvons sans problème le fournir au greffier afin que vous y ayez accès parce qu'il contient des renseignements plus détaillés que ceux que je peux vous fournir ici.

La sénatrice Omidvar : Toutes ces industries laissent à Affaires mondiales Canada la tâche de réaliser les évaluations sur les droits de la personne?

Mme Gilmour : Je n'irais pas jusque-là. En effet, toutes les entreprises d'exportation ont comme première priorité de réaliser leurs propres évaluations; ça, je peux l'affirmer avec un très haut degré de certitude. Dans la majeure partie des cas, les entreprises canadiennes veulent respecter la loi canadienne. Elles font tout en leur pouvoir non seulement pour respecter la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, mais parce que c'est dans leur intérêt commercial de le faire. Elles veulent s'assurer de faire affaire avec des clients crédibles et générer des ventes qui le sont tout autant. Elles font elles-mêmes preuve de diligence raisonnable en évaluant les clients avec lesquels elles font affaire.

Nous travaillons très dur pour informer les entreprises canadiennes de l'ensemble des critères dont nous tenons compte lorsque nous réalisons des évaluations liées aux licences d'exportation et nous travaillons en collaboration avec elles pour leur fournir l'information nécessaire. Il serait très inhabituel qu'une entreprise canadienne tisse une relation d'affaires avec un client qui, de toute évidence, bafoue les droits de la personne. En effet, dans un tel cas, le gouvernement refuserait probablement d'octroyer une licence d'exportation. Ce n'est pas dans son intérêt commercial d'agir de la sorte. Je peux dire avec assurance que, d'après mon expérience auprès de l'industrie canadienne de la défense et de la sécurité, les entreprises connaissent très bien les exigences de la loi et travaillent en collaboration avec le gouvernement du Canada et dans le cadre de leur relation d'affaires, avec leurs clients, pour obtenir l'information nécessaire afin de réaliser les évaluations.

La sénatrice Omidvar : J'en aurais peut-être plus à dire à ce sujet tantôt, mais merci.

The Chair: We may not have time to come back. We only have five minutes or a bit more because we have to finish at two o'clock. We have another piece of testimony coming afterwards, and I would like Senator Ataullahjan and Senator Andreychuk to write down their questions so that we can get the answers. Senator Omidvar, you can write your question as well so that we can get them all and sort that out over the next 10 minutes.

Senator Ataullahjan: Mine is like a point of clarification regarding section 10. If cancelling or amending a permit, are there any financial costs involved? Are there any other consequences?

Ms. Gilmour: Under the Export and Import Permits Act, it's not a factor that we take into account, necessarily. It may be one of a broad range of factors the companies may present that we would include in the context provided to the minister, to reach his decision. It's the company's responsibility, or the contracting parties', to determine the terms and conditions of a contract. The requirement for an export permit is a requirement under Canadian statute.

Mr. Gingras: That's right. Financial penalties that might be associated with the termination of the contract would form part of the context in which the decision is made; but it's not a determining factor.

Senator Ngo: I have another question: *Freedom on the Net 2015* reported that Internet freedom around the world is in decline for the fifth consecutive year. More governments use information of public interest while also expanding surveillance and cracking down on privacy tools. We see this with China and a great firewall, and Vietnam with the green dam. These countries are among many that are transforming the Internet into a weapon of mass surveillance by toughening online censorship and by arresting people — hundreds of online bloggers.

Does Canada sell any software or dual-use technology that potentially could be used to quell legitimate dissent? Software and dual-purpose technology should fall into the list of strategic goods that cannot be exported from Canada to any destination without a permit.

Ms. Gilmour: I'll take that question in two parts, if I may. In terms of the technology that is on the Export Control List, off the top of my head I can't tell you exactly what the technical definition is, but there are elements of software technology that fall on the dual-use list. If it is specially designed for military use, it would fall under group 2, which is our military list. If a controlled item in this instance is being exported from Canada, the exporting company must apply for an export permit. When we receive the application for that export permit, like with any good

Le président : Nous n'aurons peut-être pas le temps de revenir sur cette question. Il ne nous reste que cinq minutes — où à peine plus — parce que nous devons terminer à 14 heures. Nous avons d'autres témoignages après, et je demanderais à la sénatrice Ataullahjan et à la sénatrice Andreychuk d'écrire leurs questions afin que nous puissions obtenir des réponses. Madame la sénatrice Omidvar, vous pouvez vous aussi écrire votre question afin que nous les ayons toutes et que nous puissions obtenir des réponses pour les 10 prochaines minutes.

La sénatrice Ataullahjan : Ma question vise à clarifier un point relativement à l'article 10. L'annulation ou la modification d'une licence entraînent-elles des coûts financiers connexes? Y a-t-il d'autres conséquences?

Mme Gilmour : Ce n'est pas un facteur dont nous tenons nécessairement compte au titre de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Ce peut être un des nombreux facteurs que les entreprises nous demandent d'inclure dans les renseignements contextuels fournis au ministre afin qu'il puisse prendre une décision. C'est à l'entreprise ou à la partie contractante de déterminer les modalités du contrat. L'exigence relative à une licence d'exportation est quant à elle une exigence au titre d'une loi canadienne.

M. Gingras : C'est exact. Les pénalités financières qui peuvent être associées à l'annulation d'un contrat sont un des aspects du contexte dans lequel la décision est prise, mais ce n'est pas un facteur déterminant.

Le sénateur Ngo : J'ai une autre question : dans le rapport *Freedom on the Net 2015*, on mentionne que la liberté de l'Internet est en déclin dans le monde pour une cinquième année consécutive. Plus de gouvernements utilisent des renseignements d'intérêt public tout en misant davantage sur la surveillance et en s'attaquant aux outils qui renforcent la vie privée. C'est ce qu'on constate en Chine avec le grand pare-feu, et au Vietnam, avec le barrage vert. Ces pays font partie des nombreux États qui transforment l'Internet en une arme de surveillance massive en augmentant la censure sur Internet et en arrêtant des gens, des centaines de blogueurs.

Le Canada vend-il des logiciels ou des technologies à double usage qui pourraient potentiellement être utilisés pour briser une dissension légitime? Les logiciels et les technologies à double usage devraient figurer sur la liste des marchandises stratégiques qu'on ne peut pas exporter du Canada n'importe où sans licence.

Mme Gilmour : Si vous me le permettez, je vais répondre à cette question de deux façons. Pour ce qui est des technologies qui figurent sur la liste des marchandises d'exportation contrôlée, de mémoire, je ne peux pas vous dire exactement quelle est la définition technique, mais il y a des aspects des technologies logicielles qui figurent sur la liste des biens à double usage. Si le produit est conçu spécialement à des fins militaires, il figurera sous le deuxième groupe, soit notre liste de marchandises militaires. Si un tel article contrôlé est exporté du Canada,

or technology, we would perform an assessment of the risks related to the particular export, including human rights and the usage for which the good is intended.

We would make a recommendation, if it were for a denial, to the minister, whether the particular export was consistent with Canadian foreign policy, security and defence interests. I can't speak to a particular technology or export off the top of my head. I don't know the numbers of export applications that would fall under the categories you mentioned under the broad subgroups of the Export Control List. But I am confident that if a controlled good is being exported, we would be looking at an assessment of that export to make sure it was consistent with Canadian foreign policy interests.

Senator Ngo: Could you provide to the committee the list of the companies that fall into those categories so that we know?

Ms. Gilmour: I'm afraid, senator, that we are not able to provide information that is commercially confidential. An export permit application from a particular company would be considered commercially confidential information. We can provide numbers of application in broad groups and possibly subgroups, but we would have to verify that. We'll go back and take a look at what information may be available in that respect. We can't provide company-specific information.

Senator Ngo: We know that General Dynamics is one of them. Thank you.

Senator Andreychuk: I'll follow up on something Senator Ataullahjan said and leave the other questions. Cancelling a permit is only valuable at the start of or during a contract, in essence. Do the contracts we sign have extensions? In other words, we say we're going to buy X of something or sell X of something, but there is a built-in for future contracts. Are those scrutinized differently? You look puzzled.

You may get 50 widgets of something or other, but it is embedded in the contract that you can continue working and supplying. Does that lead to another permit and an analysis? If you should sever and pull a permit midway, what are the consequences? Is the company obliged to stop? Already-given

l'entreprise exportatrice doit présenter une demande pour obtenir une licence d'exportation. Lorsque nous recevons la demande liée à la licence d'exportation, comme on le fait pour toute marchandise et toute technologie, nous réalisons une évaluation des risques liée à l'exportation précise, y compris la question des droits de la personne et l'utilisation qui sera faite de la marchandise.

Dans une telle situation, dans le cas d'un refus, nous formulerions au ministre une recommandation quant à savoir si l'exportation précise est conforme à la politique étrangère du Canada et aux intérêts canadiens en matière de sécurité et de défense. Je ne peux pas, de mémoire, vous parler d'une technologie ou d'une exportation précise. Je ne connais pas le nombre de demandes d'exportations qui entrent dans les catégories que vous avez mentionnées au titre des sous-groupes généraux de la liste des marchandises d'exportation contrôlées, mais je suis convaincue que, si une marchandise contrôlée est exportée, nous allons procéder à une évaluation de cette exportation pour nous assurer qu'elle respecte les intérêts de la politique étrangère du Canada.

Le sénateur Ngo : Pourriez-vous fournir au comité la liste des entreprises qui appartiennent à ces catégories, afin que nous le sachions?

Mme Gilmour : Je crains, monsieur le sénateur, que nous ne puissions pas fournir des renseignements commerciaux confidentiels. Une demande de licence d'exportation d'une entreprise particulière serait considérée comme un renseignement commercial confidentiel. Nous pouvons fournir le nombre de demandes dans des grands groupes, et peut-être dans des sous-groupes, mais nous devrions vérifier cela. Nous allons retourner et vérifier quels renseignements pourraient être accessibles à cet égard. Nous ne pouvons pas fournir de renseignements propres à l'entreprise.

Le sénateur Ngo : Nous savons que General Dynamics en fait partie.

La sénatrice Andreychuk : Je vais revenir sur une chose qu'a dite la sénatrice Ataullahjan et laisser tomber les autres questions. L'annulation d'une licence n'en vaut la peine qu'au début d'un contrat ou durant sa période de validité, essentiellement. Les contrats que nous signons peuvent-ils faire l'objet de prorogation? Autrement dit, nous disons que nous allons acheter X de telles choses ou bien vendre X d'autres choses, mais une disposition a été intégrée relativement aux contrats ultérieurs. Ces contrats sont-ils examinés différemment? Vous avez l'air perplexe.

Vous pourriez obtenir 50 trucs de tel ou tel type, mais il est prévu dans le contrat que vous pourrez continuer à travailler et à fournir vos produits. Est-ce que cela mène à une autre licence et à une analyse? Si vous rompez et retirez une licence au beau milieu du contrat, quelles seraient les conséquences? L'entreprise

permit is then yanked. I have heard in some of the statements made about the Saudi situation that we could always stop it. Well, I'm wondering if we can stop it.

Ms. Gilmour: Minister Dion answered that question in his appearance before a parliamentary committee. I don't have his answer verbatim, but I will try to explain it. A variety of influencing factors are relevant in this particular case. First, the export permit application process looks at applications for the export of specific goods; we don't look at contracts as a whole. Where the application is for the export of goods, we would look at the context in which those goods would be exported. Export permits have a validity that could range from a couple of years to three or four years in some instances. As we know, and is publicly available, the case of the Saudi LAV sale is a multi-year, I believe 14 years, contract. There will be multiple export permits during that time as particular tranches of the contract are delivered. Every permit application would be assessed based on the facts available at the time of application.

Additionally, and this is the point Minister Dion made in his presentation, we have to understand that when a country is buying a military capability from Canada or even parts and components, that relationship between the original equipment manufacturer and the end user of the specific good or capability is very important. In the case of the LAVs it is publicly available. The Saudis have been in a relationship with the Canadian supplier of LAVs since the early 1990s. They have existing fleets, which require in-service support, spare parts, technical information and technical services; so those are ongoing relationships. The value is in the relationship between the original equipment manufacturer and the ultimate end user, so it very much matters whether a permit can be obtained for a future sale. If it's in the course of a particular shipment that a permit is suspended or cancelled, no further exports can take place. For an export to leave Canada, a valid permit must in place.

The Chair: We want to thank you very much. We have a lot more questions, but this study will go on for a while. Maybe we'll come back to you and send you a note or two to clarify some issues. It's very important for us to have you here as we continue this study.

We have another witness coming up in a moment, but I have to leave to do something. I would ask that for the remainder of this meeting, the committee be allowed to meet for the purpose of receiving evidence without quorum, even though members

serait-elle obligée d'arrêter? La licence déjà accordée serait alors annulée. Dans certaines des déclarations formulées au sujet de la situation relative à l'Arabie saoudite, j'ai entendu dire que nous pourrions toujours mettre fin au contrat. Eh bien, je me demande si c'est le cas.

Mme Gilmour : Le ministre Dion a répondu à cette question lors de sa comparution devant un comité parlementaire. Je n'ai pas sa réponse mot pour mot, mais je vais tenter de l'expliquer. Divers facteurs d'influence sont pertinents dans ce cas particulier. Tout d'abord, le processus de demande de licence d'exportation sert à examiner les demandes d'exportation de marchandises particulières; nous n'étudions pas les contrats dans leur ensemble. Si la demande concerne l'exportation de marchandises, nous examinons le contexte dans lequel ces marchandises seraient exportées. Les licences d'exportation ont une validité dont la durée pourrait aller de deux ou trois ans à trois ou quatre ans, dans certains cas. Comme nous le savons — et ces renseignements sont accessibles au public —, dans le cas de la vente de VBL à l'Arabie saoudite, il s'agit d'un contrat pluriannuel, de 14 ans, je crois. Durant cette période, il y aura plusieurs licences d'exportation, à mesure que des tranches particulières du contrat seront livrées. Toutes les demandes de licence sont évaluées en fonction des faits accessibles au moment où la demande est présentée.

De plus, il s'agit de l'argument qu'a fait valoir le ministre Dion dans son exposé, nous devons comprendre que, lorsqu'un pays achète des capacités militaires du Canada, ou même des pièces et des composantes, le lien entre le fabricant de l'équipement initial et l'utilisateur final de la marchandise ou de la capacité particulière est très important. Dans le cas des VBL, ce lien est accessible au public. Les Saoudiens entretiennent une relation avec le fournisseur de VBL canadien depuis le début des années 1990. Ils ont des parcs de véhicules existants, qui requièrent du soutien en service, des pièces de rechange ainsi que des renseignements et des services techniques; il s'agit donc de relations continues. La valeur tient à la relation entre le fabricant de l'équipement initial et l'utilisateur final, alors il est très important de savoir si une licence pourra être obtenue aux fins d'une vente ultérieure. Si une licence est suspendue ou annulée dans le cadre d'un envoi particulier, aucune autre exportation ne peut avoir lieu. Pour qu'une exportation puisse quitter le pays, une licence valide doit être en place.

Le président : Nous voulons vous remercier sincèrement. Nous avons beaucoup d'autres questions à poser, mais cette étude se poursuivra pendant un moment. Nous allons peut-être vous revenir là-dessus et vous envoyer une ou deux notes dans le but de clarifier certaines questions. Votre présence est très importante pour nous à mesure que nous poursuivons notre étude.

Nous allons accueillir un autre témoin dans un instant. Mais je dois partir pour faire quelque chose. J'ajouterais que, pour le reste de la séance, le comité aura le droit de se réunir dans le but d'entendre des témoignages sans quorum, même si des membres

representing both the opposition and the Senate Liberals may not be present. These are our rules. I am the Senate Liberal, but I have to leave. Would members agree to that?

Senator Andreychuk: I will have to leave at 1:45 p.m.

The Chair: We will go until 2 p.m. I just need agreement.

Senator Ngo: Agreed.

Senator Andreychuk: Sure.

The Chair: That's very kind of you. You see the sense of cooperation in the Senate of Canada?

Senator Salma Atallahjan (*Deputy Chair*) in the chair.

The Deputy Chair: I would like to take this opportunity to welcome our next panelist, Milos Barutciski.

Milos Barutciski, Co-Head of International Trade, Bennett Jones Law Firm, as an individual: I am a partner and I co-chair the international trade practice at a national law firm. However, I am here in my capacity as an international trade lawyer who has advised companies, governments, international organizations, even the occasional NGO for 30 years in matters of trade regulation, including export controls and sanctions.

I am going to discuss three issues in my opening remarks. First, I would like to say a few words about the current export controls regime. Ms. Gilmour covered it very well, so that will allow me to curtail some of what I had planned to say. In particular, I want to talk about the statutory and policy purposes, the limitations of the regime and the important role that it plays in the Canadian economy.

Second, I want to make some remarks about the use of trade measures to encourage our trading partners to act or sometimes not to act in a wide range of areas, including but not limited to human rights.

Third, I want to comment on the necessary balancing of competing interests and sometimes contradictory interests that governments have to engage in when implementing trade controls and sanctions.

Those three themes have come through loud and clear, not just today, but at the last session with Project Ploughshares, and I think there was one other — I did go through the transcripts to get a sense of what your interests were before I appeared.

The other thing I should say is I'm not involved in the LAV sale or the Saudi sale. I have been involved in arms exports and mostly dual use because that's the overwhelming majority of permits issued under this act. Yes, we have a large defence industry, but the impact and the application of the act and the need to issue permits are overwhelmingly in the civil area where

représentant l'opposition et des sénateurs libéraux pourraient être absents. Voilà nos règles. Je suis le sénateur libéral, mais je dois partir. Est-ce que les membres sont d'accord avec cela?

La sénatrice Andreychuk : Il faudra que je parte à 13 h 45.

Le président : Nous allons poursuivre jusqu'à 14 heures. J'ai seulement besoin de savoir si les membres sont d'accord.

Le sénateur Ngo : D'accord.

La sénatrice Andreychuk : Bien sûr.

Le président : C'est très gentil de votre part. Vous voyez le sentiment de collaboration au sein du Sénat du Canada?

La sénatrice Salma Atallahjan (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

La vice-présidente : Je voudrais profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à notre prochain témoin, Milos Barutciski.

Milos Barutciski, coprésident de l'équipe spécialisée en commerce international, Cabinet d'avocats Bennett Jones, à titre personnel : Je suis un associé et le coprésident de la pratique du commerce international dans un cabinet d'avocats national. Toutefois, je me présente en ma qualité d'avocat spécialisé en commerce international qui conseille des entreprises, des gouvernements, des organisations internationales et même des ONG, à l'occasion, depuis 30 ans dans des affaires de réglementation commerciale, y compris les contrôles à l'exportation et les sanctions.

Dans ma déclaration préliminaire, je vais aborder trois enjeux. Premièrement, je voudrais dire quelques mots au sujet du régime actuel de contrôles à l'exportation. Mme Gilmour a très bien abordé ce sujet, alors cela me permettra d'écourter une partie de ce que j'avais prévu dire. Plus particulièrement, je veux aborder les objectifs légaux et stratégiques et les limites du régime ainsi que le rôle important qu'il joue dans l'économie canadienne.

Deuxièmement, je veux formuler certaines observations au sujet du recours à des mesures commerciales pour encourager nos partenaires commerciaux à agir ou, parfois, à ne pas agir dans un vaste éventail de domaines, y compris les droits de la personne.

Troisièmement, je veux commenter la nécessité d'établir un équilibre entre les intérêts concurrents et parfois contradictoires des gouvernements à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de contrôle et de sanctions commerciales.

Ces trois thèmes ont été soulevés haut et fort, pas seulement aujourd'hui, mais lors de la dernière séance avec les représentants de Project Ploughshares, et je pense qu'il y en avait un autre... j'ai parcouru les transcriptions pour me faire une idée de quels étaient vos intérêts avant de comparaître.

L'autre chose que je dirais, c'est que je ne participe pas à la vente des VBL ou à la vente de quoi que ce soit à l'Arabie saoudite. J'ai participé à des exportations d'armes et principalement à double usage, car il s'agit de la majorité écrasante de licences délivrées au titre de cette loi. Oui, notre industrie de la défense est importante, mais les conséquences et

goods or technology have potentially security, military and civilian uses. Those are controlled just as strictly as military goods are.

The act has been around since 1947. It doesn't actually contain a purpose clause, as such. However it does pertain to provisions that allow us to get a sense of the statutory purposes that the act is intended to promote. For example, while Ms. Gilmour talked about the act requiring a permit from the Minister of Foreign Affairs, if an exporter wants to export goods that are designated on the Export Control List, the ECL, or to a country listed on the ACL, the Area Control List. There are only two, soon to be one when Belarus is removed.

The key to getting a sense of the purpose of the act, as it currently stands, is to look at how goods actually get on the ECL. For that, the act says that the Governor-in-Council — and it's cabinet acting by regulations — that can add goods to the ECL for six reasons. It lists the reasons, and I'm not going to go into them in detail; you have probably looked at them: to ensure arms aren't made available to any destination where the use might be detrimental to the security of Canada — I'm just quoting from the act — to promote further processing of Canada's natural resources, and so on. There are several other reasons.

None of them include human rights expressly; however, that doesn't mean that human rights or other matters aren't relevant considerations. The minister has broad discretion under the act to issue permits.

In fact, the permitting provision under section 7, which gives the minister authority to issue permits, also includes peace, security or stability in any region or country. It goes without saying that abuse of human rights is something that could easily affect peace, security or stability in a country or region.

My point is that while human rights aren't expressly flagged as a relevant consideration in the act, they are a relevant consideration for the minister, as reflected in the 1986 policy you have been looking at during your study. However, it is not "the" paramount consideration. It's important to bear that in mind while you go through your deliberations and studies. While human rights are an important consideration, not just for you, but for the minister, eventually there will be a human being, a member of Parliament, a minister elected and appointed to that role to make a judgment call on specific transactions. She or he will have to make a judgment call based on human rights but many other factors, and they will be conflicting. That is certain as

l'application de la loi et la nécessité de délivrer des licences sont majoritairement dans le domaine civil, où les marchandises ou les technologies peuvent faire l'objet d'une utilisation de sécurité, militaire et civile. Ces produits font l'objet d'un contrôle tout aussi rigoureux que les marchandises militaires.

La loi est en vigueur depuis 1947. Elle ne contient pas vraiment de disposition relative aux objectifs, en tant que telle. Toutefois, elle comporte des dispositions qui nous permettent de nous faire une idée des objectifs législatifs qu'elle vise à promouvoir. Par exemple, même si Mme Gilmour a évoqué le fait que la loi exige qu'un importateur obtienne une licence du ministre des Affaires étrangères s'il veut exporter des marchandises qui sont désignées sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée — la LMEC — ou vers un pays figurant sur la LPV, la Liste des pays visés... il n'y en a que deux; il en restera bientôt un seul, quand le Belarus aura été retiré.

La clé, pour se faire une idée des objectifs de la loi actuelle, c'est d'étudier la façon dont les marchandises se retrouvent sur la LMEC. À cette fin, la loi prévoit que le gouverneur en conseil — et son cabinet agissant au titre du règlement — peut ajouter des marchandises sur la LMEC pour six raisons. Elle dresse la liste des raisons, et je ne vais pas les exposer en détail — vous les avez probablement déjà étudiées — s'assurer que des armes ne sont pas rendues disponibles à une destination où leur emploi pourrait être préjudiciable à la sécurité du Canada — je ne fais que citer la loi —; favoriser la transformation au Canada d'une ressource naturelle d'origine canadienne, et ainsi de suite. Il y a plusieurs autres raisons.

Aucune d'entre elles ne comprend expressément les droits de la personne; toutefois, cela ne signifie pas que les droits de la personne ou d'autres questions ne sont pas des considérations pertinentes. Aux termes de la loi, le ministre jouit d'un vaste pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne la délivrance des licences.

De fait, l'article 7 portant sur la délivrance des licences, qui confère au ministre le pouvoir de délivrer des licences, prévoit également la paix, la sécurité ou la stabilité dans n'importe quelle région ou à l'intérieur des frontières de n'importe quel pays. Il va sans dire que les violations des droits de la personne sont une chose qui pourrait facilement nuire à la paix, à la sécurité ou à la stabilité dans un pays ou une région.

Là où je veux en venir, c'est que, même si les droits de la personne ne sont pas prévus expressément en tant que considération pertinente dans la loi, ils en sont une pour le ministre, comme en témoigne la politique de 1986 que vous avez examinée durant votre étude. Toutefois, il ne s'agit pas de « la » considération primordiale. Il importe que vous vous en souveniez dans le cadre de vos délibérations et de vos études. Même si les droits de la personne sont une considération importante, non seulement pour vous, mais pour le ministre, il y aura, à un moment donné, un être humain, un député, un ministre élu et affecté à ce rôle qui aura recours à son jugement pour prendre une décision à l'égard de transactions particulières. Il ou elle devra

night follows day. That's why one of the previous witnesses said politicians get paid the big bucks, having been around awhile. I'm not sure if that was an accurate statement, but leave that aside.

The point is that your task is to balance difficult, important and occasionally conflicting interests. That minister in future, whoever is administering this act or an amended version, will have to do precisely that. So human rights, yes; but not the only relevant interest, and sometimes the balancing is difficult.

The other issue that I want to talk about under this rubric is the role that the Export and Import Permits Act plays in Canada's economy. We all know Canada is a trading nation. More than half of our economy depends on trade and has for many years. As Ms. Gilmour described, and as several senators alluded to, today's exports incorporate a great deal of controlled technology.

We talked about Internet freedom. Canada is a major supplier of encryption software. You'll find that encryption in your laptops, iPads and mobile phones, in remote devices, in virtually anything that communicates electronically over the Internet. Much of that is controlled. It's also found in sensors, composite materials, different kinds of metals, the \$9 or \$2 O-rings used routinely in valves and pumps in the oil and gas industry that were also specifically on the prohibited list of goods for sale against Iran because they are heat sensitive and used in nuclear applications and were on the prohibited list for Iran. In the last sanctions, they have been removed as a result of the P5+1 process, but it gives you a sense. The range of goods, those \$9 or \$2 — I can't remember what they were — Viton O-rings are pretty banal goods, but they were restricted. That's the sense you need to take into consideration.

Companies and the jobs that they create and sustain need a measure of certainty in the export permit regime. They need to know criteria that they have to take into account in their due diligence processes that Ms. Gilmour talked about. One of the things I advise clients on routinely is if you make a sale, someone put in a purchase order. Who is that? What is the end use? What restrictions are in place or are going to be in place on future transmission, that is, re-export, re-destination and so forth? Those are all things that are part of the commercial agreement. Then, on top of that, you have the export permit requirement, so these are all things that are important to customers in understanding what criteria the minister and the department, essentially, will take into account, that those be articulated and clear. What is equally important is some measure of assurance

prendre cette décision en tenant compte des droits de la personne, mais aussi de nombreux autres facteurs, et ils seront conflictuels. C'est aussi certain que le jour suit la nuit. Voilà pourquoi l'un des témoins précédents a affirmé que les politiciens sont grassement payés, du fait qu'ils sont là depuis un moment. Je ne suis pas certain qu'il s'agissait d'une déclaration exacte, mais passons.

Là où je veux en venir, c'est que votre tâche consiste à équilibrer des intérêts difficiles, importants et occasionnellement conflictuels. Le futur ministre qui administrera cette loi ou une version modifiée devra faire précisément cela, alors, les droits de la personne... oui, mais il ne s'agit pas du seul intérêt pertinent, et il est parfois difficile de trouver le juste équilibre.

L'autre enjeu que je veux aborder sous cette rubrique, c'est le rôle que joue la Loi sur les licences d'exportation et d'importation dans l'économie du Canada. Nous savons tous que le Canada est un pays commerçant. Plus de la moitié de notre économie dépend du commerce, et c'est le cas depuis de nombreuses années. Comme l'a décrit Mme Gilmour et comme y ont fait allusion plusieurs sénateurs, les exportations d'aujourd'hui intègrent beaucoup de technologies contrôlées.

Nous avons discuté de la liberté sur Internet. Le Canada est un grand fournisseur de logiciels de cryptage. Vous trouverez ce cryptage dans vos ordinateurs portatifs, vos iPad et vos téléphones mobiles, dans des dispositifs à distance, dans pratiquement tout ce qui communique par voie électronique sur Internet. La majeure partie de ces communications sont contrôlées. Les logiciels de cryptage se trouvent également dans des capteurs, dans des matériaux composites, dans divers types de métaux, dans les joints toriques à 9 ou à 2 \$ couramment utilisés dans les valves et les pompes de l'industrie pétrolière et gazière, lesquelles figuraient également précisément sur la liste des marchandises interdites pour la vente à l'Iran parce qu'elles sont sensibles à la chaleur et utilisées dans des applications nucléaires, et elles figuraient sur la liste des marchandises interdites pour l'Iran. Dans le cadre des dernières sanctions, ils ont été retirés à la suite du processus du P5+1, mais cela vous donne une idée. L'éventail de marchandises à 9 ou à 2 \$ — je ne me souviens pas de quoi il s'agissait — les joints toriques Viton sont des marchandises assez banales, mais ils étaient réglementés. Voilà l'idée dont vous devez tenir compte.

Les entreprises et les emplois qu'elles créent et maintiennent ont besoin d'une certaine certitude relativement au régime de licence d'exportation. Elles ont besoin de connaître les critères dont elles doivent tenir compte dans le cadre de leurs processus de diligence raisonnable que Mme Gilmour a évoqués. L'un des aspects au sujet desquels je conseille constamment des clients, ce sont les situations où on effectue une vente, quelqu'un présente un bon de commande. Qui est-ce? Quelle est l'utilisation finale? Quelles limites sont en place ou vont l'être à l'égard de la transmission à venir, c'est-à-dire les nouvelles exportations, les nouvelles destinations et ainsi de suite? Ce sont tous des éléments qui font partie de l'accord commercial. Ensuite, il faut en plus répondre à l'exigence relative à la licence d'exportation, alors ce sont tous des éléments qui sont importants pour les clients

that they are not going to get hijacked, if I can call it that, by the latest issue of the day. Sometimes the latest issue of the day is very important. Perhaps the Saudi LAV transaction fits that category. I don't know that it does or doesn't; I'm not involved in it, though I can make certain comments about what is in the public domain.

The second broad topic is the use of trade measures to influence foreign government behaviour. That's really what this hearing is about. But, again, it's not particularly unique to this subject, to human rights; it covers a wide range — the use of trade measures to influence foreign behaviour.

The same considerations will apply to environmental concerns, to governance and democratic reform in foreign countries, religion, freedom of religion, gender equality, gender diversity and many, many more topics that are important to us as citizens, as Canadians, important to you as a government and important to the world. So I don't think human rights is unique in this area. While you're studying this challenge of balancing important interests in the application of this statute and the Special Economic Measures Act, another trade regulation statute, you need to factor in that what you say here will have ramifications in other areas.

So, when we have concerns about the behaviour of foreign governments, we, as a country, can respond in a range. There is a menu of escalating measures that we can use to respond and to try to influence the foreign government. Perhaps at the lowest grade but extremely important on a day-to-day basis is discrete diplomatic pressure. That's why we have ambassadors. That's why we have a Minister of Foreign Affairs. That's why our ministers meet with their ministers. That's why our ambassadors meet with their officials. That channel of communication is fundamental to day-to-day management of Canada's international relations.

A step up from that is public statements of differences of view. Governments routinely say, "We don't agree with government X on this, and the level or the temperature of those public statements can vary from lukewarm to piping hot. Again, it's a measure that is used. It is important if we reflect on human rights issues over the years. With South Africa and the Apartheid regime, Canada played a huge role in that. Not just on sanctions. We did actually have South Africa on the Area Control List for a while. Our formal sanctions were extremely limited. It was mostly informal sanctions, but the Canadian government of the day's voice in international fora and some of the hectoring that the

lorsqu'il s'agit de comprendre quels critères le ministre et le ministère, essentiellement, prendront en considération... Il faut que ces critères soient formulés et clairs. Ce qui est tout aussi important, c'est une certaine assurance du fait qu'ils ne seront pas détournés — si je puis utiliser ce terme — par le dernier enjeu du jour. Parfois, le dernier enjeu du jour est très important. Peut-être que la transaction concernant les VBL conclue avec l'Arabie saoudite entre dans cette catégorie. Je ne sais pas si c'est le cas; je n'y participe pas, quoique je peux formuler certains commentaires en ce qui a trait du domaine public.

Le deuxième grand sujet, c'est le recours à des mesures commerciales pour influencer sur le comportement de gouvernements étrangers. C'est vraiment là-dessus que porte la présente audience. Mais, encore une fois, ça n'est pas particulièrement unique à ce sujet, aux droits de la personne; le recours à des mesures commerciales pour influencer sur un comportement à l'étranger englobe un vaste éventail...

Les mêmes considérations s'appliquent aux préoccupations d'ordre environnemental, à la gouvernance et à la réforme démocratique dans les pays étrangers, à la région, à la liberté de religion, à l'égalité entre les sexes, à la diversité des sexes et à de très nombreux autres sujets qui sont importants pour nous, en tant que citoyens, en tant que Canadiens, importants pour vous en tant que gouvernement, et importants pour le monde. Alors, je ne pense pas que les droits de la personne soient uniques dans ce domaine. Pendant que vous étudiez le défi que présente la recherche d'un équilibre entre des intérêts importants relativement à l'application de cette loi et de la Loi sur les mesures économiques spéciales — une autre loi réglementant le commerce, vous devez tenir compte du fait que les propos que vous tenez ici auront des ramifications dans d'autres domaines.

Ainsi, lorsque nous sommes préoccupés par le comportement d'un gouvernement étranger, nous, en tant que pays, pouvons intervenir progressivement. Nous pouvons avoir recours à un menu de mesures graduelles pour intervenir pour tenter d'influer sur le gouvernement étranger. Ce qui peut être l'échelon le plus bas, mais extrêmement important au quotidien, c'est la pression diplomatique distincte. Voilà pourquoi nous avons des ambassadeurs, un ministre des Affaires étrangères. Voilà pourquoi nos ministres rencontrent leurs premiers ministres, et nos ambassadeurs rencontrent leurs représentants. Cette voie de communication est fondamentale à la gestion quotidienne des relations internationales du Canada.

L'échelon suivant de ce menu, ce sont les déclarations publiques de divergence d'opinions. Les gouvernements disent couramment : « Nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement X sur ce sujet », et le niveau ou la température de ces déclarations publiques peut aller de tiède à brûlante. Encore une fois, c'est une mesure qui est utilisée. Elle est importante si nous réfléchissons aux enjeux liés aux droits de la personne au fil des ans. Dans le cas de l'Afrique du Sud et du régime de l'apartheid, le Canada a joué un très grand rôle. Pas seulement à l'égard des sanctions. Nous avons en fait inscrit l'Afrique du Sud sur la Liste des pays visés pendant un

Prime Minister did to his good friends and allies Prime Minister Thatcher and President Reagan were really instrumental in bringing about change in South Africa. So the temperature of the public statements is an important tool.

Formal diplomatic measures, the recalling of ambassadors, the recalling of missions and so forth. There are others. Then, a step up to a more legal domain is the application of discretion in ministerial and cabinet decision making, so the issuance of permits and the factors that you take into consideration, like human rights abuse, for example, putting a country on an Area Control List. Belarus went on the Area Control List in 2006, after a botched election, an abusive election if I can call it that. That's why it was on. Now, things have changed a little bit, and the EU and the United States and Canada and others have agreed to soften things up a bit. Again, that doesn't mean we are the best of friends. That's a formal measure that was made at the cabinet level. Finally, there are much more formal legal measures, such as regulations issued by the Governor-in-Council under the EIPA or the Special Economic Measures Act or, ultimately, statutes or amendments of statutes, which is your prerogative as Parliament.

So different situations and concerns will warrant different measures. The appropriate response will be a matter of political judgment. As I said, sometimes South Africa, for example, in the 1980s and 1990s. By the 1990s, things had started to change immensely, but, in the 1980s, the different measures that were applied at different times were instrumental. The metering of those measures, and their timing, was equally as important as the actual measures themselves.

At other times, it will be through more formal measures, like Rhodesia in the 1960s. Canada implemented sanctions against Rhodesia after a Security Council resolution, as we did with Iran, and as we have with various other countries. So, there is a range that needs to be taken into account, and government needs latitude. I think this is very important to think about. Government needs latitude to act in an informed manner, even when there are different and conflicting views in the public domain or even within Parliament. We don't have the luxury to wait until each and every factor is fully thrashed out. Conflicts and the kinds of security or human rights concerns that we are talking about here and that you're studying occur quickly. I heard former President Clinton. I guess they still call him President. Actually, the two of them, President Clinton and President Bush, spoke side by side at an event in Toronto after each of them was out of office. The question that was put to the two of them was if you had to do it over again, is there anything

moment. Nos sanctions officielles étaient extrêmement limitées. Il s'agissait surtout de sanctions informelles, mais la voix du gouvernement canadien de l'époque sur les tribunes internationales et une partie des sermons qu'a faits le premier ministre à ses bons amis et alliés la première ministre Thatcher et le président Reagan ont vraiment joué un rôle déterminant pour ce qui est d'apporter du changement en Afrique du Sud. Ainsi, la température des déclarations publiques est un outil important.

Les mesures diplomatiques officielles, le rappel d'ambassadeurs, le rappel de missions et ainsi de suite. Il y en a d'autres. Ensuite, on monte à l'échelon d'un domaine plus juridique : celui de l'application du pouvoir discrétionnaire dans le processus décisionnel des ministres et du Cabinet, alors l'octroi de licences et les facteurs que vous prenez en considération, comme les violations des droits de la personne, par exemple, inscrire un pays sur une Liste des pays visés... Le Bélarus a été inscrit sur la Liste des pays visés en 2006, après une élection bâclée, une élection abusive, si je puis m'exprimer ainsi. Voilà pourquoi il figurait sur la liste. Maintenant, les choses ont un peu changé, et l'Union européenne, les États-Unis, le Canada et d'autres pays ont accepté d'adoucir un peu les choses. Encore une fois, cela ne signifie pas que le Bélarus est notre meilleur ami. Il s'agit d'une mesure officielle qui a été prise à l'échelon du Cabinet. Enfin, il y a des mesures juridiques beaucoup plus officielles, comme les règlements édictés par le gouverneur en conseil au titre de la LLEI, de la Loi sur les mesures économiques spéciales ou, enfin, de lois ou de modifications de lois, ce qui est votre prérogative, en tant que législateur.

Ainsi, diverses situations et préoccupations justifieront des mesures différentes. La réaction appropriée sera une question de jugement politique. Comme je l'ai dit, parfois, en Afrique du Sud, par exemple, dans les années 1980 et 1990... dans les années 1990, les choses avaient commencé à changer énormément, mais, dans les années 1980, les diverses mesures qui ont été appliquées à divers moments ont été déterminantes. Le dosage de ces mesures et le moment où elles ont été prises était tout aussi important que les mesures en tant que telles.

À d'autres moments, on aura recours à des mesures plus officielles, comme en Rhodésie, dans les années 1960. Le Canada a mis en œuvre des sanctions contre ce pays après une résolution du Conseil de sécurité, comme nous l'avons fait dans le cas de l'Iran, ainsi que de divers autres pays. Alors, il y a un éventail de mesures qui doivent être prises en considération, et le gouvernement a besoin d'une marge de manœuvre. Je pense qu'il est très important qu'on y réfléchisse. Le gouvernement a besoin d'une marge de manœuvre afin d'agir de manière éclairée, même lorsque les points de vue sont différents et conflictuels dans le domaine public, ou même au sein du Parlement. Nous n'avons pas le luxe d'attendre que chacun des facteurs ait été pleinement approfondi. Les conflits et les genres de problèmes liés à la sécurité ou aux droits de la personne dont il est question et que vous étudiez se produisent rapidement. J'ai entendu l'ancien président Clinton — je suppose qu'on l'appelle encore président. En fait, les deux — le président Clinton et le président Bush — ont

that you regret? Both were extremely authentic. They were what they thought. President Clinton paused for what seemed like a long time. It was probably three or four seconds. But his answer was Rwanda. “We could never have stopped the genocide, but if we had acted a little bit faster, we could have saved a quarter of a million people.”

So, as to second-guessing governments in situations that involve human rights — I’m not saying don’t put their feet to the fire — there will be different views, and that’s as it should be. Governments will and have to listen. It’s a democracy. That’s why we have elections. They will be judged accordingly at the next one. However, one of the key factors I think you should be keeping in mind is that a cornerstone of international relations, international affairs, is the maxim *pacta sunt servanda*. Sorry for the Latin, but that’s how it’s used routinely in international law. What it means is agreements must be kept. It’s a cornerstone of international law.

My friends at Foreign Affairs will say that we need to separate the issue of agreements between governments from the contract, with the LAV contract. That’s true. However, it’s a rather unique government; it’s a rather unique contract in that it’s a contract that was between a government entity, Canadian Commercial Corporation, that was approved by the same office, namely the Minister of Foreign Affairs — CCC reports to the minister — as is then required to issue the permits. Yes, two separate matters under law. The fact that a contract is signed doesn’t mean that a permit must be issued. So when I represent a company that is negotiating a contract for export of controlled goods, one thing I will always say to them is, “Guys, the goods are controlled. When you need to ship those out the door, you had better make sure that you’re able to get a permit for those goods.”

So, what do you want? Let’s have a clause that says “conditional on obtaining the permits.” In other words, if you don’t obtain the permits, you are not on the hook legally. Sometimes buyers won’t accept that clause, and that becomes a commercial negotiation. That’s when the penalties kick in, assuming there are any. So there are a lot of considerations. I haven’t looked at it; as I say, I’m not involved in the LAV contract. I have no idea what the penalty provisions say.

Yes, it is separate. The legal issue of issuing permits and the penalty issue and the legal issue of failing to abide by a binding contract are separate as a matter of law, but, as a matter of relations between the states, they are not so separate. So that’s

pris la parole côte à côte lors d’un événement tenu à Toronto, après que chacun a eu terminé son mandat. La question qui leur a été posée à tous les deux était la suivante : si vous deviez le refaire... Y a-t-il quoi que ce soit que vous regrettez? Les deux ont été extrêmement sincères. Ils étaient ce qu’ils pensaient. Le président Clinton a fait une pause qui a semblé durer longtemps. Elle était probablement de trois ou quatre secondes. Mais, sa réponse a été : le Rwanda. « Nous n’aurions jamais pu arrêter le génocide, mais si nous avions agi un peu plus rapidement, nous aurions pu sauver 250 000 personnes. »

Alors, pour ce qui est de remettre en doute les décisions des gouvernements dans des situations qui touchent des droits de la personne — je ne dis pas ne pas les mettre sur la sellette —, il y aura des points de vue différents, et c’est ainsi que cela devrait être. Les gouvernements vont écouter et doivent le faire. C’est une démocratie. Voilà pourquoi nous tenons des élections. Ils seront jugés en conséquence au moment des prochaines élections. Cependant, l’un des facteurs clés que vous devriez vous rappeler, selon moi, c’est que la maxime *pacta sunt servanda* est un pilier des relations internationales, des affaires internationales. Je suis désolé pour le latin, mais c’est ainsi qu’on l’utilise couramment dans le milieu du droit international. Ce qu’elle signifie, c’est que les accords doivent être respectés. C’est un pilier du droit international.

Mes amis des Affaires étrangères diront que nous avons besoin de séparer la question des accords entre gouvernements et le contrat, dans le cas du contrat des VBL. C’est vrai. Toutefois, il s’agit d’un gouvernement assez unique. Il s’agit d’un contrat assez unique, du fait qu’il a été passé entre une entité gouvernementale, la Corporation commerciale canadienne, qu’il a été approuvé par le même bureau, c’est-à-dire le ministère des Affaires étrangères — la CCC relève du ministre —, qui est alors tenu d’octroyer les licences. Oui, deux affaires distinctes au titre de la loi. Le fait qu’un contrat est signé ne signifie pas qu’une licence doit être délivrée. Ainsi, lorsque je représente une entreprise qui négocie un contrat pour l’exportation de marchandises réglementées, une chose que je dis toujours c’est : « Les gars, les marchandises sont réglementées. Quand vous devrez les expédier à l’étranger, vous ferez bien de vous assurer d’avoir pu obtenir une licence relativement à ces marchandises. »

Alors, qu’est-ce que vous voulez? Ajoutons une clause « conditionnelle à l’obtention des licences ». Autrement dit, si vous n’obtenez pas les licences, le contrat n’est pas valide, d’un point de vue juridique. Il peut arriver que des acheteurs n’acceptent pas cette disposition, et cela devient une négociation commerciale. C’est là que les sanctions entrent en jeu, en supposant qu’il y en ait. Donc, il y a beaucoup de considérations. Je ne l’ai pas étudié; comme je l’ai dit, je ne participe pas au contrat des VBL. Je n’ai aucune idée de quelles sont les dispositions relatives aux sanctions.

Oui, c’est distinct. La question juridique de l’octroi des licences, la question des sanctions et la question juridique liée au fait de ne pas respecter un contrat contraignant sont des questions de droit distinctes, mais, en ce qui concerne les relations

something that I think you need to bear in mind when you look at how this act or other measures, be they sanctions or other economic regulation to influence government in terms of human rights abuses, might apply. The previous government considered various policy implications and agreed to approve the contract. A successor government should, in principal, be loath to second-guess an agreement or revisit commitments between governments. As a matter of law, it might not invoke the principal of *pacta sunt servanda*. That might be the position of the previous witness from the Trade Controls Bureau at Foreign Affairs, who might say, “If we have to argue that in international court, that’s what we’ll argue.” But I’m not sure that the Saudi government or an international panel will view it quite that way. This was an agreement between an instrumentality of a sovereign state and another sovereign state. *Pacta sunt servanda* starts coming back to us.

The third and last point is balancing competing interests. The tough part in the export controls area and sanctions area is that you don’t always get to pick your allies any more than you get to pick your friends or for that matter your kids’ friends. I have three teenage sons. As much as I would love to pick their friends, it’s a losing cause. I need to get along with them, if for no other reason than they are my sons’ friends, and they have as much if not more influence on them than I have today. Maybe it wasn’t like that when they were 7, 9 or 10 years old. Today, that’s life; and I have to get used to it. In international affairs, that’s also an important consideration.

We, as citizens and legislators, have to get used to that and are used to that. We will have common interests and have to cooperate with countries that we disagree with intensely about other matters. I mentioned some of the ones I have front of mind, such as human rights, gender issues, freedom of religion and environmental issues, fundamental norms of governance and democracy, how they run their countries and how they respect their citizens and whether they give their citizens voice.

Circumstances occasionally may force us to make common cause with governments that we find repugnant in important respects. The need and obligation for you as legislators and the government is to balance important but competing interests, and that unfortunately is the reality of international relations, just as much as it is the reality of domestic politics. Legislators are faced with a task of balancing a lot of Canadian stakeholders. I’m a Quebecker, and I started practising in Quebec. I’m a francophone. I’m speaking English because I don’t think there are any

entre les États, elles ne sont pas distinctes. Alors, il s’agit d’une chose que vous devez, selon moi, garder à l’esprit lorsque vous étudiez comment cette loi ou d’autres mesures — qu’il s’agisse de sanctions ou d’autres règlements économiques visant à influencer un gouvernement en ce qui a trait aux violations des droits de la personne — pourraient s’appliquer. Le gouvernement précédent a tenu compte de diverses répercussions stratégiques et a accepté d’approuver le contrat. En principe, le gouvernement qui lui succède devrait répugner à remettre en cause un accord ou à revoir des engagements entre gouvernements. En tant que question de droit, il pourrait ne pas invoquer le principe de *pacta sunt servanda*. C’est peut-être la position du témoin précédent de la Direction générale de la réglementation commerciale d’Affaires étrangères, qui pouvait dire : « Si nous devons plaider cette cause devant un tribunal international, voilà l’argument que nous allons faire valoir. » Mais, je ne suis pas certain que le gouvernement saoudien ou qu’un tribunal international verrait les choses du même œil. Il s’agissait d’un accord entre un instrument d’État souverain et un autre État souverain. *Pacta sunt servanda* commence à revenir nous hanter.

Le troisième et dernier élément, c’est l’établissement d’un équilibre entre des intérêts concurrents. La partie difficile dans le domaine des contrôles à l’exportation et dans celui des sanctions, c’est qu’on ne choisit pas toujours ses alliés, pas plus qu’on ne choisit ses amis, ou bien ceux de ses enfants. J’ai trois garçons adolescents. Même si j’adorerais pouvoir choisir leurs amis, c’est une cause perdue. Je dois m’entendre avec eux, pour la simple raison qu’ils sont les amis de mes fils et qu’ils ont autant, si ce n’est plus, d’influence sur eux que je n’en ai aujourd’hui. Ce n’était peut-être pas ainsi quand ils avaient 7, 9 ou 10 ans. Aujourd’hui, c’est la vie, et je dois m’y faire. En affaires internationales, il s’agit également d’une considération importante.

En tant que citoyens et que législateurs, nous devons nous y faire, et nous y sommes habitués. Nous avons des intérêts communs et devons collaborer avec des pays avec lesquels nous sommes intensément en désaccord au sujet d’autres questions. J’ai mentionné certaines de celles qui me viennent à l’esprit, comme les droits de la personne, les questions liées au genre, la liberté de religion, les questions d’ordre environnemental, les normes fondamentales de la gouvernance et de la démocratie, la façon dont ils dirigent leur pays et la mesure dans laquelle ils respectent leurs citoyens et le fait qu’ils permettent ou non à leurs citoyens de s’exprimer.

À l’occasion, les circonstances pourraient nous forcer à faire cause commune avec des gouvernements que nous trouvons répugnants à des égards importants. En tant que législateurs et gouvernement, vous avez le besoin et l’obligation de trouver le juste équilibre entre des intérêts importants, mais concurrents, et il s’agit malheureusement de la réalité des relations internationales, tout comme c’est la réalité des politiques intérieures. Les législateurs sont investis d’une tâche consistant à établir l’équilibre entre beaucoup d’intervenants

francophones on this panel. My Quebec side, even though I'm an Alberta and Ontario firm, sometimes conflicts with what I hear from some of my Western friends or my Ontario friends. It's life.

Even the 1986 export controls policy was informed by the one that talks about risk of human rights abuse. Even that policy was informed by a measure of flexibility and discretion, which means balancing considerations.

I just want to finish with a brief quote from that policy that related at the time. In 1986, we kept a list of countries that were believed to engage in human rights abuses. Of course, it wasn't a public list for obvious reasons. That no longer happens. We don't keep the list anymore. My understanding is that decisions are made on a case-by-case basis about a reasonable risk that the goods will be used for human rights abuses. The quote I want to take from that policy is important. It says, "The identity of some countries with human rights abuses is self-evident. That of others will be more sensitive. The list —" which no longer exists — "will be reviewed regularly. It is not desirable for presence or absence of any country on a list such as this would be a matter of public controversy. Canada is a trading nation, and this government encourages trade in peaceful goods with all nations. We would be loath to see Canadian exporters cut out of certain markets for non-military goods as a result of our decision about a country's human rights record."

That statement is no less true today than it was in 1986. It doesn't mean that a country's human rights record is not a relevant consideration or, as one of the previous witnesses said, the fact that they could buy it from somebody else has no legitimacy as an argument. No, it's not a particularly strong argument, but it is certainly a relevant consideration.

The tough act is the Saudi situation. As much as we may differ with many of its practices, methods of government, human rights record and gender issues and so on, it is an ally that faces real security concerns. The LAVs are an asset and an important element of their ability to meet those concerns that we share; so there is the balancing act.

canadiens. Je suis un Québécois, et j'ai commencé à pratiquer au Québec. Je suis francophone. Je parle anglais parce que je ne pense pas qu'il y ait de francophones au sein de votre groupe. Mon côté québécois — même si mon cabinet est albertain et ontarien — entre parfois en conflit avec ce que j'entends de la part de certains de mes amis de l'Ouest ou de mes amis de l'Ontario. C'est la vie.

Même la politique de 1986 relative aux contrôles à l'exportation a été étayée par celle qui aborde le risque de violations des droits de la personne. Même cette politique a été étayée par une mesure de flexibilité et de pouvoir discrétionnaire, ce qui veut dire l'établissement d'un équilibre entre les considérations.

Je veux seulement terminer par une brève citation tirée de la politique qui s'y rattachait à l'époque. En 1986, nous tenions une liste de pays qui, le croyait-on, commettaient des violations des droits de la personne. Bien entendu, il ne s'agissait pas d'une liste publique, pour des raisons évidentes. Cette pratique n'a plus cours. Nous ne tenons plus la liste. Je crois savoir que ces décisions sont prises au cas par cas, à la lumière d'un risque raisonnable que les marchandises soient utilisées pour commettre des violations des droits de la personne. L'extrait que je veux citer de cette politique est important. Le voici : l'identité de certains pays qui commettent des violations des droits de la personne est évidente. Celle d'autres pays est plus délicate. La liste [...], qui n'existe plus, « [...] sera examinée régulièrement. Il n'est pas souhaitable que la présence ou l'absence de tout pays sur une liste comme celle-ci fasse l'objet d'une controverse publique. Le Canada est un pays commerçant, et le gouvernement encourage le commerce des marchandises pacifiques avec tous les pays. Nous répugnerions à voir les exportateurs canadiens exclure certains marchés pour des marchandises non militaires en conséquence de notre décision au sujet du bilan d'un pays en matière de droits de la personne. »

Cette déclaration n'est pas moins vraie aujourd'hui qu'elle l'était en 1986. Cela ne veut pas dire que le bilan d'un pays en matière de droits de la personne n'est pas une considération pertinente; en d'autres termes, comme l'a affirmé un des témoins précédents, le fait qu'il pourrait l'acheter de quelqu'un d'autre n'a aucune légitimité en tant qu'argument. Non, il ne s'agit pas d'un argument particulièrement solide, mais il s'agit certes d'une considération pertinente.

Ce qui est difficile, c'est la situation de l'Arabie saoudite. Nous ne sommes peut-être pas d'accord avec un grand nombre de ses pratiques, avec ses méthodes de gouvernement, son bilan en matière de droits de la personne et avec l'inégalité entre les sexes, et ainsi de suite, mais il s'agit d'un allié qui fait face à des problèmes de sécurité réels. Les VBL sont un atout et un élément important de sa capacité de faire face à ces problèmes que nous partageons; alors, il faut établir l'équilibre.

The final issue that this quote was referring to, which is the impact on economics and our commercial interests, is a relevant consideration. No, it's not a moral shield; on the contrary, as the previous witness said. But to suggest that it's not relevant is to live in a different world than the one we live in.

The Deputy Chair: Thank you for that excellent presentation.

Senator Andreychuk: We use the term "human rights." Part of that is the problem that we have. We don't define what we mean by that term for any particular case. We're getting there by our treaties, conventions and practices. Unfortunately, in a political environment, I hear statements such as, "Don't trade with X country because of its human rights record." However, when you are government, you're then face with a conundrum: Do we or do we not? It would be helpful if we had the discussion on human rights before we get into the balancing act. At trade, you can say X number of jobs.

You raised Rwanda. It's a subtle thing, but it's very important to think ahead and see who you're dealing with. We are trading with some countries that our allies will not trade with in certain circumstances, and vice versa. We're looking for more transparency and accountability so that we can understand the situation better. Otherwise, we go to external sources. It's not only a question of selling the LAVs and creating the jobs but also a question of having some assurance that a minister has weighed the human rights factors. It's that kind of transparency that I'm looking for — an understanding of how human rights are applied.

Mr. Barutciski: I could have said those words because that is exactly the challenge. I have read the memo, at least the redacted version in the public domain, that went to Minister Dion. It's clear to me that the issue has been considered. In other words, the issue was squarely before him. The question is the use of the goods and under the policy standard that "no reasonable risk that the goods will be used to violate human rights."

As the minister testified and has spoken to, and the witnesses here have at various times spoken to, there is no evidence to suggest that these LAVs will be used against Saudi citizens; but there is no evidence that they won't be. The fact is that the Saudis have over 1,000 LAVs already — probably several thousand. To suggest somehow that such a consideration becomes paramount, it comes back to something that should be weighed. Maybe a better or more informed analysis might take into account whether there is any reason for the country to use those

La question finale à laquelle cette situation faisait allusion, c'est-à-dire les conséquences sur l'économie et sur nos intérêts commerciaux, est une considération pertinente. Non, il ne s'agit pas d'un bouclier moral; au contraire, comme l'a dit le témoin précédent. Toutefois, laisser entendre qu'elle n'est pas pertinente, c'est vivre dans un autre monde que celui dans lequel nous vivons.

La vice-présidente : Merci de cet excellent exposé.

La sénatrice Andreychuk : Nous utilisons le terme « droits de la personne ». Notre problème tient en partie à ces termes. Nous ne définissons pas ce que nous voulons dire par ce terme pour tout cas particulier. Nous y arrivons par nos traités, nos conventions et nos pratiques. Malheureusement, dans un environnement politique, j'entends des déclarations comme : « ne faites pas d'échanges commerciaux avec tel pays en raison de son bilan en matière de droits de la personne ». Toutefois, quand on est le gouvernement, on fait face à un dilemme : le faisons-nous ou pas? Il serait utile que nous tenions la discussion sur les droits de la personne avant de procéder à la recherche du juste équilibre. Au chapitre du commerce, vous pouvez dire que tel nombre d'emplois sont en jeu.

Vous avez soulevé le Rwanda. C'est un élément subtil, mais il est très important que l'on réfléchisse à l'avance pour voir à qui on a affaire. Nous commerçons avec certains pays avec lesquels nos alliés refusent de commercer dans certaines circonstances, et vice-versa. Nous souhaitons accroître la transparence et la responsabilisation afin que nous puissions mieux comprendre la situation. Autrement, nous nous adressons à des sources externes. Ce n'est pas qu'une question de vendre les VBL et de créer des emplois; il est aussi question d'avoir une certaine assurance du fait qu'un ministre a pondéré les facteurs relatifs aux droits de la personne. Voilà le genre de transparence que je souhaite... une compréhension de la façon dont les droits de la personne sont appliqués.

M. Barutciski : Vous m'enlevez les mots de la bouche, car c'est exactement le défi. J'ai lu la note de service, du moins la version caviardée destinée au domaine public, qui a été envoyée au ministre Dion. À mes yeux, il est clair que la question a été prise en compte. Autrement dit, elle lui a été carrément soumise. La question concerne l'utilisation des marchandises et est visée par la norme stratégique selon laquelle il ne doit y avoir « aucun risque raisonnable que les marchandises soient utilisées afin de violer les droits de la personne ».

Selon le témoignage et les propos du ministre, ainsi que de témoins qui ont comparu ici à diverses occasions, aucune donnée probante ne donne à penser que ces VBL seront utilisés contre des citoyens saoudiens, mais aucune donnée probante n'indique qu'ils ne le seront pas. Le fait est que les Saoudiens disposent déjà de plus de 1 000 VBL... probablement plusieurs milliers. Le fait de laisser entendre, d'une manière ou d'une autre, qu'une telle considération devient primordiale, ça revient à une chose qui devrait être pondérée. Peut-être qu'une analyse meilleure ou plus

goods for the prohibited purpose or the purpose that we want to suppress. There will be instances where it might be more specific.

Senator Ngo raised the issue of Internet freedom. That's the perfect example of where certain technology allows for interference, screening and breaking through encryption through electronic wireless means. Before we allowed an export of that kind of technology to countries that routinely snoop on their people in ways that we object to and that require warrants in this country. Yes, that might be a paramount consideration in that instance because what else would they use it for?

On the other hand, it's clear that Saudi Arabia faces security threats; and Saudi Arabia is an ally. They face massive security threats on multiple fronts. Do they play them up well, or do they botch them half the time? I have my own views, and I suspect everybody around this table has their own views about how well they have played their security situations. Are the security threats real and are they there? Absolutely, I don't think anybody will question that.

Are the LAVs or equipment like them relevant and necessary to be able to face those security threats? I don't think there's any doubt about it. I agree with everything you said, and I would add another layer, which is that the balancing act is more complicated. Then the issue becomes a question that I think you posed to the previous witness: Do we have measures that allow us to trace where this goes? Maybe that should be in these contracts. Maybe it should be a condition imposed as part of the permit. Permits can be issued with conditions. Maybe the conditions should be that. The end use will not include whatever, and then it becomes the problem of the exporting or importing country to make sure they manage it. If they don't manage it, then that becomes an important factor. If evidence shows up not of a LAV from somewhere but a LAV from Canada in a demonstration being against Saudi citizens or civilians in Yemen, then it becomes a factor in a future export permit consideration or other diplomatic relationships between us and that importing country.

Senator Omidvar: I really appreciate your testimony because it shows us that the world is not made up of absolutes but of shades of grey. Our current government's policy of engagement with known human rights abusers, Saudi Arabia and Iran, puts human rights at risk in both places.

étayée permettrait de tenir compte du fait que le pays a des raisons ou non d'utiliser ces marchandises pour les fins interdites ou les fins que nous voulons supprimer. Il y aura des cas où ça pourrait être plus précis.

Le sénateur Ngo a soulevé la question de la liberté sur Internet. Il s'agit de l'exemple parfait d'une situation où certaines technologies permettent d'entraver, de filtrer et de décoder le cryptage grâce à des moyens électroniques sans fil. Avant, nous permettions l'exportation de ce genre de technologie vers des pays qui espionnent couramment leurs citoyens de manières auxquelles nous nous opposons et qui requièrent des mandats dans notre pays. Oui, il pourrait s'agir d'une considération primordiale, dans ce cas-là, car à quelle autre fin les gens l'utiliseraient-ils?

Par contre, il est clair que l'Arabie saoudite fait face à des menaces pour sa sécurité, et ce pays est un allié. Il fait face à de graves menaces pour sa sécurité sur plusieurs fronts. Prend-il les bonnes mesures, ou bien mène-t-il des interventions bâclées la moitié du temps? J'ai mon propre point de vue, et je soupçonne que tout le monde ici présent a son propre point de vue au sujet de la façon dont il fait face à ses situations de sécurité. Les menaces pour la sécurité sont-elles réelles et sont-elles présentes? Absolument, je pense que personne ne mettra cela en question.

Les VBL ou un équipement semblable sont-ils pertinents et nécessaires aux Saoudiens afin qu'ils puissent faire face à ces menaces pour leur sécurité? Je pense que cela ne fait aucun doute. Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit, et j'en rajouterais même, c'est-à-dire que la recherche du juste équilibre est plus complexe. Le problème devient alors une question que vous avez posée — je pense — au témoin précédent : disposons-nous de mesures qui nous permettent de faire le suivi de ces véhicules jusqu'à leur destination? Peut-être que ce suivi devrait figurer dans les contrats. Peut-être qu'il devrait s'agir d'une condition imposée dans le cadre de l'octroi des licences. Elles peuvent être octroyées sous conditions. Peut-être que ce devrait être les conditions en question. L'utilisation finale ne comprendra pas quoi que ce soit, puis cela devient le problème du pays exportateur ou importateur, qui doit s'assurer de gérer le contrat. S'il ne le gère pas, alors cela devient un facteur important. Si les données probantes montrent qu'un VBL, qui vient non pas d'ailleurs, mais bien du Canada, a été utilisé contre des citoyens saoudiens ou contre des civils du Yémen, alors cela devient un facteur à prendre en considération relativement à l'octroi d'une licence d'exportation ultérieure ou à d'autres relations diplomatiques entre le pays importateur en question et nous.

La sénatrice Omidvar : J'apprécie vraiment votre témoignage, car il nous montre que le monde n'est pas tout noir ou tout blanc; il est fait de nuances de gris. La politique d'intervention de notre gouvernement actuel auprès de pays connus pour leurs violations des droits de la personne — l'Arabie saoudite et l'Iran — met les droits de la personne à risque aux deux endroits.

You talked about former Prime Minister Mulroney and his moral high ground stand, which was fantastic from the point of view of dealing with Apartheid South Africa. My question is around your assessment of engagement versus exclusion, whether it's exclusion in trade or other.

Mr. Barutciski: Starting as a basic proposition, until you've broken all relations and are in a state of war, engagement is essential. I start with that proposition. Engagement is not just essential because without engagement it's pure rhetoric.

There are 200-plus countries in the world, and we are engaged with most of them in one way or another. Many of them we disagree with fundamentally about many different things. That doesn't mean we don't speak with them. We engage through our diplomatic efforts and through the efforts of not only Foreign Affairs, or Global Affairs now, but also many other departments and bilateral relations. We try to promote issues we care about, whether they're human rights or gender issues or democratic reform and so forth. We do a lot of work with the World Bank to promote those civil society issues.

You're right. Engagement is essential, and that's why I described the different layers of action governments can use to help shape or influence foreign behaviour. That's all about engagement essentially. If you disengage, for example by shutting down an embassy and pull somebody out, quite often you take yourself out of the formula. You're no longer a player. At that point, you have ceded your responsibility to others. Others will talk, but you won't be part of the conversation. Engagement is always essential.

Having said that, do you know what? There may be an issue. There have been issues. We have gone to war in the past. We may yet again; but I certainly hope not. If it happens or if circumstances come up of the sort that we've had in the past and we're faced with those kinds of decisions, we may very well go there. That's not engagement but a very different relationship. Heaven forbid that we have to go there again.

The Deputy Chair: We have five minutes and don't have permission to sit beyond 2 p.m. because the Senate will be in session. Senator Ngo, ask your questions, and if Mr. Barutciski can't answer all of them, he can send us a written submission.

Senator Ngo: First, what kind of mechanism is available to us in the EIPA to assess the human rights situation in countries where we do business? Second, what kind of safeguard should be

Vous avez parlé de l'ancien premier ministre Mulroney et des grands principes moraux qu'il a défendus, ce qui était fantastique du point de vue des relations avec l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. Ma question concerne votre évaluation de l'intervention par rapport à l'exclusion, qu'il s'agisse de l'exclusion dans le domaine commercial ou dans un autre domaine.

M. Barutciski : Commençons par un principe de base : tant que toutes les relations n'ont pas été rompues et qu'on n'est pas en état de guerre, l'intervention est essentielle. Je commence par cela. L'intervention est plus qu'essentielle parce que, sans intervention, c'est de la rhétorique pure et simple.

Il existe plus de 200 pays dans le monde, et nous intervenons auprès de la plupart d'entre eux d'une manière ou d'une autre. Nous sommes fondamentalement en désaccord au sujet de nombreuses choses différentes avec un grand nombre d'entre eux. Cela ne veut pas dire que nous ne leur parlons pas. Nous intervenons dans le cadre de nos efforts diplomatiques et des efforts déployés non seulement par Affaires étrangères — ou Affaires mondiales, maintenant —, mais aussi par de nombreux autres ministères et dans le cadre de relations bilatérales. Nous tentons de faire la promotion des enjeux qui nous tiennent à cœur, qu'il s'agisse des droits de la personne, des questions liées aux genres ou de réforme démocratique. Nous faisons beaucoup de travail auprès de la Banque mondiale afin de promouvoir ces enjeux touchant la société civile.

Vous avez raison. L'intervention est essentielle, et c'est pourquoi j'ai décrit les divers échelons de mesures que les gouvernements peuvent prendre pour mieux façonner ou influencer le comportement à l'étranger. Il s'agit essentiellement d'une question d'intervention. Si on se retire, par exemple en fermant une ambassade et en retirant une personne, très souvent, on se retire de la formule. On n'est plus un joueur. À ce stade, on a cédé sa responsabilité à d'autres. D'autres parleront, mais on ne fera pas partie de la conversation. L'intervention est toujours essentielle.

Cela dit, vous savez quoi? Il pourrait y avoir un problème. Il y a eu des problèmes. Nous sommes entrés en guerre dans le passé. Nous pourrions le faire à nouveau, mais je ne l'espère certainement pas. Si cela arrive, ou si nous nous retrouvons dans des circonstances du genre de celles auxquelles nous avons fait face dans le passé et que nous devons prendre ce genre de décision, nous pourrions très bien nous rendre jusque-là. Il s'agit non pas d'intervention, mais d'une relation très différente. Le ciel nous préserve d'avoir encore à nous rendre jusque-là.

La vice-présidente : Nous avons cinq minutes, et nous n'avons pas la permission de siéger au-delà de 14 heures, car le Sénat tiendra une séance. Monsieur le sénateur Ngo, posez vos questions, et, si M. Barutciski ne peut pas y répondre à toutes, il pourra nous envoyer un mémoire écrit.

Le sénateur Ngo : Premièrement, de quel genre de mécanisme disposons-nous, dans la LLIE afin d'évaluer la situation du point de vue des droits de la personne dans les pays où nous menons des

used in the export authorization process to ensure that authoritarian regimes known for abusing human rights and so forth are not given the tools they need to perpetuate corruption or abuse of human rights?

Mr. Barutciski: You appear to be a man of few words, but those are the two most important and fundamental questions. At the front end, the 1986 policy that we talked about earlier, is due diligence with commercial clients. In other words, are those mechanisms under the EIPA? No, the EIPA doesn't require a mandate or due diligence. Before you exercise your discretion as a minister to issue a permit, you require the relevant information. The front-end mechanism is that the department needs to have clear guidance, and the policy is not a bad one in that respect, to gather what information it can through the diplomatic post, through third parties, through NGOs and through direct contact with the foreign government to gather the relevant information about the human rights situation, including potential abuses. That's the first thing. The mechanism is the internal process that Foreign Affairs and other departments that the minister might be discussing with, for example Defence, and there may be other departments involved. That's the front-end mechanism.

The back-end mechanism is once the permit is issued, the permit can be conditional. The minister can, and routinely does, attach conditions on permits issued to private exporters. That is something that you as a committee might want to turn your attention to and determine whether Canada might consider certain kinds of conditions imposed on the permit with regard to the use of the goods. What does that mean? Once they go outside the country and leave our borders, we have lost control over them.

For example, most technology, in particular defence-related, and most capital goods, whether aircraft or large expensive goods, that go out the door to a container on a ship or aircraft is just the front end. Most of the money is in the 20 years of service that comes after the goods in the way of spare parts, refurbishment, engineering, upgrades of software to make the machine run, and so on. An exporter will say, "I want a permit to ship these five items, but I will need a permit to do 20 years of service after that." Maybe you could attach a condition on that first permit, and if evidence comes to light that the condition was not satisfied by the purchaser, in a sense, that may be one thing.

activités commerciales? Deuxièmement, quel genre de mesure de protection devrait être utilisé dans le cadre du processus d'autorisation des exportations afin que l'on puisse s'assurer que les régimes autoritaires connus pour leurs violations des droits de la personne et ainsi de suite ne reçoivent pas les outils dont ils ont besoin pour perpétuer la corruption ou les violations des droits de la personne?

M. Barutciski : Vous semblez être un homme peu volubile, mais il s'agit là des deux questions les plus importantes et de questions fondamentales. Au départ — la politique de 1986 dont nous avons discuté plus tôt —, il y a la diligence raisonnable à l'égard des clients commerciaux. Autrement dit, ces mécanismes sont-ils visés par la LLIE? Non, la loi n'exige ni mandat ni diligence raisonnable. Avant que vous exerciez votre pouvoir discrétionnaire en tant que ministre afin d'octroyer une licence, vous avez besoin des renseignements pertinents. Le mécanisme initial, c'est que le ministère a besoin de recevoir des consignes claires — et la politique n'est pas mauvaise à cet égard —, de recueillir les renseignements qu'il peut recueillir par l'intermédiaire du poste diplomatique, des tiers et d'ONG et en communiquant directement avec le gouvernement étranger afin de recueillir les renseignements pertinents au sujet de la situation du point de vue des droits de la personne, y compris les violations possibles. Voilà la première chose. Le mécanisme, ce sont les responsables du processus interne avec lesquels Affaires étrangères et d'autres ministères et le ministre pourraient discuter — par exemple, la Défense —, et d'autres ministères pourraient participer. Voilà le mécanisme initial.

Le mécanisme final, c'est une fois que la licence est octroyée; elle peut être conditionnelle. Le ministre peut — et il le fait couramment — assortir de conditions les licences octroyées à des exportateurs privés. Voilà quelque chose sur quoi vous pourriez vouloir diriger votre attention, en tant que comité, et déterminer si le Canada pourrait envisager d'imposer certains types de conditions aux licences relativement à l'utilisation des marchandises. Qu'est-ce que cela signifie? Une fois qu'elles sortent du pays et qu'elles quittent nos frontières, nous avons perdu notre emprise sur elles.

Par exemple, la plupart des technologies — plus particulièrement celles qui sont liées à la défense — et la plupart des biens d'équipement — qu'il s'agisse d'aéronefs ou de grosses marchandises qui coûtent cher, qui sortent du pays dans un conteneur à bord d'un navire ou d'un aéronef... ce n'est que le début. La majeure partie de l'argent est obtenue durant les 20 années de service qui suivent l'exportation des marchandises... sous la forme de pièces de rechange, de services de remise en état, d'ingénierie et de mise à niveau de logiciels pour faire fonctionner la machine, et ainsi de suite. Un exportateur dira : « Je veux une licence afin d'expédier ces cinq articles, mais j'aurai besoin d'une licence pour offrir 20 années de service par la suite. » Peut-être pourriez-vous assortir cette première licence d'une condition, et, si on découvre des données probantes selon lesquelles la condition n'a pas été respectée par l'acheteur, dans un sens, cela pourrait être une chose.

Of course, you also have to think about the burden you place on the exporter. Am I in a position, if I'm a Canadian exporter, to monitor each and every action of a foreign government? Is that a realistic burden? Things can be done and there are mechanisms that can be used. You just have to be careful with what you put on the menu or what tools you make available because there is a tendency to use tools regardless of whether they are necessary. If they are available, we use them; and that's not always the right thing. Sometimes a more sparing use of regulatory instruments might be better.

There are mechanisms, but they fall into those categories: the front end with due diligence, which the department can do; and the back end with conditionality, not just in the specific permit but at any point and time as a consideration of the future issuance of permits for service, parts, et cetera.

Senator Ngo: Due to the time restrictions, I ask permission from the deputy chair to send Mr. Barutciski my written questions so that he can answer and send it to the clerk. We can then put it on the record.

The Deputy Chair: Certainly. I have enjoyed your testimony. You have clarified so many points. I had so many questions. Maybe we can get you to come back at another time because many other senators need to hear what you have to say.

Unfortunately I have to obey the rules and adjourn the meeting. Thank you very much. The meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

Bien entendu, il faut également songer au fardeau qu'on impose à l'exportateur. Si je suis un exportateur canadien, suis-je en position de surveiller chacune des activités d'un gouvernement étranger? Est-ce un fardeau réaliste? Il est possible de faire certaines choses, et des mécanismes peuvent être utilisés. Il faut simplement faire attention à ce qu'on inscrit dans le menu ou aux outils qu'on met à la disposition des intéressés, car les gens ont tendance à utiliser les outils, qu'ils soient nécessaires ou non. S'ils sont à notre disposition, nous les utilisons, mais ça n'est pas toujours la bonne chose à faire. Parfois, il faudrait peut-être mieux faire un usage parcimonieux des instruments réglementaires.

Il y a des mécanismes, mais ils appartiennent aux catégories suivantes : le mécanisme initial assorti d'une diligence raisonnable, que le ministère peut exercer; et le mécanisme final assorti de conditions, pas seulement dans la licence précise, mais à tout stade et à tout moment en tant que considération de l'octroi ultérieur de licences aux fins du service, des pièces, et cetera.

Le sénateur Ngo : Comme le temps est limité, je demande à la vice-présidente de me permettre d'envoyer à M. Barutciski mes questions écrites afin qu'il puisse y répondre et envoyer les réponses au greffier. Nous pouvons ensuite les ajouter au compte rendu.

La vice-présidente : Certainement. J'ai bien aimé votre témoignage. Vous avez clarifié un très grand nombre d'éléments. J'avais tellement de questions à poser. Peut-être que nous pourrions nous organiser pour que vous reveniez à une autre occasion, car de nombreux autres sénateurs ont besoin d'entendre ce que vous avez à dire.

Malheureusement, je dois respecter les règles et lever la séance. Merci beaucoup. La séance est levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, June 1, 2016

Project Ploughshares:

Cesar Jaramillo, Executive Director.

As an individual:

Ken Epps, Policy Advisor, Project Ploughshares.

Human Rights Watch:

Belkis Wille, Yemen and Kuwait Researcher.

As an individual:

Andrea Charron, Assistant Professor and Deputy Director Centre for Defence and Security Studies, University of Manitoba.

Wednesday, June 8, 2016

Global Affairs Canada:

Wendy Gilmour, Director General, Trade Controls Bureau;

Dominic Gingras, Director, Market Access and Trade Remedies Law Division.

As an individual:

Milos Barutciski, Co-Head of International Trade, Bennett Jones Law Firm.

TÉMOINS

Le mercredi 1^{er} juin 2016

Project Ploughshares :

Cesar Jaramillo, directeur général.

À titre personnel :

Ken Epps, conseiller en politiques, Project Ploughshares.

Human Rights Watch :

Belkis Wille, chercheuse chargée du Yémen et du Koweït.

À titre personnel :

Andrea Charron, professeure adjointe et directrice adjointe, Centre d'études sur la défense et la sécurité, Université du Manitoba.

Le mercredi 8 juin 2016

Affaires mondiales Canada :

Wendy Gilmour, directrice générale, Bureau de la Réglementation commerciale;

Dominic Gingras, directeur, Direction de l'accès aux marchés et des recours commerciaux.

À titre personnel :

Milos Barutciski, coprésident de l'équipe spécialisée en commerce international, Cabinet d'avocats Bennett Jones .